

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 14 du 21 mars 2014**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de terre

Texte 14

**CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG**

relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2013-2014.

*Du 3 mars 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

**CIRCULAIRE N° 504372/DEF/RH-AT/PRH/LEG relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2013-2014.**

*Du 3 mars 2014*

NOR D E F T 1 4 5 0 3 0 1 C

---

*Références :*

Instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 (BOC N° 16 du 15 mai 2009, texte 31 ; BOEM 313.1) modifiée.

Instruction n° 9413/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 9 avril 2013 (BOC N° 22 du 17 mai 2013, texte 16 ; BOEM 313.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 201300/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 25 février 2013 (BOC N° 14 du 22 mars 2013, texte 26).

*Référence de publication :* BOC n° 14 du 21 mars 2014, texte 14.

---

SOMMAIRE

Préambule.

Rappels.

Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.

1.1. Tableaux relatifs aux circuits.

1.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

2. SECÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

3.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 4. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 5. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

5.1. Tableau relatif aux circuits.

5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 6. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 7. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 8. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

8.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 9. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

9.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

10.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

#### 11. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

11.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 12. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 13. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 14. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

#### 15. TEXTE ABROGÉ.

### ANNEXE(S)

#### ANNEXE. GLOSSAIRE.

### **Préambule.**

#### Rappels.

La présente circulaire a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre des principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre.

Elle est le seul document définissant les circuits de notation et de fusionnement, classés par chaînes fonctionnelles, dispositions particulières incluses. La notation et le fusionnement des différentes catégories de militaires s'effectue conformément aux dispositions de l'instruction n° 11004/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 5 mai 2009 modifiée, relative aux principes d'organisation des circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire de l'armée de terre sauf dispositions expresses mentionnées dans la présente circulaire.

La notation de l'ensemble des militaires de l'armée de terre s'effectue à deux niveaux exclusivement. Dans ce cadre, tout officier est noté en premier ressort par l'autorité accréditée à cet effet et en second ressort par l'autorité immédiatement supérieure (AIS) dont il relève, à l'exception des officiers effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers (officiers TC/TR/PN). Ces officiers font alors l'objet de circuits spécifiques et sont notés en premier ressort par l'AIS dont ils relèvent et en second ressort par leur tête de chaîne fonctionnelle (TDC).

En ce qui concerne le fusionnement, les officiers jusqu'au grade de commandant inclus sont fusionnés par l'AIS dont ils relèvent. Toutefois, lorsqu'une AIS est accréditée par la présente circulaire en qualité de tête de chaîne n° 2 (TDC 2), elle procède également au fusionnement des lieutenants-colonels. Les autres officiers sont fusionnés par leur TDC dénommée tête de chaîne n° 1 (TDC 1) lorsque des AIS accréditées TDC 2 lui sont subordonnées. Les officiers supérieurs effectuant un temps de commandement, un temps de responsabilité ou accrédités en qualité de premier notateur des officiers sont toujours fusionnés par leur TDC ou, le cas échéant, par leur TDC 1. Le fait qu'une AIS soit désignée comme TDC 2 et la tête de chaîne dont elle relève comme tête de chaîne n° 1 (TDC 1) est sans incidence quant à leurs prérogatives respectives en termes de notation.

Les officiers effectuant un temps de commandement d'officier supérieur (TCOS) ne sont pas premiers notateurs d'officiers et ne font pas l'objet de dispositions particulières en matière de notation et de fusionnement.

Le commandant (CDT) du commandement de la légion étrangère (COMLE) effectue le fusionnement, à l'échelon de la légion étrangère, de l'ensemble des travaux d'avancement concernant tous les officiers et sous-officiers servant à titre étranger. Cette autorité agit en tant que dernier notateur des officiers servant à

titre étranger quelle que soit leur formation d'appartenance.

Lorsque l'application des circuits de notation décrits par la présente circulaire conduit à l'accréditation d'un officier subalterne comme premier notateur des officiers, l'ensemble des compétences résultant de cette accréditation est intégralement transféré à l' AIS.

Les sous-officiers de l'armée de terre relevant du domaine de spécialité « santé » sont notés au sein de leur organisme de rattachement et fusionnés par le directeur adjoint du service de santé des armées (DASSA).

Les militaires appartenant au corps des chefs de musique et au corps des sous-chefs de musique font l'objet d'un circuit spécifique décrit par le chef d'état-major des armées (CEMA) (note n° D-11-010158/DEF/EMA/RH/1 du 29 décembre 2011 <sup>(1)</sup> relative au circuit de notation d'avancement des musiciens servant au sein des formations musicales).

Les circuits de notation et de fusionnement des commissaires des armées ne sont pas décrits par la présente circulaire mais font l'objet de dispositions spécifiques du service du commissariat des armées.

Les militaires mis à la disposition d'une autorité civile dans un cadre autre que celui du détachement, affectation temporaire (cf. article L. 4138-2.2°.) ou « mis à disposition » dans le cadre de l'article 43. de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée, sont notés à titre normal par les autorités désignées par la convention relative à leur affectation temporaire ou leur mise à la disposition.

Lorsqu'un militaire exerce plusieurs fonctions au titre de deux chaînes distinctes, sa notation est établie au titre de sa fonction principale, une notation intermédiaire étant établie par l'autorité dont il relève au titre de sa fonction secondaire. La notation intermédiaire n'est qu'une proposition de notation destinée à aider le premier notateur, seul responsable de la notation annuelle au premier niveau.

Lorsque la situation d'un militaire au regard de sa notation ou de son fusionnement n'est pas déterminée par la présente circulaire, une demande devra être adressée à la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRH-AT) afin de déterminer sa chaîne de notation et de fusionnement.

Présentation des différentes têtes de chaîne fonctionnelle.

Chaque tête de chaîne fonctionnelle fait l'objet d'une présentation identique articulée autour de trois parties. La première partie décrit les circuits de notation et de fusionnement, la deuxième identifie les autorités accréditées et la troisième partie précise la signification des différentes abréviations utilisées dans les tableaux relatifs aux circuits.

### ***Tableau relatif aux circuits.***

PERSONNEL NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI (1).	N1 (2).	N2 (3).	P-FUS (4).	FUS (5).
TC/TR/PN (6).		AIS (7).	TDC (8).	AIS.	TDC.
CAS PARTICULIER.					
COL (9).		TC ou PN.	AIS.	AIS.	TDC.
LCL (10).		TC ou PN.	AIS.	AIS ou TC ou PN.	TDC ou AIS TDC2 (11).
SLT/LTN/CNE/CDT (12).		TC ou PN.	AIS.	TC ou PN.	AIS.
S-O (13).		CDS ou équivalent (14).	TC ou PN.	TC ou PN.	AIS.

(1) Notateur intermédiaire.

(2) Notateur au premier degré.

(3) Notateur au second degré.

(4) Pré-fusionneur.

(5) Fusionneur.

(6) Officier effectuant un temps de commandement/officier effectuant un temps de responsabilité/officier premier notateur

des officiers.

(7) Autorité immédiatement supérieure.

(8) Tête de chaîne fonctionnelle.

(9) Colonel.

(10) Lieutenant-colonel.

(11) Autorité immédiatement supérieure accréditée tête de chaîne numéro 2.

(12) Sous-lieutenant/lieutenant/capitaine/commandant.

(13) Sous-officier.

(14) Chef de section ou autorité de niveau équivalent.

La ligne « cas particulier » permet d'identifier les officiers et sous-officiers dont le circuit est spécifique au sein d'une formation, il s'agit généralement de l'environnement proche des commandeurs ou de militaires dont l'emploi conduit à l'établissement d'une notation intermédiaire.

### ***Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.***

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
Abréviation retenue pour l'autorité concernée.	Dénomination officielle de l'autorité concernée.	Rang d'accréditation : TDC/AIS TDC2 ou NC1 pour les notateurs d'officier au premier degré.	Code attribué correspondant au rang d'accréditation.

Ce tableau permet d'identifier les notateurs et fusionneurs de chaque chaîne. Afin d'en faciliter la lecture, l'autorité accréditée en qualité de TDC est mentionnée en premier. Sous chaque AIS sont mentionnés tous les premiers notateurs qui lui sont subordonnés avec le code NC1 correspondant. Le fait pour une autorité de ne pas être mentionnée dans la présente circulaire est sans incidence sur sa compétence et la valeur de son accréditation par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre.

## **1. CABINET DU MINISTRE DE LA DÉFENSE.**

### **1.1. Tableaux relatifs aux circuits.**

#### ***1.1.1. Cabinet militaire du ministre de la défense.***

##### ***1.1.1.1. Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.***

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CAB MIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

##### ***1.1.1.2. Chef cellule préparation de l'avenir.***

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.

SLT/LTN/CNE/CDT.		PREPAVENIR.	CABMIN AIS.	PREPAVENIR.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.3. Chef cellule internationale.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		INTERN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		INTERN.	CABMIN AIS.	INTERN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.4. Chef cellule administration générale et soutien.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.	ADMGENSOUT.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.5. Chef de cellule gestion du personnel et interventions.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GESTPERS.	CABMIN AIS.	GESTPERS.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.6. Conseiller diplomatique.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.7. Conseiller affaires industrielles.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

*1.1.1.8. Bureau des aides de camp du ministre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CABMIN.	CABMIN AIS.	CABMIN.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

1.1.1.9. Chef du quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		QG.	CABMIN AIS.	QG.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

1.1.1.10. Bureau réservé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BRES.	CABMIN AIS.	CAB MIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BRES.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BRES.	CABMIN AIS.	BRES.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS.	ADJ TERRE.	ADJ TERRE.	CABMIN AIS.

1.1.1.11. Cabinet militaire du premier ministre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF CABPM.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.	ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.
CAS PARTICULIER : CNR.					
COL.		CNR.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
S-O.		CNR.	ADJ TERRE CABPM.	ADJ TERRE CABPM.	CABMIN AIS.

1.1.1.12. État-major particulier et cabinet de la présidence de la République.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		EMP.	EMP.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
COL.		CEMP PR.	CEMP PR.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ CEMP PR.	CEMP PR.	CEMP PR.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ CEMP PR.	CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	CEMP PR.
S-O.		ADJ CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	ADJ CEMP PR.	CEMP PR.

1.1.1.13. Contrôle général des armées.

1.1.1.13.1. Groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.



	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		PRB.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		PRB.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		PRB.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

#### 1.1.1.13.2. Groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		FOS.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		FOS.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		FOS.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		FOS.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

#### 1.1.1.13.3. Inspection des installations classées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		IIC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		IIC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

#### 1.1.1.13.4. Inspection du travail dans les armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ITA.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		ITA.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		ITA.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

#### 1.1.1.13.5. Département de soutien du contrôle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DSC.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		DSC.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

#### 1.1.1.13.6. Secrétaire général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		SG.	CGA.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.
S-O.		SG.	CGA.	CGA.	CABMIN AIS.

*1.1.1.14. Inspection des armements nucléaires.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		IAN.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		IAN.	CABMIN AIS.	IAN.	CABMIN AIS.
S-O.		IAN.	IAN.	IAN.	CABMIN AIS.

*1.1.1.15. Bureau des officiers généraux.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BOG.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BOG.	CABMIN AIS.	BOG.	CABMIN AIS.
S-O Secrétariat.		BOG.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.
S-O.		CDS TERRE.	BOG.	BOG.	CABMIN AIS.

*1.1.1.16. Grande chancellerie de l'ordre de la Libération.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.
S-O.		SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	SG CHANC OL.	CABMIN AIS.

*1.1.1.17. Grande chancellerie de la Légion d'honneur.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.
S-O.		CHANC LH.	CHANC LH.	CHANC LH.	CABMIN AIS.

1.1.1.18. Cabinet du gouverneur des Invalides.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.
S-O.		CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CAB GOUV INV.	CABMIN AIS.

1.1.1.19. Secrétariat général du gouvernement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMINTDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GSPI DET.	CABMIN AIS.	GSPI DET.	CABMIN AIS.
S-O.		GSPI DET.	GSPI DET.	GSPI DET.	CABMIN AIS.

1.1.1.20. Bureau de défense - Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BD MINOM.	CABMIN AIS.	BD MINOM.	CABMIN AIS.
S-O.		BD MINOM.	BD MINOM.	BD MINOM.	CABMIN AIS.

1.1.1.21. Terres australes et antarctiques françaises.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		TAAF.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		TAAF.	CABMIN AIS.	TAAF.	CABMIN AIS.
S-O.		TAAF.	TAAF.	TAAF.	CABMIN AIS.

1.1.1.22. Direction générale des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
COL.		DGSIC.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DGSIC.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DGSIC.	CABMIN AIS.	DGSIC.	CABMIN AIS.

1.1.1.23. Commission armées jeunesse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CAJ.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAJ.	CABMIN AIS.	CAJ.	CABMIN AIS.
S-O.		ADJ CAJ.	CAJ.	CAJ.	CABMIN AIS.

1.1.1.24. Délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DRES.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		DRES.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DRES.	CABMIN AIS.	DRES.	CABMIN AIS.
S-O.		DRES.	DRES.	DRES.	CABMIN AIS.

1.1.1.25. Conseil supérieur de la fonction militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.	CABMIN TDC.
LCL.		CSFM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFM.	CABMIN AIS.	CSFM.	CABMIN AIS.
S-O.		CSFM.	CSFM.	CSFM.	CABMIN AIS.

1.1.1.26. Conseil supérieur de la réserve militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CSRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSRM.	CABMIN AIS.	CSRM.	CABMIN AIS.
S-O.		CSRM.	CSRM.	CSRM.	CABMIN AIS.

1.1.1.27. Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		HCECM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		HCECM.	CABMIN AIS.	HCECM.	CABMIN AIS.
S-O.		HCECM.	HCECM.	HCECM.	CABMIN AIS.

1.1.1.28. Commission des recours des militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CRM.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CRM.	CABMIN AIS.	CRM.	CABMIN AIS.
S-O.		CRM.	CRM.	CRM.	CABMIN AIS.

1.1.1.29. Ministre délégué aux anciens combattants.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MIDAC.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.
S-O.		MIDAC.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.

1.1.1.30. Secrétariat du cabinet de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		VGE.	VGE.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		VGE.	VGE.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.
S-O.		VGE.	VGE.	VGE.	CABMIN AIS.

1.1.1.31. Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSFRS.	CABMIN AIS.	CSFRS.	CABMIN AIS.
S-O.		CSFRS.	CDFRS.	CSFRS.	CABMIN AIS.

1.1.1.32. Mission d'appui à la transformation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
LCL.		MAT.	CABMIN AIS.	CABMIN AIS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAT.	CABMIN AIS.	MAT.	CABMIN AIS.
S-O.		MAT.	MAT.	MAT.	CABMIN AIS.

1.1.1.33. Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MIDAC.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.

1.1.1.34. Mission du centenaire de la première guerre mondiale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MCPGM.	MIDAC.	MIDAC.	CABMIN AIS.

1.1.2. Organismes rattachés au cabinet militaire du ministre de la défense.

1.1.2.1. Délégation aux affaires stratégiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIR DAS.	CABMIN TDC.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
COL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
LCL.		DAS (NC1).	DAS.	DIR DAS.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAS (NC1).	DAS.	DAS (NC1).	DAS.
S-O.		DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS (NC1).	DAS.

1.1.2.2. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
LCL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF SAG.	SGDSN.	CHEF SAG.	SGDSN.
S-O.		CHEF SAG.	CHEF SAG.	CHEF SAG.	SGDSN.

1.1.2.2.1. Centre de transmissions gouvernemental.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.
COL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
LCL.		CTG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CTG.	SGDSN.	CTG.	SGDSN.
S-O.		CTG.	CTG.	CTG.	SGDSN.

1.1.2.2.2. Conseiller du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SGDSN.	CABMIN TDC.	SGDSN.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF SAG.	SGDSN.	SGDSN.	CABMIN TDC.

*1.1.2.3. Sous-direction des bureaux des cabinets.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SDBC.	CABMIN TDC.	SDBC.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ SDBC.	SDBC.	SDBC.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ SDBC.	SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.
S-O.		CDB.	ADJ SDBC.	ADJ SDBC.	SDBC.

*1.1.2.4. Inspection générale des armées - terre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT.	CABMIN TDC.	IGAT.	CABMIN TDC.
CCAB IGAT.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		CEM IGAT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM IGAT.	IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.
S-O.		CEM IGAT.	CEM IGAT.	CEM IGAT.	IGAT.

*1.1.2.4.1. Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IGAT NC1.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
COL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
LCL.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		BEAD-TT.	IGAT.	IGAT.	IGAT.
S-O.		BEAD-TT.	BEAD-TT.	BEAD-TT.	IGAT.

*1.1.2.5. État-major de défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.
COL.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.
LCL.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CABMIN TDC.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.	CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.
S-O.		CDSV.	CDC EM DEFENSE.	CDC EM DEFENSE.	DIRCAB EM DEFENSE.

1.1.2.6. Direction de la protection et de la sécurité de la défense.

1.1.2.6.1. Cabinet de la direction de la protection et de la sécurité de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL. CHEF DE CABINET.		DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
S-O.		CHEF DE CAB.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.2. Sous-direction de la contre-ingérence.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCI.	DPSD.
S-O.		CHEF DE DIV.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.3. Sous-direction des centres nationaux d'expertises.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.	SOUS-DIR - SDCNE.	DPSD.
S-O.		CHEF DE CENTRE.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.4. Sous-direction de la stratégie et des ressources.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.	SOUS-DIR - SDSR.	DPSD.
S-O.		CHEF DE DIV. CHEF DE POLE.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.5. Sous-direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.



	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DSEZP.	DPSD.	DPSD.	CABMINTDC.
LCL.		DSEZP.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DSEZP.	DPSD.	DSEZP.	DPSD.
S-O.		DSEZP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.6. Direction zonale de protection et de sécurité de la défense de Paris, Nord, Est, Sud et Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		DIR ZON.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		DIR ZON.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ZON.	DPSD.	DIR ZON.	DPSD.
S-O.		DIR ZON.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.7. Poste de protection et de sécurité de la défense auprès des forces françaises à l'étranger, poste de protection et de sécurité de la défense dans les zones de défense et de sécurité d'outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DPSD.	CABMIN TDC.	DPSD.	CABMIN TDC.
COL.		ADJ DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
LCL.		ADJ DPSD.	DPSD.	DPSD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	DPSD.	CDP.	DPSD.
S-O.		CDP.	ADJ DPSD.	ADJ DPSD.	DPSD.

1.1.2.6.8. Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA DICOD.	CABMIN TDC.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
COL.		CDD DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
LCL.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.
S-O.		CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.	CDD DICOD ou CCAB DICOD ou CPILOT DICOD.	DA DICOD.

1.1.2.6.9. Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DA DICOD.	CABMIN TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ECPAD.	DA DICOD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.
S-O.		CHEF SERVICE.	DIR ECPAD.	DIR ECPAD.	DA DICOD.

#### 1.1.2.6.10. État-major des armées - attachés de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CAS PARTICULIER TC/TR/PN. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		SCEM RI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER COL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER LCL. ATTACHÉ DE DÉFENSE.		CDD REG ou OI.	CABMIN TDC.	SCEM RI.	CABMIN TDC.

#### 1.1.2.6.11. Direction de la coopération de sécurité et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
Cas particulier. COL. CHEF DE MISSION		DCSD NC1.	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		CHEF MISSION MOY.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
LCL.		CHEF MISSION MOY.	DCSD.	CHEF MISSION MOY.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF MISSION MOY.	DCSD.	CHEF MISSION MOY.	DCSD.
S-O.		Chef de bureau.	CHEF MISSION MOY.	CHEF MISSION MOY.	DCSD.

#### 1.1.2.6.12. Mission de coopération et de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCSD (NC1).	CABMIN TDC.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL OFFICIERS ORGANISATION RÉGIONALE.	Ambassadeur.	CHEF MISSION MOY.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
COL.		AD.	DCSD.	DCSD.	CABMIN TDC.
LCL.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	DCSD.	AD.	DCSD.
S-O.		Chef de projet.	AD.	AD.	DCSD.

## 1.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
CABMIN TDC.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	TDC.	20.
CABMIN AIS.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	AIS.	Y5.
CABMIN.	Chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	MZG.
ADJ TERRE.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du ministre de la défense.	NC1.	M57.
PREPAVENIR.	Chef cellule préparation de l'avenir.	NC1.	MW1.
INTERN.	Chef cellule internationale.	NC1.	MW2.
ADMGENSOUT.	Chef cellule administration générale et soutien.	NC1.	MW3.
GESTPERS.	Chef cellule gestion du personnel et interventions.	NC1.	MW4.
QG.	Chef du quartier général.	NC1.	MW5.
BRES.	Chef du bureau réservé.	NC1.	MW6.
CHEF CABPM.	Chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZE.
ADJ TERRE CABPM.	Adjoint terre du chef du cabinet militaire du Premier ministre.	NC1.	MZF.
CNR.	Coordinateur national du renseignement.	NC1.	MZO.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	AIS.	MX.
CEMP PR.	Chef d'état-major particulier du Président de la République.	NC1.	MZC.
ADJ CEMP PR.	Adjoint au chef d'état-major particulier et cabinet de la présidence de la République.	NC1.	MZD.
CGA.	Chef du contrôle général des armées.	NC1.	GT0.
PRB.	Chef du groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.	NC1.	GTB.
FOS.	Chef du groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.	NC1.	GTC.
IIC.	Chef de l'inspection des installations classées.	NC1.	GTL.
ITA.	Chef de l'inspection du travail.	NC1.	GTH.
SG.	Secrétaire général.	NC1.	GTF.
DSC.	Chef du département de soutien du contrôle.	NC1.	GTJ.
IAN.	Inspection des armements nucléaires.	NC1.	MZR.
BOG.	Bureau des officiers généraux.	NC1.	M58.
CDS TERRE.	Chef de section terre.	NC1.	MWX.
SG CHANC OL.		NC1.	MZB.

	Secrétaire général de la grande chancellerie de l'ordre de la Libération.		
CHANC LH.	Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	NC1.	MZA.
CAB GOUV INV.	Cabinet du gouverneur des Invalides.	NC1.	ACA.
GSPI DET.	Groupement de soutien des personnels isolés - détachement.	NC1.	M82.
BD MINOM.	Conseiller militaire défense auprès du secrétariat d'état à l'outre-mer.	NC1.	MZ2.
TAAF.	Préfet des terres australes antarctiques françaises.	NC1.	MZQ.
DGSIC.	Directeur général des systèmes d'information et de communication.	NC1.	M61.
CAJ.	Secrétaire général de la commission armées jeunesse.	NC1.	JTO.
DRESD.	Délégué pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.	NC1.	M78.
CSFM.	Secrétaire général du conseil supérieur de la fonction militaire.	NC1.	JTH.
CSRM.	Conseil supérieur de la réserve militaire.	NC1.	M120.
HCECM.	Secrétaire général du haut comité d'évaluation de la condition militaire.	NC1.	JTP.
CRM.	Président de la commission des recours des militaires.	NC1.	JTV.
MIDAC.	Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants.	NC1.	M60.
SEC VGE.	Secrétariat du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing.	NC1.	MZJ.
CSFRS.	Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.	NC1.	MXP.
MAT.	Mission d'appui à la transformation.	NC1.	MXC.
MIADGM.	Mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.	NC1.	MXE.
MCPGM.	Mission du centenaire de la première guerre mondiale.	NC1.	MXF.
DAS.	Délégué aux affaires stratégiques.	AIS.	2A.
DIR DAS.	Directeur de la délégation aux affaires stratégiques (AIS COL).	AIS.	M83.
DAS (NC1).	Délégué aux affaires stratégiques (NC1).	NC1.	M59.
SGDSN.	Chef du service de l'administration générale (SGDSN).	AIS.	22.
CHEF SAG.	Chef administration générale.	NC1.	OA0.
CTG.	Chef de corps du centre de transmissions gouvernemental.	NC1.	HE0.
SDBC.	Sous-directeur des bureaux des cabinets.	AIS.	2C.

ADJ SDBC.	Adjoint au sous-directeur des bureaux des cabinets.	NC1.	NZ0.
IGAT.	Inspecteur général des armées-terre.	AIS.	2M.
IGAT. NC1.	Inspecteur général des armées-terre. Premier notateur du CCAB et du directeur BEAD-TT.	NC1.	NKC.
CEM IGAT.	Chef d'état-major de l'inspection générale des armées-terre.	NC1.	NK0.
BEAD-TT.	Bureau enquêtes accidents défense - transport terrestre.	NC1.	NKB.
DIRCAB EM DEFENSE.	Directeur de cabinet de l'état-major défense.	AIS.	2E.
CDC EM DEFENSE.	Chef de corps de l'état-major défense.	NC1.	KA0.
DIRCAB EM DEFENSE (NC1).	Directeur de cabinet de l'état-major défense (NC1).	NC1.	KAA.
CDSV. OU ADJ 44RI.	Chefs de services ou adjoint du 44e régiment d'infanterie.	NC1.	8E.
DPSD.	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	AIS.	2D.
CAB DU DIR.	Chef de cabinet du directeur.	NC1.	IA8.
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IAA.
DPSD (NC1).	Directeur de la protection et de la sécurité de la défense 2.	NC1.	IA6.
ADJ DPSD.	Directeur adjoint de la protection et de la sécurité de la défense.	NC1.	IA0.
SDCL.	Sous-directeur contre-ingérence.	NC1.	IAJ.
DIVISION OPERATIONS.	Chef de la division « opérations ».	NC1.	IAH.
DIV GOUV.	Chef de la division de la gouvernance.	NC1.	IAC.
DIVISION CIE.	Chef de la division « contre-ingérence » économique.	NC1.	IAG.
DIV SF.	Chef de la division soutien, finances.	NC1.	IAD.
DIV RH.	Chef de la division ressources humaines.	NC1.	IAE.
CENTRE DES SIC.	Chef du centre des systèmes d'information et de communication.	NC1.	IAF.
DSEZP.	Directeur de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	IAK.
CNHD.	Chef du centre national d'habilitation défense.	NC1.	IAL.
DIRZON PARIS.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Paris.	NC1.	IAM.
DIRZON NORD.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Nord.	NC1.	IAQ.
DIRZON EST.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Est.	NC1.	IAR.
DIRZON OUEST.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Ouest.	NC1.	IAS.
DIRZON SUD-OUEST.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Sud-Ouest.	NC1.	IAU.

DIRZON SUD ET SUD-EST.	Directeur zonal de protection et de sécurité de la défense Sud et Sud-Est.	NC1.	IAT.
CDP FORT-DE-FRANCE.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Fort-de-France.	NC1.	IAN.
CDP LA REUNION.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de La Réunion.	NC1.	IAP.
CDP CAYENNE.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Cayenne.	NC1.	IA3.
CDP NOUMEA.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Nouméa.	NC1.	IA4.
CDP PAPEETE.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Papeete.	NC1.	IA5.
CDP DJIBOUTI.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Djibouti.	NC1.	IA1.
CDP EAU.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense des Émirats arabes unis.	NC1.	IA7.
CDP GABON.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense du Gabon.	NC1.	IA2.
CDP DAKAR.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Dakar.	NC1.	IAZ.
CDP PORT BOUET.	Chef de poste de protection et de sécurité de la défense de Port Bouet.	NC1.	IAB.
SDSR.	Sous-directeur de la stratégie et des ressources.	NC1.	IAW.
SDCNE.	Sous-directeur des centres nationaux d'expertises.	NC1.	IAX.
POLE FORMATION INST.	Chef du pôle de formation et instruction.	NC1.	IAY.
DIVISION CID.	Chef de la division « contre-ingérence » défense.	NC1.	IBB.
CMR.	Chef du centre des moyens de recherche.	NC1.	IBE.
CCPI.	Chef du centre du conseil, de la prévention et des inspections.	NC1.	IBF.
DPSD PLUS 4.	DPSD PLUS 4.	NC1.	IAV.
DA DICOD.	Délégué adjoint à l'information et à la communication de la défense.	AIS.	2I.
CDD 1 DICOD.	Chef du département services.	NC1.	2IA.
CDD 2 DICOD.	Chef du département médias.	NC1.	2IB.
CDD 3 DICOD.	Chef du département rédactions.	NC1.	2IC.
CDD 4 DICOD.	Chef du département stratégie.	NC1.	2ID.
CCAB 5 DICOD.	Chef de cabinet DICoD.	NC1.	2IF.
CPILLOT 6 DICOD	Chef du pôle pilotage DICoD.	NC1.	2IG.
DA ECPAD.	Directeur adjoint à l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.	NC1.	KMO.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	YP.

SCEM RI. (NC1).	Sous-chef d'état-major relations internationales (NC1 pour AD).	NC1.	JYD.
CDD REG.	Chef de division région.	NC1.	JYN.
CDD OI.	Chef de division organisation internationale.	NC1.	JYP.
DCSD.	Directeur coopération de sécurité et de défense.	AIS TDC2.	7B.
DCSD. (NC1).	Directeur coopération de sécurité et de défense - général.	NC1.	MWA.
CHEF MISSION MOY.	Chef de la mission des moyens et chef de corps DCSD.	NC1.	MWD.

## 2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION.

### 2.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 2.1.1. Secrétariat général pour l'administration et organismes subordonnés.

##### 2.1.1.1. Cabinet du secrétariat général pour l'administration.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHANCELIER DU SGA.	CHEF CAB DRH-MD.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
COL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.	NC1 ADJ SGA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CHEF CAB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ SGA AIS.

##### 2.1.1.2. Sous-direction du pilotage des programmes budgétaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDPP.	ADJ SGA AIS.	SDPP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	SDPP.	SDPP.	ADJ SGA AIS.

##### 2.1.1.3. Mission d'aide au pilotage.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		MAP.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		MAP.	ADJ SGA AIS.	MAP.	ADJ SGA AIS.
S-O.		MAP.	MAP.	MAP.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.4. Inspection technique de l'infrastructure de la défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ITID.	ADJ SGA AIS.	ITID.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	ITID.	ITID.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.5. Délégation à l'accompagnement des restructurations.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DAR.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DAR.	ADJ SGA AIS.	DAR.	ADJ SGA AIS.
S-O.		ADJ DAR.	DAR.	DAR.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.6. Mission des achats du ministère de la défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CHEF MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CHEF MA.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF MA.	ADJ SGA AIS.	CHEF MA.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB.	CHEF MA.	CHEF MA.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.7. Direction des affaires financières.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.			ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.



		NC1 ADJ SGA TC TR PN.			
COL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CCAB/CB/CS/SD.	ADJ DAF.	ADJ DAF.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.8. Direction des affaires juridiques.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.
S-O.		SD.	ADJ DAJ.	ADJ DAJ.	ADJ SGA AIS.

*2.1.1.9. Service parisien de soutien de l'administration centrale.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ SGA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SPAC.	ADJ SGA AIS.	SPAC.	ADJ SGA AIS.
S-O.		CDB ou CDD.	SDPO.	SDPO.	ADJ SGA AIS.

*2.1.2. Direction des ressources humaines du ministère de la défense et organismes subordonnés.*

*2.1.2.1. Direction des ressources humaines du ministère de la défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHARGÉS DE MISSION.		NC1 ADJ DRH-MD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD/ADJ SD/CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.	SD/ADJ SD/ CM/ADJ CM.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		SD/ADJ SD/ CM/ADJ CM/CDB.	CHEF CAB.	CHEF CAB.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.2. Pôles ministériels de l'action sociale et échelons sociaux subordonnés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CS.	PMAS.	PMAS.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.3. Échelons sociaux interarmées d'outre-mer et à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		SDAS.	ADJ DRHMD AIS.	ADJ DRHMD AIS.	ADJ SGA TDC.
S-O.		CDB ou équivalent.	ESIA.	ESIA.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.4. Centre de formation au management de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CFMD.	CFMD.	CFMD.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.5. Centre expert pour les ressources humaines du personnel civil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDD ou équivalent.	CERH-PC.	CERH-PC.	ADJ DRH-MD AIS.

2.1.2.6. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR OU PN.		NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ DRH-MD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.	SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.
S-O.		CS/CDB.	SMISF-RH.	SMISF-RH.	ADJ DRH-MD AIS.

**2.1.3. Agence de reconversion de la défense et organismes subordonnés.**

**2.1.3.1. Agence de reconversion de la défense.**

**2.1.3.1.1. Sous-direction de la reconversion.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-O.		ADJ SD.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

**2.1.3.1.2. Département des études générales et de l'encadrement supérieur.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		NC1 CDPT EGES.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDPT EGES.	ARD AIS.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.
S-O.		NC1 CDPT EGES.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

**2.1.3.2. Pôles défense mobilité et antennes subordonnées.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CPDM.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPDM.	ARD AIS.	CPDM.	ARD AIS.
S-O.		CPDM.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

**2.1.3.3. Centre militaire de formation professionnelle.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 ARD TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CDC CMFP.	ARD AIS.	ARD AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CMFP.	ARD AIS.	CDC CMFP.	ARD AIS.
S-O.		CDU.	CDC CMFP.	CDC CMFP.	ARD AIS.

**2.1.3.4. Centre de traitement de l'indemnisation du chômage.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CTIC.		NC1 ARD.	ARD AIS.	NC1 ARD.	ARD AIS.
S-O.		CTIC.	NC1 ADJ ARD.	NC1 ADJ ARD.	ARD AIS.

*2.1.3.5. Commission nationale d'orientation et d'intégration.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CNOI.	CNOI.	CNOI.	ARD AIS.

*2.1.4. Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et organisme rattaché.*

*2.1.4.1. Direction de la mémoire du patrimoine et des archives et bureaux régionaux du logement.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DMPA.	DMPA AIS.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-O.		CDB.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.
S-O EPFPMA.		CS ou équivalent.	ADJ DMPA.	ADJ DMPA.	DMPA AIS.

*2.1.4.2. Service historique de la défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DMPA TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		SHD.	DMPA AIS.	DMPA AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SHD.	DMPA AIS.	SHD.	DMPA AIS.
S-O.		Chef DPT ou équivalent.	SHD.	SHD.	DMPA AIS.

*2.1.5. Direction du service national et organismes rattachés.*

*2.1.5.1. Direction du service national/administration centrale.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHARGE DE MISSION.		NC1 DSN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.
S-O DSN/AC.		SD ou équivalent.	NC1 CDC DSN AC.	NC1 CDC DSN AC.	DSN AIS.

2.1.5.2. *Établissements du service national, y compris centres subordonnés.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
LCL.		ESN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ESN.	DSN AIS.	ESN.	DSN AIS.
S-O.		CC/ADJ ESN/ CDB ou équivalent.	ESN.	ESN.	DSN AIS.

2.1.5.3. *Centres du service national outre-mer.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN .		NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DSN TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
CHEF DE CENTRE NON TC/TR/PN.		NC1 DSN.	DSN AIS.	DSN AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSN.	DSN AIS.	CSN.	DSN AIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CSN.	CSN.	DSN AIS.

2.1.6. *Service d'infrastructure de la défense.*

2.1.6.1. *Direction centrale du service d'infrastructure de la défense.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
OFFICIERS DIRECTEMENT SUBORDONNES AU DCA SID.		NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		CSR/CSS/CHEF BAR/ CHEF CO.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.	EMA/CPCO et DIRISI Kremlin-Bicêtre (officiers de liaison).	CSR/CSS/CHEF BAR/ CHEF CO.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CSR/CSS/CHEF BAR/ CHEF CO.	DCA SID AIS.	CSR/CSS/CHEF BAR/ CHEF CO.	DCA SID AIS.
S-O.	CDT la BA 117 Balard (S-O cellule travaux Balard).	SD/CDB ou équivalent.	CHEF REALISATION.	CHEF REALISATION.	DCA SID AIS.

2.1.6.2. *Établissements du service d'infrastructure de la défense (incluant les unités de soutien de l'infrastructure de la défense subordonnées et service achat infra et bureaux isolés).*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR D'ESID.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
TC/TR/PN.	a) COM BDD (pour chef d'USID). b) DIR ESID (pour TC/PR/PN).	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	CHEFS DE DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	CHEFS DE DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Directeur du CETID (pour bureau des experts).	CHEFS DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.	CHEFS DIV, DA, DO, USID ILO, BCU.	DCA SID AIS.
S-O.		CDD/CDB/CDU ou équivalent.	DIR ADJ ESID.	DIR ADJ ESID.	DCA SID AIS.

*2.1.6.3. Directions d'infrastructure de la défense outre-mer et étranger.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF (pour directeur).	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
DIRECTEUR NON TC/TR/PN.	COMIA, COMSUP, COMFOR ou COMELEF.	NC1 DCA SID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
COL.		DID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		DID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DID.	DCA SID AIS.	DID.	DCA SID AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT DU DETSID EAU.	Adjoint interarmées des FFEAU (pour chef DET).	DID DJIBOUTI.	DCA SID AIS.	DID DJIBOUTI.	DCA SID AIS.
S-O.		CDD, CDB ou équivalent.	DID.	DID.	DCA SID AIS.

*2.1.6.4. École nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CHEF STRATEGIE.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF STRATEGIE.	DCA SID AIS.	CHEF STRATEGIE.	DCA SID AIS.
S-O.		Directeur des études.	CHEF REALISATION.	CHEF REALISATION.	DCA SID AIS.

#### 2.1.6.5. Centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.	NC1 DCA SID TC TR PN.	ADJ SGA TDC.
COL.		CETID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
LCL.		CETID.	DCA SID AIS.	DCA SID AIS.	ADJ SGA TDC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CETID.	DCA SID AIS.	CETID.	DCA SID AIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CETID.	CETID.	DCA SID AIS.

#### 2.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ ABRÉGÉE.	AUTORITÉ EN CLAIR.	ACCREDITATION.	CODE.
ADJ SGA TDC.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration TDC.	TDC.	39.
ADJ SGA AIS.	Adjoint au secrétaire général pour l'administration AIS.	AIS.	24.
NC1 ADJ SGA TC TR PN.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JTY.
NC1 ADJ SGA.	NC1 adjoint au secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTL.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du secrétaire général pour l'administration.	NC1.	JTT.
SDPP.	Sous-directeur du pilotage des programmes budgétaires.	NC1.	JTN.
MAP.	Chef de la mission d'aide au pilotage.	NC1.	JTM.
ITID.	Inspecteur technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	JTJ.
DAR.	Délégué à l'accompagnement des restructurations.	NC1.	JTL.
CHEF MA.	Chef de la mission des achats du ministère de la défense.	NC1.	JTK.
ADJ DAF.	Directeur adjoint des affaires financières.	NC1.	IL0.
ADJ DAJ.	Directeur adjoint des affaires juridiques.	NC1.	IM0.
SPAC.	Chef du service parisien de soutien de l'administration centrale.	NC1.	OB0.
SDPO.	Sous-directeur du pilotage opérationnel.	NC1.	JTU.
ADJ DRH-MD AIS.	Adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense AIS.	AIS.	2P.
NC1 ADJ DRH-MD TC TR PN.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JUA.
NC1 ADJ DRH-MD.	NC1 adjoint au directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTR.
NC1 DRH-MD.	NC1 directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JTQ.
CHEF CAB.	Chef de cabinet du directeur des ressources humaines du ministère de la défense.	NC1.	JT0.
SD FM.	Sous-directeur de la fonction militaire.	NC1.	JTA.
SD PRH.	Sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles.	NC1.	JTB.

SD PEP.	Sous-directeur de la politique, des études et de la prospective.	NC1.	JTD.
SD P.	Sous-directeur des pensions.	NC1.	JUO.
CERH-PC.	Directeur du centre expert des ressources humaines du personnel civil.	NC1.	CRH.
SMSIF-RH.	Chef du service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines	NC1.	JTW.
SD IPRH.	Sous-directeur de l'ingénierie des processus RH.	NC1.	JTX.
MISSION EN CHARGE PTFRH.	Chef de la mission en charge des projets de transformation de la fonction RH.	NC1.	M134.
CFMD.	Directrice du centre de formation au management du ministère de la défense.	NC1.	JTZ.
SD AS.	Sous-directeur de l'action sociale.	NC1.	JTS.
ESIA Djibouti.	Chef de l'échelon social interarmées Djibouti.	NC1.	NYI.
ESIA Polynésie.	Chef de l'échelon social interarmées Polynésie.	NC1.	NYK.
ESIA Nouvelle-Calédonie.	Chef de l'échelon social interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NYL.
ESIA Guyane.	Chef de l'échelon social interarmées Guyane.	NC1.	NYM.
ESIA Sénégal.	Chef de l'échelon social interarmées Sénégal.	NC1.	NYN.
ESIA Antilles.	Chef de l'échelon social interarmées Antilles.	NC1.	NYP.
PMAS - Bordeaux.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Bordeaux.	NC1.	EUA.
PMAS - Rennes.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Rennes.	NC1.	DQB.
PMAS - Lyon.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Lyon.	NC1.	LLV.
PMAS - Metz.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Metz.	NC1.	LJT.
PMAS - Saint-Germain-en-Laye.	Chef du pôle ministériel de l'action sociale - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	PIA.
ARD AIS.	Directeur de l'agence de reconversion de la défense AIS.	AIS.	RD.
NC1 ARD TC TR PN.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	ARA.
NC1 ADJ ARD.	Adjoint au directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARB.
CPDM Brest.	Chef de pôle défense mobilité de Brest.	NC1.	ARC.
NC1 ARD.	NC1 directeur de l'agence de reconversion de la défense.	NC1.	ARD.
CPDM Lyon.	Chef de pôle défense mobilité de Lyon.	NC1.	ARE.
CPDM Marseille.	Chef de pôle défense mobilité de Marseille.	NC1.	ARF.
CPDM Metz.	Chef de pôle défense mobilité de Metz.	NC1.	ARG.
CPDM Paris.	Chef de pôle défense mobilité de Paris.	NC1.	ARH.
CPDM Rennes.	Chef de pôle défense mobilité de Rennes.	NC1.	ARJ.
CDPT EGES.	Chef du département des études générales et de l'encadrement supérieur.	NC1.	ARK.
CPDM Bordeaux.	Chef de pôle défense mobilité de Bordeaux.	NC1.	ARM.
CDC CMFP.	Chef de corps du centre militaire de formation professionnelle.	NC1.	GU0.
CNOI.	Chef de bureau de la commission nationale d'orientation et d'intégration.	NC1.	MZ5.
DMPA AIS.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	AIS.	2S.
NC1 DMPA TC TR PN.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives TR TC PN.	NC1 (AIS - TC TR).	HZA.
DMPA.	Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZB.
ADJ DMPA.	Adjoint au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.	NC1.	HZ0.
SHD.	Chef du service historique de la défense.	NC1.	OG0.



DSN AIS.	Directeur du service national AIS.	AIS.	3R.
NC1 DSN TC TR PN.	NC1 directeur du service national TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	JWA.
NC1 DSN.	NC1 directeur du service national.	NC1.	JW0.
NC1 CDC DSN AC.	Chef de corps EM DSN/AC.	NC1.	JWB.
ESN IDF.	Directeur d'établissement du service national Île-de France.	NC1.	JN0.
ESN NE.	Directeur d'établissement du service national Nord-Est.	NC1.	JM0.
ESN NO.	Directeur d'établissement du service national Nord-Ouest.	NC1.	JO0.
ESN SE.	Directeur d'établissement du service national Sud-Est.	NC1.	JL0.
ESN SO.	Directeur d'établissement du service national Sud-Ouest.	NC1.	JK0.
CSN Martinique.	Directeur du centre du service national de la Martinique.	NC1.	EEE.
CSN La Réunion.	Directeur du centre du service national de La Réunion.	NC1.	BLD.
CSN Guadeloupe.	Directeur du centre du service national de la Guadeloupe.	NC1.	EJA.
CSN Guyane.	Directeur du centre du service national de la Guyane.	NC1.	DCD.
CSN Polynésie.	Directeur du centre du service national de Polynésie Française.	NC1.	NYF.
CSN Nlle-Calédonie.	Directeur du centre du service national de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXE.
DCA SID AIS.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	AIS.	93.
NC1 DCA SID.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense.	NC1.	IF1.
NC1 DCA SID TC TR PN.	Directeur central adjoint du service d'infrastructure de la défense TC TR PN.	NC1 (AIS - TC TR).	IF2.
Chef du BAR.	Chef du bureau des affaires réservées.	NC1.	IFP.
Chef de la CO.	Chef de la cellule opérationnelle.	NC1.	IFQ.
Chef stratégie.	Chef du service stratégie.	NC1.	IFR.
Chef réalisation.	Chef du service réalisation.	NC1.	IFS.
CETID.	Centre d'expertise technique de l'infrastructure de la défense.	NC1.	OC1.
DID Cayenne.	Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne (Guyane).	NC1.	OZ1.
DID Dakar.	Directeur d'infrastructure de la défense de Dakar (Sénégal).	NC1.	DX1.
DID Djibouti.	Directeur d'infrastructure de la défense de Djibouti.	NC1.	PR1.
DID Fort-de-France.	Directeur d'infrastructure de la défense de Fort-de-France (Martinique-Antilles).	NC1.	0Y1.
DID Nouméa.	Directeur d'infrastructure de la défense de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).	NC1.	PP2.
DID Papeete.	Directeur d'infrastructure de la défense de Papeete (Tahiti).	NC1.	PP3.
DID Saint-Denis.	Directeur d'infrastructure de la défense de Saint-Denis de La Réunion.	NC1.	PP4.
DID Libreville.	Directeur d'infrastructure de la défense de Libreville (Gabon).	NC1.	PP5.
ESID Metz.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP6.
DIR ADJ ESID Metz.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP7.
DO Metz.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP8.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PP9.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Metz.	NC1.	PR1.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service	NC1.	PR2.

	d'infrastructure de la défense de Metz.		
ESID Bordeaux.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR3.
DIR ADJ ESID Bordeaux.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR4.
DO Bordeaux.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR5.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR6.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR7.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Bordeaux.	NC1.	PR8.
ESID Rennes.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PR9.
DIR ADJ ESID Rennes.	Directeur adjoint de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS1.
DO Rennes.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS2.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS3.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS4.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes.	NC1.	PS5.
ESID IDF.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS6.
DIR ADJ ESID IDF.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS7.
DO IDF.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS8.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PS9.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT1.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense d'Île-de-France.	NC1.	PT2.
ESID Lyon.	Directeur d'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT3.
DIR ADJ ESID Lyon.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT4.
DO Lyon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT5.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT6.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT7.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Lyon.	NC1.	PT8.
ESID Brest.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PT9.

DIR ADJ ESID Brest.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU1.
DO Brest.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU2.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU3.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU4.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest.	NC1.	PU5.
USID ILO.	Chef de l'unité de soutien d'infrastructure de la défense (USID) de Brest - Île Longue.	NC1.	PU6.
ESID Toulon.	Directeur d'établissement d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU7.
DIR ADJ ESID Toulon.	Directeur adjoint de l'établissement d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU8.
DO Toulon.	Directeur des opérations de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PU9.
Chef DIV GP.	Chef de division gestion patrimoine de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV1.
Chef DIV INV.	Chef de division investissement de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV2.
Chef DIV PLANS.	Chef de division plans de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV3.
Chef BCU.	Chef du bureau de coordination des USID de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.	NC1.	PV4.

### 3. ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES.

#### 3.1. Tableaux relatifs aux circuits.

##### 3.1.1. *État-major des armées et organismes rattachés.*

##### 3.1.1.1. *État-major des armées - Major général des armées.*

##### 3.1.1.1.1. Mission d'appui à la transformation et à la simplification.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef mission.	MGA.	Chef mission.	MGA.

##### 3.1.1.2. *État-major des armées - relations internationales.*

##### 3.1.1.2.1. Sous-chef relations internationales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O / BCM		CDB.	CDB.		MGA.

### 3.1.1.2.2. Divisions organisations internationales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CAB MIN).	CABMIN TDC.	SCEM RI (accrédité AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL AD ZONE EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD, ASIE CENTRALE.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
LCL AD ZONE EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD, ASIE CENTRALE.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN)	CABMIN TDC.
COL CONSMIL DÉLÉGATION EUROPÉENNE ADDIS-ABEBA.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL NADEF COL ROME.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL AU CONSEIL FRANCO-ALLEMAND.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CAS PARTICULIER : LCL <i>NATO SCHOOL</i> OBERAMMERGAU.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CDT MCCE EINDHOVEN.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
LCL SALCC EINDHOVEN.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CNE <i>NATO SCHOOL</i> OBERAMMERGAU.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

### 3.1.1.2.3. Divisions régions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
AD TR/PN.		SCEM RI (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.	SCEM RI (accrédité AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
COL AD ZONE AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE LATINE, OCÉANIE, PROCHE ET MOYEN-ORIENT.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
LCL AD ZONE AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE LATINE, OCÉANIE, PROCHE ET MOYEN-ORIENT.		CDD.	CABMIN TDC.	SCEM RI (AIS CABMIN).	CABMIN TDC.
CAS PARTICULIER : COL Expert national BEYROUTH.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.
S-O AAD.		AD.	CDD.		MGA.

3.1.1.2.4. Division maîtrise des armements.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
CONSMIL AUPRÈS OSCE - VIENNE.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL COE NRBC - VIJSKOV.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL CINRBC - LILLE.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
LCL CCMFE - AIX-EN-PROVENCE.	Directeur CCMFE.	CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM RI.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

3.1.1.2.5. Ambassade de France à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ADA, AFT, OLIA TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
COL OLIA POSTDAM-BERLIN-HAMBOURG-ROME-NORFOLK-NORTHWOOD-ULM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL OE ULM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL OLIA ACSS WASHINGTON.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
COL OLIA STUTTGART.		AD WASHINGTON.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL OLIA NORFOLK-SHRIVENHAM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL JFHQ NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL C4ISR NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
LCL OE BERLIN-ULM.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
CDT JFC NORTHWOOD.		AD.	SCEM RI.	AD.	CPT EMA.
COL.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		AD.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
S-O.		AD.	CDD REG ou OI.		MGA.

### 3.1.1.2.6. Bureau représentation militaire à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

### 3.1.1.2.7. Bureau représentation des étrangers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM RI.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

### 3.1.1.2.8. Unité française de vérification - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM RI.	MGA.	SCEM RI.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM RI.	SCEM RI.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM RI.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

### 3.1.1.3. État-major des armées - opérations.

#### 3.1.1.3.1. Sous-chef opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT BCS.		SCEM OPS.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
S-O CAO.A.		Chef CAO.A.	SCEM OPS.		MGA.

#### 3.1.1.3.2. Officier général chargé de la cyberdéfense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		OG CYBER.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OG CYBER.	SCEM OPS.	OG CYBER.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	OG CYBER.		MGA.

S-O. détachement 785e CGE.		CDU.	OG CYBER.		MGA.
----------------------------	--	------	-----------	--	------

### 3.1.1.3.3. Échelon de préfiguration de l'opérateur interarmées « opérations ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		Chef échelon.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		Chef échelon.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef échelon.	SCEM OPS.	Chef échelon.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	Chef échelon.		MGA.

### 3.1.1.3.4. Centre de planification et de conduite des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
Officiers commissionnés.		Autorité sur théâtre.	SCEM OPS.		
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		ADJ TERRE.	CDC.		MGA.

### 3.1.1.3.5. Division emploi.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM OPS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

### 3.1.1.3.6. Division forces nucléaires.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

### 3.1.1.3.7. Bureau géographie, hydrographie, océanographie, météorologie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	SCEM OPS.	CDB.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDB.		MGA.

### 3.1.1.3.8. Établissement géographique interarmées - Creil.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	CDC.	CDC.	MGA.

### 3.1.1.3.9. Commandement interarmées de l'espace - Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CIE.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CIE.	SCEM OPS.	CIE.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CIE.		MGA.

### 3.1.1.3.10. Centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

### 3.1.1.3.11. Centre interarmées des actions sur l'environnement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM OPS.	MGA.	SCEM OPS.	MGA.
COL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	MGA.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.

### 3.1.1.3.12. Équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM OPS.	SCEM OPS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM OPS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	MGA.



3.1.1.3.13. Centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Cdt CISMF.	SCEM OPS.	Cdt CISMF.	CPT EMA.
S-O.		CdS.	Cdt CISMF.	Cdt CISMF.	MGA.

3.1.1.4. État-major des armées - plans.

3.1.1.4.1. Secrétariat comité des capacités.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

3.1.1.4.2. Coopérations et planification interalliée.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJT SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	ADJT SCEM PLANS.	CPT EMA.

3.1.1.4.3. Division plans, programmation, évaluation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
Cas particulier : COL OE - Bonn.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

3.1.1.4.4. Division cohérence capacitaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR.PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

3.1.1.4.5. Division cohérence programmes interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM PLANS.	MGA.	SCEM PLANS.	MGA.
COL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM PLANS.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDD.	CDD.		MGA.

3.1.1.4.6. Centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM PLANS.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

3.1.1.4.7. Comité ministériel d'investissement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef du SP CMI.	SCEM PLANS.	SCEM PLANS.	MGA.

3.1.1.4.8. Service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIRECTEUR.	SCEM PLANS.	DIRECTEUR.	CPT EMA.
S-O.		DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	MGA.

3.1.1.5. État-major des armées - soutien.

3.1.1.5.1. Sous-chef d'état-major soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADJ SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.

3.1.1.5.2. Bureau coordination synthèse.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.

### 3.1.1.5.3. Division maintien en condition opérationnelle.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT NAMSA Capellen.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	CDD.	CPT EMA.
COL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

### 3.1.1.5.4. Division politique performance des soutiens.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDD.	SCEM SOUTIEN.	CDD.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDD.		MGA.

### 3.1.1.5.5. Bureau politique du soutien aux opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
COL.		CDB.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		CDB.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.

### 3.1.1.5.6. Centre d'identification des matériels de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SCEM SOUTIEN.	CDC.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDC.		MGA.

### 3.1.1.5.7. Commissariat aux transports et aux travaux publics de bâtiment.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		SCEM SOUTIEN.	MGA.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
COL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	MGA.
LCL.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	SCEM SOUTIEN.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM ADJ.	SCEM SOUTIEN.	COM ADJ.	CPT EMA.
S-O.		COM ADJ.	COM ADJ.		MGA.

### 3.1.1.6. État-major des armées - cabinet.

3.1.1.6.1. Cabinet du chef d'état-major des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDCAB.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
S-O.		ADJ CDCAB.	CDCAB.		MGA.

3.1.1.6.2. Cellule communications.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDCAB.	MGA.	CDCAB.	MGA.
COL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	MGA.
LCL.		CONSCOM.	CDCAB.	CDCAB.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CONSCOM.	CDCAB.	CONSCOM	CPT EMA.

3.1.1.7. État-major des armées - officier adjoint major général des armées.

3.1.1.7.1. Quartier général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		CDT QG.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT QG.	ADJ MGA.	CDT QG.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	CDQG.		MGA.

3.1.1.7.2. Pôle transformation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADJ MGA.	MGA.	ADJ MGA.	MGA.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	ADJ MGA.	CDP.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	ADJ MGA.		MGA.

3.1.1.7.3. Pôle stratégie militaire et prospective.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.

#### 3.1.1.7.4. Direction de l'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
LCL.		DIR INFO.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR INFO.	ADJ MGA.	DIR INFO.	CPT EMA.
S-O.		CDB.	ADJ MGA.		MGA.

#### 3.1.1.7.5. Division études synthèse management général.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ MGA.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.
S-O/secrétaire MGA.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		MGA.
S-O/secrétariat.		ADJ MGA.	ADJ MGA.		MGA.

#### 3.1.1.7.6. Aumôneries.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Aumônier.	Aumônier.		MGA.

#### 3.1.1.7.7. Pôle commandement des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	ADJ MGA.	CDP.	CPT EMA.

#### 3.1.1.7.8. Pôle moral formation.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		CDP.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDP.	ADJ MGA.	CDP.	CPT EMA.

#### 3.1.1.7.9. Bureau réserves interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	CPT EMA.

#### 3.1.1.7.10. Mission transformation de la fonction ressources humaines.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef mission.	ADJ MGA.	ADJ MGA.	MGA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef mission.	ADJ MGA.	Chef mission.	CPT EMA.
S-O.		CDS.	ADJ MGA.		MGA.

**3.1.2. Organismes interarmées relevant de l'état-major des armées, accrédités comme autorité immédiatement supérieure.**

*3.1.2.1. Inspection des armées.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		IDA.	MGA.	IDA.	MGA.
COL ASSISTANT MILITAIRE.		ADJ IDA.	IDA.	IDA.	MGA.
COL.		CEM.	IDA.	IDA.	MGA.
LCL.		CEM.	IDA.	IDA.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	IDA.	CEM.	IDA.
S-O.		CEM.	IDA.		IDA.

*3.1.2.2. Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur.	MGA.	Directeur.	MGA.
COL ORA.		Directeur.	Directeur.	Directeur.	MGA.
COL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	MGA.
LCL.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Directeur.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.	Sous-directeur RED ou DOC.	Directeur.
S-O.		Directeur adjoint.	Directeur.		Directeur.

*3.1.2.3. Commandement des opérations spéciales.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COS.	MGA.	COS.	MGA.
COL.		CEM.	COS.	COS.	MGA.
LCL.		CEM.	COS.	COS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COS.	CEM.	COS.
S-O.		CDS.	CEM.	CEM.	COS.

*3.1.2.4. État-major interarmées de force et d'entraînement.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMIA-FE.	MGA.	COM EMIA-FE.	MGA.
COL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	MGA.
LCL.		CEM.	COM EMIA-FE.	COM EMIA-FE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM EMIA-FE.	CEM.	COM EMIA-FE.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM EMIA-FE.

### 3.1.2.5. Centre multimodal des transports et organismes rattachés.

#### 3.1.2.5.1. Centre multimodal des transports.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDT SECOND.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDT SECOND.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT SECOND.	COM CMT.	CDT SECOND.	COM CMT.
S-O.		CDS ou CDD.	CDT SECOND.	CDT SECOND.	COM CMT.

#### 3.1.2.5.2. Centre des transports et transits de surface.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

#### 3.1.2.5.3. 519e groupe de transit maritime.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CMT.	MGA.	COM CMT.	MGA.
COL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	MGA.
LCL.		CDC.	COM CMT.	COM CMT.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM CMT.	CDC.	COM CMT.
S-O.		CDS.	CDC.	CDC.	COM CMT.

### 3.1.2.6. Centre national des sports de la défense et organisme rattaché.

#### 3.1.2.6.1. Centre national des sports de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
COL ADJ.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	MGA.
LCL chef SEM.		COM CNSD.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.

### 3.1.2.6.2. École interarmées des sports.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CDC EIS.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC EIS.	COM CNSD.	CDC EIS.	COM CNSD.
S-O.		CDS.	CDC EIS.	CDC EIS.	COM CNSD.

### 3.1.2.6.3. Centre sportif d'équitation militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CNSD.	MGA.	COM CNSD.	MGA.
LCL.		CDC CSEM.	COM CNSD.	COM CNSD.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CSEM.	COM CNSD.	CDC CSEM.	COM CNSD.
S-O.		CDU.	CDC CSEM.	CDC CSEM.	COM CNSD.

### 3.1.2.7. Direction de la sécurité aéronautique d'État.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DSAE.	MGA.	DSAE.	MGA.
COL.		CEM/SD/CHEF BFEA.	DSAE.	DSAE.	MGA.
LCL.		CEM/SD/CHEF BFEA/CHEF BAI.	DSAE.	DSAE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.	CEM/SD/CHEF CDPGE.	DSAE.
S-O.		CDS/CEM/CHEF CDPGE.	DSAE.	DSAE.	DSAE.

### 3.1.2.8. Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D IRSEM.	MGA.	D IRSEM.	MGA.
COL.		SG.	D IRSEM.	D IRSEM.	MGA.
LCL.		SG.	D IRSEM.	D IRSEM.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SG.	D IRSEM.	SG.	D IRSEM.
S-O.		CS.	SG.	SG.	D IRSEM.

### 3.1.2.9. Pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.

#### 3.1.2.9.1. Cellule de commandement et de pilotage.



	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (CHEF PIAM)		JCE.	MGA.	JCE.	MGA
COL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef PIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef PIAM.	JCE.	Chef PIAM.	JCE.
S-O.		Chef PIAM.	Chef PIAM.	Chef PIAM.	JCE.

3.1.2.9.2. Centre interarmées des munitions et explosifs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN CHEF CIAM.	Chef PIAM.	JCE.	MGA.	JCE.	MGA
COL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	MGA.
LCL.		Chef CIAM.	JCE.	JCE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef CIAM.	JCE.	Chef CIAM.	JCE.
S-O.		CDS.	Chef CIAM.	Chef CIAM.	JCE.

3.1.2.10. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises à Djibouti.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
OFFICIER CHANCELLERIE.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.1.2.11. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises aux Émirats arabes unis.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN (COL AIA).		COMFOR.	MGA.	COMFOR.	MGA.
COL CHEF DETSPE.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

3.1.2.12. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces françaises au Gabon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CAB OFFICIER BEM-EG.		COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.

LCL.		CEMIA.	COMFOR.	COMFOR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMFOR.	CEMIA.	COMFOR.
S-O CHANCELIER.		Chef CAB.	COMFOR.	COMFOR.	COMFOR.
S-O.		CDD ou équivalent.	CEMIA.	CEMIA.	COMFOR.

*3.1.2.13. Éléments français au Sénégal (unité de commandement et de coopération opérationnelle : poste de commandement - groupement de coopération opérationnelle).*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMELEF.	MGA.	COMELEF.	MGA.
Chef de CAB.		COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.	COMELEF.
LCL.		Chef GCO.	COMELEF.	COMELEF.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GCO.	COMELEF.	Chef GCO.	COMELEF.
S-O.		CDB ou CDU ou équivalent.	Chef GCO.	Chef GCO.	COMELEF.

*3.1.2.14. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées dans la zone Sud de l'Océan Indien.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
LCL CHEF DE CABINET.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
CHANCELIER.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

*3.1.2.15. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Guyane.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
CDT CHEF DE CABINET.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

*3.1.2.16. État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées aux Antilles.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL AIA.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
CHEF DE CAB.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL AD NON RÉSIDENT.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.

LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDS.	CEMIA.	CEMIA.	CPT EMA.

3.1.2.17. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Nouvelle-Calédonie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CAB ET CHEF CHANC.		COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.	COMSUP.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA.	COMSUP.	CEMIA.	COMSUP.
S-O.		CDB.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.18. *État-major interarmées outre-mer et à l'étranger - forces armées en Polynésie française.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP.	MGA.	COMSUP.	MGA.
COL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	MGA.
LCL.		CEMIA.	COMSUP.	COMSUP.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/AIA.	COMSUP.	CEMIA/AIA.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CEMIA.	CEMIA.	COMSUP.

3.1.2.19. *Organismes à vocation interarmées de zone de défense et de sécurité.*

3.1.2.19.1. *Cabinet du gouverneur militaire de Paris.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN CHEF CABINET-CONSEILLER COMMUNICATION.		OGZDS PARIS.	MGA.	OGZDS PARIS.	MGA.
COL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	MGA.
LCL.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.	GAE ou chef de cabinet ou CONSCOM.	OGZDS PARIS.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEMIA/ZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.

3.1.2.19.2. *Partie sommitale de l'organisme à vocation interarmées zone de défense et de sécurité.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.

COL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).					
LCL (CONSCOM, CHEF CAB ET OFFICIER GARNISON SI NON PN/TR).		OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL.		GAE ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		GAE ou CDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		GAE ou CDS.	OGZDS.	GAE ou CDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

### 3.1.2.19.3. États-majors interarmées de zone de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
OFFICIERS GI NEDEX n° 7.	Chef GI.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.
COL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMIA/ZDS.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		CDS ou équivalent.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O GI NEDEX n° 7.		Chef GI NEDEX n°7.	CEMIA/ZDS PARIS.	CEMIA/ZDS PARIS.	OGZDS PARIS.

### 3.1.2.19.4. Délégations militaires départementales.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DMD DOUBLE FONCTION.	OGZDS.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.	Chaîne fonctionnelle.
TC/TR/PN.		OGZDS.	MGA.	OGZDS.	MGA.
COL DMD .	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
COL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL DMD ADJOINT.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
LCL DMD ADJOINT À l'OGZDS SUD-EST.		OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	OGZDS SUD-EST.	CPT EMA.
LCL DMD ADJOINT A OGZDS OUEST.		GAE.	OGZDS OUEST.	OGZDS OUEST.	CPT EMA.
COL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	MGA.
LCL.		DMD.	OGZDS.	OGZDS.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DMD.	OGZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O.		DMD.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.
S-O DMD 35.		GAE.	CEMIA/ZDS.	CEMIA/ZDS.	OGZDS.

### 3.1.2.20. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command transformation.

3.1.2.20.1. Allied command transformation - Norfolk.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL (ACT À BRUXELLES).		CEM REPDEF OTAN.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
LCL (ACT À MONS).		CEM NMR Mons.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
COL.		NLR.	NLR.	NLR.	MGA.
LCL.		NLR.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NLR.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NLR.	NLR.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Norfolk.	NLR.	NLR.	NLR.

3.1.2.20.2. Joint warfare centre - Stavanger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Stavanger.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Stavanger.	NLR.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Stavanger.	SNR Stavanger.	SNR Stavanger.	NLR.

3.1.2.20.3. Joint force training centre - Bydgoszcz.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Bydgoszcz.	NLR.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	SNR Bydgoszcz.	NLR.

3.1.2.20.4. Joint analysis and lessons learned centre - Monsanto.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NLR.	MGA.	NLR.	MGA.
LCL.		SNR Monsanto.	NLR.	NLR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Monsanto.	NLR.	SNR Monsanto.	NLR.

3.1.2.21. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - allied command operations.

3.1.2.21.1. Supreme headquarters allied powers Europe - Mons.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		CEM NMR Mons.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		CEM NMR Mons.	NMR.	CEM NMR Mons.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Mons.	NMR.	NSE Mons.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	CEM NMR Mons.	CEM NMR Mons.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS NSE.		ADJ NSE Mons.	NSE Mons.	NSE Mons.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS RMF.		CEM NMR Mons.	NSE Mons.	NSE Mons.	NMR.

### 3.1.2.21.2. Joint force command - Naples.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Naples.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	NSE Naples.	NSE Naples.	NMR.

### 3.1.2.21.3. Nato communication and information systems services agency - Latina.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Naples.	NMR.	SNR Naples.	NMR.
S-O.		NSE Latina.	SNR Naples.	SNR Naples.	NMR.

### 3.1.2.21.4. Joint force command - Brunssum.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		NMR.	MGA.	NMR.	MGA.
COL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Brunssum.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT INSÉRÉS.		SNR Brunssum.	NMR.	SNR Brunssum.	NMR.
SLT/LTN/CNE/CDT NON INSÉRÉS.		NSE Brunssum.	NMR.	NSE Brunssum.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Brunssum.	SNR Brunssum.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		ADJ NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NSE Brunssum.	NMR.

### 3.1.2.21.5. Intelligence fusion centre - Molesworth/nato communication and information systems services agency - Northwood/joint electronic warfare core staff - Yeovilton.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

LCL.		SNR Northwood.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Northwood.	NMR.	SNR Northwood.	NMR.
S-O INSÉRÉS.		Autorité de proximité.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.
S-O NON INSÉRÉS.		NSE Northwood.	SNR Northwood.	SNR Northwood.	NMR.

### 3.1.2.21.6. Allied air component command headquarters - Izmir.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL CHEF NSE NON PN.		NMR.	SCEM RI.	SCEM RI.	CPT EMA.
COL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	MGA.
LCL.		SNR Izmir.	NMR.	NMR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SNR Izmir.	NMR.	SNR Izmir.	NMR.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Izmir.	SNR Izmir.	NMR.

### 3.1.2.21.7. Allied air component command headquarters - Ramstein.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Autorité de proximité.	SNR Ramstein.	SNR Ramstein.	NMR.

### 3.1.2.22. Organisation du traité de l'Atlantique Nord et Union européenne.

#### 3.1.2.22.1. Organisation du traité de l'Atlantique Nord - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
COL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		ADJ REPDEF OTAN.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

#### 3.1.2.22.2. Union européenne - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	MGA.
LCL.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.				ADJ RMF UE.	

		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.		CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.
S-O.		ADJ RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

### 3.1.2.22.3. Comité militaire auprès de l'union européenne - Bruxelles.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		PCMUE.	MGA.	PCMUE.	MGA.
S-O.		Autorité de proximité.	DIR CAB PCMUE.	DIR CAB PCMUE.	CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.

### 3.1.2.23. Service interarmées des munitions.

#### 3.1.2.23.1. Échelon central.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIR ADJ SIMU.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
COL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDD ou CDS.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

#### 3.1.2.23.2. Établissements outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COMIA.	DIR SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou DL.	DIR ADJ SIMU.	DIR ADJ SIMU.	DIR SIMU.

#### 3.1.2.23.3. Établissements principaux des munitions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF D'ÉTABLISSEMENT.		DIR SIMU.	MGA.	DIR SIMU.	MGA.
LCL.		CDE.	DIR SIMU.	DIR SIMU.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDE.	DIR SIMU.	CDE.	DIR SIMU.
S-O.		CDS ou CGMu.	CDE.	CDE.	DIR SIMU.

#### 3.1.2.24. Centre d'audit des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DIRECTEUR.	MGA.	DIRECTEUR.	MGA.
COL Superviseur.		DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	MGA.



COL.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	MGA.
LCL.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR.	CPT EMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.
S-O.		DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.	DIRECTEUR ADJOINT.	DIRECTEUR.

### 3.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
MGA.	Major général des armées.	AIS/TDC.	54.
MGA.	Major général des armées.	AIS.	YC.
MGA.	Major général des armées.	NC1.	JYA.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	AIS/TDC 2.	55.
CPT EMA.	Chef de participation terre de l'état-major des armées.	NC1.	J28.
CHEF MATS.	Chef de la mission d'appui à la transformation et à la simplification.	NC1.	M130.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	AIS.	50.
SCEM RI.	Sous-chef d'état-major relations internationales.	NC1.	JYD.
CHEF DIV OI.	Chef division organisations internationales.	NC1.	JYP.
CHEF DIV REG.	Chef division régions.	NC1.	JYN.
CHEF DIV MA.	Chef division maîtrise des armements.	NC1.	JYQ.
AD ABIDJAN.	Attaché de défense à Abidjan.	NC1.	JY28.
AD ABU DHABI.	Attaché de défense à Abu Dhabi.	NC1.	JY29.
AD ADDIS ABEBA.	Attaché de défense à Addis Abeba.	NC1.	JY30.
AD ALGER.	Attaché de défense à Alger.	NC1.	JY2.
AD ANTANANARIVO.	Attaché de défense à Antananarivo.	NC1.	JY31.
AD BAMAKO.	Attaché de défense à Bamako.	NC1.	JY32.
AD BANGKOK	Attaché de défense à Bangkok.	NC1.	JY3.
AD BANGUI.	Attaché de défense à Bangui.	NC1.	JY33.
AD BERLIN.	Attaché de défense à Berlin.	NC1.	JY4.
AD BEYROUTH.	Attaché de défense à Beyrouth.	NC1.	JY5.
AD BRASILIA.	Attaché de défense à Brasilia.	NC1.	M129.
AD BRAZZAVILLE.	Attaché de défense à Brazzaville.	NC1.	JY34.
AD BRUXELLES.	Attaché de défense à Bruxelles.	NC1.	JY35.
AD BUDAPEST.	Attaché de défense à Budapest.	NC1.	JY6.
AD BUENOS AIRES.	Attaché de défense à Buenos Aires.	NC1.	JY36.
AD CONAKRY.	Attaché de défense à Conakry.	NC1.	JY37.
AD COTONOU.	Attaché de défense à Cotonou.	NC1.	JY38.
AD DAKAR.	Attaché de défense à Dakar.	NC1.	JY39.
AD DJIBOUTI.	Attaché de défense à Djibouti.	NC1.	JY40.
AD DOHA.	Attaché de défense à Doha.	NC1.	JY10.
AD HANOÏ.	Attaché de défense à Hanoï.	NC1.	JY7.
AD KABOUL.	Attaché de défense à Kaboul.	NC1.	JY41.
AD KAMPALA.	Attaché de défense à Kampala.	NC1.	JY42.

AD KIEV.	Attaché de défense à Kiev.	NC1.	JY43.
AD KINSHASA.	Attaché de défense à Kinshasa.	NC1.	JY44.
AD LA HAYE.	Attaché de défense à La Haye.	NC1.	JY8.
AD LE CAIRE.	Attaché de défense au Caire.	NC1.	JY9.
AD LIBREVILLE.	Attaché de défense à Libreville.	NC1.	JY45.
AD LOME.	Attaché de défense à Lomé.	NC1.	JY46.
AD LONDRES.	Attaché de défense à Londres.	NC1.	J21.
ADA LONDRES.	Attaché de défense adjoint à Londres.	NC1.	JY47.
AD MADRID.	Attaché de défense à Madrid.	NC1.	JY18.
AD MEXICO.	Attaché de défense à Mexico.	NC1.	J53.
AD MOSCOU.	Attaché de défense à Moscou.	NC1.	J23.
AD N'DJAMENA.	Attaché de défense à N'Djamena.	NC1.	JY48.
AD NAIROBI.	Attaché de défense à Nairobi.	NC1.	JY49.
AD NEW DELHI.	Attaché de défense à New Delhi.	NC1.	JY50.
AD NIAMEY.	Attaché de défense à Niamey.	NC1.	JY51.
AD NOUAKCHOTT.	Attaché de défense à Nouakchott.	NC1.	JY19.
AD OTTAWA.	Attaché de défense à Ottawa.	NC1.	JY20.
AD OUAGADOUGOU.	Attaché de défense à Ouagadougou.	NC1.	JY52.
AD PEKIN.	Attaché de défense à Pékin.	NC1.	JY53.
AD PRETORIA.	Attaché de défense à Prétoria.	NC1.	J26.
AD RABAT.	Attaché de défense à Rabat.	NC1.	JY21.
AD ROME.	Attaché de défense à Rome.	NC1.	JY22.
AD TRIPOLI.	Attaché de défense à Tripoli.	NC1.	JY54.
AD TUNIS.	Attaché de défense à Tunis.	NC1.	JY55.
AD VARSOVIE.	Attaché de défense à Varsovie.	NC1.	M48.
AD VIENNE.	Attaché de défense à Vienne.	NC1.	JY56.
AD WASHINGTON.	Attaché de défense à Washington.	NC1.	J18.
AD YAOUNDE.	Attaché de défense à Yaoundé.	NC1.	JY23.
AD ZAGREB.	Attaché de défense à Zagreb.	NC1.	JY24.
CHEF REPREMIL.	Chef du bureau représentation militaire à l'étranger.	NC1.	J25.
CHEF REPETRAN.	Chef du bureau représentation des étrangers.	NC1.	J24.
CHEF UFV.	Chef de l'unité française de vérification.	NC1.	OK0.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	AIS.	51.
SCEM OPS.	Sous-chef d'état-major opérations.	NC1.	JYC.
OG CYBER.	Officier général chargé de la cyberdéfense.	NC1.	J30.
CHEF EPOIAO.	Chef de l'échelon de préfiguration de l'opérateur interarmées « opérations ».	NC1.	M131.
CHEF CPCO.	Chef du centre de planification et de conduite des opérations.	NC1.	JY1.
CHEF DIV EMPLOI.	Chef division emploi.	NC1.	JYU.
PREFET DPSN.	Préfet à la direction de la protection de la sécurité nationale.	NC1.	J49.
CHEF DIV FN.	Chef de la division forces nucléaires.	NC1.	J12.
CHEF BGHOM.	Chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie.	NC1.	J10.
CDT EGI.	Commandant l'établissement géographique	NC1.	J11.

	interarmées.		
CIE.	Commandant interarmées de l'espace.	NC1.	J51.
CHEF CICLO.	Chef du centre interarmées de coordination de la logistique opérationnelle.	NC1.	HLB.
CDT CIAE.	Commandant le centre interarmées des actions sur l'environnement.	NC1.	MG0.
CDT EISOS.	Commandant l'équipe interarmées des systèmes d'observation par satellite.	NC1.	J15.
CISMF.	Chef du centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.	NC1.	NLK.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	AIS.	53.
SCEM PLANS.	Sous-chef d'état-major plans.	NC1.	JY11.
ADJT SCEM PLANS.	Adjoint au sous-chef d'état-major plans.	NC1.	J13.
CHEF DIV PPE.	Chef de la division plans, programmation, évaluation.	NC1.	JYV.
CHEF DIV COCA.	Chef de la division cohérence capacitaire.	NC1.	JY13.
CHEF DIV CPI.	Chef de la division cohérence des programmes interarmées.	NC1.	JYT.
CHEF CIADIOS.	Chef du centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle des systèmes d'information et de communication.	NC1.	J35.
CHEF SP CMI.	Chef du secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.	NC1.	J36.
DIRECTEUR SEEAD.	Directeur du service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.	NC1.	J37.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	AIS.	52.
SCEM SOUTIEN.	Sous-chef d'état-major soutien.	NC1.	JYB.
ADJ SCEM SOUTIEN.	Adjoint au sous-chef d'état-major soutien.	NC1.	M132.
CHEF DIV MCO.	Chef de la division maintien en condition opérationnelle.	NC1.	JYR.
CHEF DIV PPS.	Chef de la division politique performance des soutiens.	NC1.	J20.
CHEF BPSO.	Chef du bureau politique du soutien aux opérations.	NC1.	JYI.
CHEF CIMD.	Chef du centre d'identification des matériels de la défense.	NC1.	J14.
ADJT COMITTPB.	Commissaire adjoint aux transports et travaux publics de bâtiment.	NC1.	J16.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	AIS.	56.
CHEF DE CAB.	Chef de cabinet du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYH.
CONSCOM.	Conseiller communication du chef d'état-major des armées.	NC1.	JYJ.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	AIS.	57.
OA MGA.	Officier adjoint au major général des armées.	NC1.	JYF.
CDT QG.	Commandant le quartier général.	NC1.	JYK.

CHEF PT.	Chef du pôle transformation.	NC1.	JYG.
CHEF PSMP.	Chef du pôle stratégie militaire et prospective.	NC1.	J29.
DIRECTEUR INFO.	Directeur de l'information.	NC1.	J52.
AUM. CATHOLIQUE.	Aumônier catholique.	NC1.	J42.
AUM MUSULMAN.	Aumônier musulman.	NC1.	J43.
AUM PROTESTANT.	Aumônier protestant.	NC1.	J44.
CHEF PCA.	Chef du pôle commandement des armées.	NC1.	J27.
CHEF PFM.	Chef du pôle formation moral.	NC1.	M133.
CHEF BRM.	Chef du bureau réserves militaires.	NC1.	JYX.
CHEF MTRFH.	Chef de la mission transformation de la fonction ressources humaines.	NC1.	M134.
IDA.	Inspecteur des armées.	AIS.	W8.
IDA.	Inspecteur des armées.	NC1.	J31.
ADJ IDA.	Adjoint à l'inspecteur des armées.	NC1.	J38.
CEM IDA.	Chef d'état-major de l'inspection des armées.	NC1.	J32.
DIRECTEUR CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	AIS.	W9.
DIRECTEUR CICDE.	Directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.	NC1.	J33.
SOUS-DIRECTEUR RED.	Sous directeur réflexion expérimentation développement.	NC1.	J34.
SOUS-DIRECTEUR DOC.	Sous-directeur doctrines.	NC1.	JYL.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	AIS.	W5.
COS.	Commandant des opérations spéciales.	NC1.	LHA.
CEM COS.	Chef d'état-major du commandement des opérations spéciales.	NC1.	LH0.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	AIS.	W7.
COM EMIA-FE.	Commandant l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LUA.
CEM EMIA-FE.	Chef d'état-major de l'état-major interarmées de force et d'entraînement.	NC1.	LU0.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	AIS.	YT.
CDT CMT.	Commandant le centre multimodal des transports.	NC1.	BNB.
CDT SECOND.	Commandant en second du centre multimodal des transports.	NC1.	JY27.
CDT CTTS.	Commandant le centre des transports et transits de surface.	NC1.	HLC.
CDT 519° GTM.	Commandant le 519e groupe de transit maritime.	NC1.	JY26.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	AIS.	W6.
CDT CNSD.	Commandant du centre national des sports de la défense.	NC1.	HAB.
CDC EIS.	Chef de corps de l'école interarmées des sports.	NC1.	HAA.

CDT CSEM.	Chef de corps du centre sportif d'équitation militaire.	NC1.	HB0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	AIS.	S0.
DSAE.	Directeur de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J55.
CEM DSAE.	Chef d'état-major de la direction de la sécurité aéronautique d'État.	NC1.	J56.
SD EA/DIRCAM.	Sous-directeur espace aérien de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J58.
SD SA/DIRCAM.	Sous-directeur surveillance et audit de la direction de la circulation aérienne militaire.	NC1.	J59.
CHEF CDPGE/DIRCAM.	Chef du centre de défense de programmation et de gestion de l'espace.	NC1.	J92.
DIRNAV.	Directeur de la navigabilité.	NC1.	J93.
SD CN/DIRNAV.	Sous-directeur contrôle de la navigabilité de la direction de la navigabilité.	NC1.	J94.
SD REG/DIRNAV.	Sous-directeur réglementation de la direction de la navigabilité.	NC1.	J95.
CHEF BFEA.	Chef du bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.	NC1.	J57.
CHEF BAI.	Chef du bureau affaires internationales.	NC1.	M135.
D IRSEM.	Directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.	AIS	35.
D IRSEM.	Directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.	NC1.	NLG.
DS.	Directeur scientifique de l'IRSEM.	NC1	NLI.
SG.	Secrétaire général de l'IRSEM.	NC1	NLJ.
JCE.	<i>Joint chief engineer.</i>	AIS.	YX.
JCE.	<i>Joint chief engineer.</i>	NC1.	QAC.
CHEF PIAM.	Chef du pôle interarmées de traitement du danger des munitions et explosifs.	NC1.	QAD.
CHEF CIAM.	Commandant du centre interarmées des munitions et explosifs.	NC1.	QAE.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	AIS.	75.
COMFOR FDJ.	Commandant les forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPD.
CEMIA FFDJ.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises à Djibouti.	NC1.	GPA.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	AIS.	AU.
COMFOR FEAU.	Commandant les forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
CEMIA FFEAU.	Chef d'état-major interarmées des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J97.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	78.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMF.
CEMIA GABON	Chef d'état-major interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMB.
COMEFLEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	AIS.	YZ.
COMEFLEF SENEGAL.	Commandant les éléments français au Sénégal.	NC1.	QAF.

CHEF GCO.	Chef du groupement de coopération opérationnelle.	NC1.	QAH.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	AIS.	72.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLA.
EMIA FAZSOI.	État-major interarmées des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien.	NC1.	BLB.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	7Y.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
CEMIA FAG.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Guyane.	NC1.	DCA.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	73.
COMSUP FAA.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.
CEMIA FAA.	Chef d'état-major interarmées des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEB.
COMSUP N CAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	AIS.	74.
COMSUP NOUCAL.	Commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXA.
CEMIA FANC.	Chef d'état-major interarmées des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NXB.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	AIS.	76.
COMSUP FAPF.	Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYA.
CEMIA FAPF.	Chef d'état-major interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYB.
AIA FAPF.	Adjoint interarmées des forces armées en Polynésie française.	NC1.	NYO.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	AIS.	0Z.
OGZDS PARIS.	Officier général de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	LIC.
GAE.	Général adjoint engagements.	NC1.	LIV.
CEMIAZDS PARIS.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Paris.	NC1.	QD0.
CHEF CAB GMP.	Chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIB.
CONSCOM.	Conseiller communication du gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIG.
DMD 75.	Délégué militaire départemental de Paris.	NC1.	D75.
DMD 77.	Délégué militaire départemental de la Seine-et-Marne.	NC1.	D77.
DMD 78.	Délégué militaire départemental des Yvelines.	NC1.	D78.
DMD 91.		NC1.	D91.

	Délégué militaire départemental de l'Essonne.		
DMD 92.	Délégué militaire départemental des Hauts-de-Seine.	NC1.	D92.
DMD 93.	Délégué militaire départemental de la Seine-Saint-Denis.	NC1.	D93.
DMD 94.	Délégué militaire départemental du Val-de-Marne.	NC1.	D94.
DMD 95.	Délégué militaire départemental du Val-d'Oise.	NC1.	D95.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	AIS.	5Z.
OGZDS SE.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHA.
CEMIA/ZDS SE.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QH0.
CONSCOM SUD-EST.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.	NC1.	QHD.
DMD 01.	Délégué militaire départemental de l'Ain.	NC1.	D01.
DMD 03.	Délégué militaire départemental de l'Allier.	NC1.	D03.
DMD 07.	Délégué militaire départemental de l'Ardèche.	NC1.	D07.
DMD 15.	Délégué militaire départemental du Cantal.	NC1.	D15.
DMD 26.	Délégué militaire départemental de la Drome.	NC1.	D26.
DMD 38.	Délégué militaire départemental de l'Isère.	NC1.	D38.
DMD 42.	Délégué militaire départemental de la Loire.	NC1.	D42.
DMD 43.	Délégué militaire départemental de la Haute Loire.	NC1.	D43.
DMD 63.	Délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme.	NC1.	D63.
DMD 69.	Délégué militaire départemental du Rhône.	NC1.	D69.
DMD 73.	Délégué militaire départemental de la Savoie.	NC1.	D73.
DMD 74.	Délégué militaire départemental de la Haute Savoie.	NC1.	D74.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	AIS.	6V.
OGZDS N.	Officier général de zone de défense et de sécurité Nord.	NC1.	QFA.
CEMIA/ZDS N.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Nord.	NC1.	QF0.
DMD 02.	Délégué militaire départemental de l'Aisne.	NC1.	QFF.
DMD 59.	Délégué militaire départemental du Nord.	NC1.	QFE.
DMD 62.	Délégué militaire départemental du Pas de Calais.	NC1.	QFD.
DMD 60.	Délégué militaire départemental de l'Oise.	NC1.	QFC.
DMD 80.	Délégué militaire départemental de la Somme.	NC1.	QFB.
OGZDS S.		AIS.	5V.

	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.		
OGZDS S.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud.	NC1.	QJA.
CEMIA/ZDS S.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud.	NC1.	QJ0.
DMD 04.	Délégué militaire départemental des Alpes de Hautes provence.	NC1.	D04.
DMD 05.	Délégué militaire départemental des Hautes Alpes.	NC1.	D05.
DMD 06.	Délégué militaire départemental des Alpes maritimes.	NC1.	D06.
DMD 11.	Délégué militaire départemental de l'Aude.	NC1.	D11.
DMD 13.	Délégué militaire départemental des Bouches du Rhône.	NC1.	D13.
DMD30.	Délégué militaire départemental du Gard.	NC1.	D30.
DMD 34.	Délégué militaire départemental de l'Hérault.	NC1.	D34.
DMD 48.	Délégué militaire départemental de Lozère.	NC1.	D48.
DMD 66.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Orientales.	NC1.	D66.
DMD 83.	Délégué militaire départemental du Var.	NC1.	D83.
DMD 84.	Délégué militaire départemental du Vaucluse.	NC1.	D84.
DMD 2A.	Délégué militaire départemental de la Corse du Sud.	NC1.	D2A.
DMD 2B.	Délégué militaire départemental de la Haute Corse.	NC1.	D2B.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	AIS.	4Z.
OGZDS SO.	Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QIA.
GAE ZDS SO.	Général adjoint engagements de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	QGD.
CEMIA/ZDS SO.	Chef de l'état-major interarmées de zone de défense Sud-Ouest.	NC1.	QI0.
EMIAZDSO CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMF.
EMIAZDSO CONSCOM.	Chef de la cellule communication de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMG.
CDS ZDS SO.	Chef de service de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.	NC1.	LMO.
DMD 09.	Délégué militaire départemental de l'Ariège.	NC1.	D09.
DMD 12.	Délégué militaire départemental de l'Aveyron.	NC1.	D12.
DMD 16.	Délégué militaire départemental de la Charente.	NC1.	D16.
DMD 17.	Délégué militaire départemental de la Charente Maritime.	NC1.	D17.
DMD 19.	Délégué militaire départemental de la	NC1.	D19.



	Corrèze.		
DMD 23.	Délégué militaire départemental de la Creuse.	NC1.	D23.
DMD 24.	Délégué militaire départemental de la Dordogne.	NC1.	D24.
DMD 31.	Délégué militaire départemental de la Haute-Garonne.	NC1.	D31.
DMD 32.	Délégué militaire départemental du Gers.	NC1.	D32.
DMD 33.	Délégué militaire départemental de la Gironde.	NC1.	D33.
DMD 40.	Délégué militaire départemental des Landes.	NC1.	D40.
DMD 46.	Délégué militaire départemental du Lot.	NC1.	D46.
DMD 47.	Délégué militaire départemental du Lot-et-Garonne.	NC1.	D47.
DMD 64.	Délégué militaire départemental des Pyrénées Atlantiques.	NC1.	D64.
DMD 65.	Délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées.	NC1.	D65.
DMD 79.	Délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.	NC1.	D79.
DMD 81.	Délégué militaire départemental du Tarn.	NC1.	D81.
DMD 82.	Délégué militaire départemental du Tarn-et-Garonne.	NC1.	D82.
DMD 86.	Délégué militaire départemental de la Vienne.	NC1.	D86.
DMD 87.	Délégué militaire départemental de la Haute-Vienne.	NC1.	D87.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	AIS.	6Z.
OGZDS EST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJB.
GAE ZDS EST.	Général adjoint engagements de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJS.
CEMIA/ZDS EST.	Chef d'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJC.
EMIAZDSE CHEF CAB.	Chef de cabinet de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJG.
EMIAZDSE CONS COM.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est.	NC1.	LJH.
DMD 08.	Délégué militaire départemental des Ardennes.	NC1.	D08.
DMD 10.	Délégué militaire départemental de l'Aube.	NC1.	D10.
DMD 21.	Délégué militaire départemental de la Côte d'Or.	NC1.	D21.
DMD 25.	Délégué militaire départemental du Doubs.	NC1.	D25.
DMD 39.	Délégué militaire départemental du Jura.	NC1.	D39.
DMD 51.	Délégué militaire départemental de la Marne.	NC1.	D51.
DMD 52.	Délégué militaire départemental de la Haute-Marne.	NC1.	D52.

DMD 54.	Délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle.	NC1.	D54.
DMD 55.	Délégué militaire départemental de la Meuse.	NC1.	D55.
DMD 57.	Délégué militaire départemental de la Moselle.	NC1.	D57.
DMD 58.	Délégué militaire départemental de la Nièvre.	NC1.	D58.
DMD 67.	Délégué militaire départemental du Bas-Rhin.	NC1.	D67.
DMD 68.	Délégué militaire départemental du Haut-Rhin.	NC1.	D68.
DMD 70.	Délégué militaire départemental de la Haute-Saône.	NC1.	D70.
DMD 71.	Délégué militaire départemental de la Saône-et-Loire.	NC1.	D71.
DMD 88.	Délégué militaire départemental des Vosges.	NC1.	D88.
DMD 89.	Délégué militaire départemental de l'Yonne.	NC1.	D89.
DMD 90.	Délégué militaire départemental du Territoire de Belfort.	NC1.	D90.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	AIS.	2Z.
OGZDS OUEST.	Officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGA.
GAE ZDS OUEST.	Général adjoint engagement de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QGD.
CEMIA/ZDS OUEST.	Chef de l'état-major interarmées de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	QG0.
CONSCOM OUEST.	Conseiller communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Ouest.	NC1.	LKK.
DMD 14.	Délégué militaire départemental du Calvados.	NC1.	DTA.
DMD 18.	Délégué militaire départemental du Cher.	NC1.	MAE.
DMD 22.	Délégué militaire départemental des Côtes d'Armor.	NC1.	D22.
DMD 27.	Délégué militaire départemental de l'Eure.	NC1.	D27.
DMD 28.	Délégué militaire départemental de l'Eure-et-Loir.	NC1.	D28.
DMD 29.	Délégué militaire départemental du Finistère.	NC1.	D29.
DMD 35.	Délégué militaire départemental de l'Ille-et-Vilaine.	NC1.	D35.
DMD 36.	Délégué militaire départemental de l'Indre.	NC1.	FMA.
DMD 37.	Délégué militaire départemental de l'Indre-et-Loire.	NC1.	D37.
DMD 41.	Délégué militaire départemental du Loir-et-Cher.	NC1.	D41.
DMD 44.	Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique.	NC1.	LPH.
DMD 45.	Délégué militaire départemental du Loiret.	NC1.	D45.
DMD 49.	Délégué militaire départemental du Maine-et-Loire.	NC1.	LZC.

DMD 50.	Délégué militaire départemental de la Manche.	NC1.	D50.
DMD 53.	Délégué militaire départemental de la Mayenne.	NC1.	ELA.
DMD 56.	Délégué militaire départemental du Morbihan.	NC1.	BUA.
DMD 61.	Délégué militaire départemental de l'Orne.	NC1.	D61.
DMD 72.	Délégué militaire départemental de la Sarthe.	NC1.	BJA.
DMD 76.	Délégué militaire départemental de la Seine-maritime.	NC1.	D76.
DMD 85.	Délégué militaire départemental de la Vendée.	NC1.	GUA.
NLR.	National liaison representative.	AIS.	7A.
NLR.	National liaison representative.	NC1.	M110.
CEM REPDEF OTAN.	Chef d'état-major du représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	MWQ.
SNR Stavanger.	<i>Senior national representative</i> de Stavanger.	NC1.	M106.
SNR Bydgoszcz.	<i>Senior national representative</i> de Bydgoszcz.	NC1.	M105.
SNR Monsanto.	<i>Senior national representative</i> de Monsanto.	NC1.	MWH.
NMR.	<i>National military representative.</i>	AIS.	7M.
NMR.	<i>National military representative.</i>	NC1.	MWJ.
CEM NMR MONS.	Chef d'état-major du <i>national military representative</i> de Mons.	NC1.	M102.
NSE Mons.	Chef du <i>national support element</i> de Mons.	NC1.	M101.
SNR Naples.	<i>Senior national representative</i> de Naples.	NC1.	M94.
NSE Naples.	Chef du <i>national support element</i> de Naples.	NC1.	M93.
SNR Brunssum.	<i>Senior national representative</i> de Brunssum.	NC1.	M107.
NSE Brunssum.	Chef du <i>national support element</i> de Brunssum.	NC1.	M89.
SNR Northwood.	<i>Senior national representative</i> de Northwood.	NC1.	MWM.
SNR Izmir.	<i>Senior national representative</i> de Izmir.	NC1.	M108.
SNR Ramstein.	<i>Senior national representative</i> de Ramstein.	NC1.	MWV.
NSE Ramstein.	Chef du <i>national support element</i> de Ramstein.	NC1.	MWW.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	AIS.	7H.
CHEF REPDEF OTAN - RMF UE.	Représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne.	NC1.	M100.
ADJOINT REPDEF OTAN.	Adjoint au représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.	NC1.	M98.
ADJOINT RMF UE.	Adjoint au représentant français auprès de l'Union européenne.	NC1.	M90.
PCMUE	Président du comité militaire de l'Union européenne.	NC1.	MWR.
DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	AIS.	YU.

DIRECTEUR SIMU.	Directeur du service interarmées des munitions.	NC1.	YU0.
DIRECTEUR ADJOINT SIMU.	Directeur adjoint du service interarmées des munitions.	NC1.	YUA.
COMFOR DJI/DL SIMU.	Commandant les forces françaises à Djibouti/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUN.
COMSUP NC/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Nouvelle-Calédonie/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUP.
COMSUP GUYANE/DL SIMU.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane/détachement local du service interarmées des munitions.	NC1.	YUQ.
DIR EPM Alsace-Lorraine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Alsace-Lorraine.	NC1.	YUG.
DIR EPM Champagne-Picardie.	Directeur de l'établissement principal des munitions Champagne-Picardie.	NC1.	YUH.
DIR EPM Centre.	Directeur de l'établissement principal des munitions Centre.	NC1.	YUI.
DIR EPM Aquitaine.	Directeur de l'établissement principal des munitions Aquitaine.	NC1.	YUJ.
DIR EPM Provence.	Directeur de l'établissement principal des munitions Provence.	NC1.	YUK.
DIR EPM Méditerranée.	Directeur de l'établissement principal des munitions Méditerranée.	NC1.	YUL.
DIR EPM Bretagne.	Directeur de l'établissement principal des munitions Bretagne.	NC1.	YUM.
DIRECTEUR CAA.	Directeur du centre d'audit des armées.	AIS.	CC.
DIRECTEUR CAA.	Directeur du centre d'audit des armées.	NC1.	JY25.
DIRECTEUR ADJOINT CAA.	Directeur adjoint du centre d'audit des armées.	NC1.	JY57.

#### 4. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

##### 4.1. Tableaux relatifs aux circuits.

##### 4.1.1. État-major de l'armée de terre et organismes rattachés.

##### 4.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.

##### 4.1.1.1.1. Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre et personnel en mobilité externe.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CABINET ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CFMT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef adjoint de cabinet.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef adjoint de cabinet.	Chef de cabinet.

S-O.		CDU ou équivalent.	Chef adjoint de cabinet.		Sous-chef PS.
------	--	--------------------	--------------------------	--	---------------

#### 4.1.1.1.2. Service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU SIRPAT.		CEMAT.	CEMAT.	CEMAT.	MGAT.
TC/TR/PN.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	
COL.		Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du SIRPAT.	Chef de cabinet.
S-O DU SIRPAT.		CDU ou équivalent.	Chef du SIRPAT.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	Sous-chef PS.
S-O DES CENTRES DE PRODUCTION D'IMAGES TERRE.			Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.		

#### 4.1.1.1.3. Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR DU CMMAT.		Chef de cabinet.	MGAT.	Chef de cabinet.	MGAT.
COL.		Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur du CMMAT.	Chef de cabinet.
SOUS-CHEFS DE MUSIQUE.		CDU ou équivalent.	Directeur du CMMAT.		
S-O SERVANT AU SEIN DES FORMATIONS MUSICALES.					

#### 4.1.1.2. Major général de l'armée de terre.

4.1.1.2.1. Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre, quartier général et chargé de mission.

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OSA MGAT ET DRH/CHANCELIER.		MGAT (NC1).	MGAT (TDC).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
CHARGÉ DE MISSION.		MGAT (NC1).	MGAT (AIS).		
COL.		OSA MGAT.	MGAT (AIS).		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	MGAT (AIS).
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.		Sous-chef PS.

#### 4.1.1.2.2. Délégation aux réserves de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de la DRAT.	MGAT (AIS).	MGAT (NC1).	MGAT (TDC).
LCL.				Chef de la DRAT.	MGAT (AIS).
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de la DRAT.	Sous-chef PS.
S-O.		CEM ou équivalent.	Chef de la DRAT.	Chef de la DRAT.	Sous-chef PS.

#### 4.1.1.3. Sous-chef « performance - synthèse ».

##### 4.1.1.3.1. Sous-chefferie « performance - synthèse ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.		
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		Sous-chef PS.	MGAT.	Sous-chef PS.	MGAT.	
COL.		Chef de bureau ou équivalent.	Sous-chef PS.			Sous-chef PS.
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				OSA MGAT.	Sous-chef PS.	
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.		

##### 4.1.1.3.2. Musée de l'armée.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Directeur du musée.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.				Directeur du musée.	Sous-chef PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur du musée.	Sous-chef PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur du musée.		

##### 4.1.1.3.3. Délégation au patrimoine de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		DELPAT.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.				DELPAT.	Sous-chef PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				DELPAT.	Sous-chef PS.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	

##### 4.1.1.3.4. Personnel détaché au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.	Sous-chef PS.	MGAT.
LCL.				Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.

4.1.1.4. Sous-chef « plans - programmes ».

4.1.1.4.1. Sous-chefferie « plans - programmes ».

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Chef de bureau ou autorité d'emploi.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de bureau.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

4.1.1.4.2. Centre de conduite informatique de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DIRECTEUR CCIAT.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		Chef de centre.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de centre.	Chef de centre.	Sous-chef PS.

4.1.1.4.3. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Directeur adjoint SIMMAD.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur adjoint SIMMAD.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur adjoint SIMMAD.		Sous-chef PS.

4.1.1.4.4. Service industriel de l'aéronautique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Directeur SIAé.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur SIAé.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur SIAé.		Sous-chef PS.

4.1.1.4.5. Organismes conjoints de coopération en matière d'armement et Nato Helicopter Management Agency.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Sous-chef PP.	MGAT.	Sous-chef PP.	MGAT.
COL.		Autorité d'emploi.	Sous-chef PP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	Sous-chef PP.
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.	

4.1.1.5. Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».

4.1.1.5.1. Colonel adjoint outre-mer, chargé de mission et bureau de coopération bilatérale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL ADJ OME et chargé de mission.		OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
TC/TR/PN.			MGAT.		
COL.		Chef du BCB.	OG RI - SOUTEX.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du BCB.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	OSA MGAT.	OSA MGAT.	Sous-chef PS.

4.1.1.5.2. Officiers de liaison terre, officiers insérés dans les postes de commandement « high readiness forces » en Espagne, en Italie, en Grèce et en Turquie, comité « France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Luxembourg » et stagiaires « haut niveau » à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	AD, attaché des forces terrestres, chef de détachement.	Sous-chef PS.

4.1.1.5.3. Officiers insérés au sein de l'Ace Rapid Reaction Corps à Innsworth.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.
COL.		<i>French Senior National Representative (SNR).</i>	OG RI - SOUTEX.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					



				<i>French Senior National Representative (SNR).</i>	OG RI - SOUTEX.
S-O.		CDU ou équivalent.	<i>French Senior National Representative (SNR).</i>		Sous-chef PS.

#### 4.1.1.5.4. Officiers insérés dans le poste de commandement « high readiness forces » à Münster.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.	
COL.		SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	OG RI - SOUTEX.	
S-O.		CDU ou équivalent.	SCEM « ressources » du 1er corps germano-néerlandais.	Sous-chef PS.		

4.1.1.5.5. École des fusiliers marins, préfecture maritime de Cherbourg, centre d'expertise du groupe aérien embarqué de Landivisiau, commando Kieffer, centre de renseignement de la marine, commandement de la défense « Finistère », service hydrographique et océanographique de la marine.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.	
COL.		Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				Autorité d'emploi.	OG RI - SOUTEX.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Autorité d'emploi.	Sous-chef PS.		

#### 4.1.1.5.6. Compagnie française d'assistance spécialisée.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
TC/TR/PN.		OG RI - SOUTEX.	MGAT.	OG RI - SOUTEX.	MGAT.	
COL.		Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.			
LCL.						
SLT/LTN/CNE/CDT.				Directeur COFRAS.	OG RI - SOUTEX.	
S-O.		CDU ou équivalent.	Directeur COFRAS.	Sous-chef PS.		

### 4.1.2. Section technique de l'armée de terre.

4.1.2.1. Section technique de l'armée de terre - portion centrale, et les renforts individuels de l'Airbus A400 militaire.

		NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	

TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.	SDEP pour les officiers de programme CAIMAN et TIGRE.	Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
LCL.				Sous-directeurs et chefs de groupement.	Directeur de la STAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		SDEP, chefs de groupement, chefs de service et codirecteur LST.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Sous-directeur « organisation - ressources ».	Directeur de la STAT.

*4.1.2.2. Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre et centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de la STAT.	MGAT.	Directeur de la STAT.	MGAT.
COL.	Chef du GAMSTATT pour l'officier de programme simulation ALAT.	Chef de corps ou équivalent.	Directeur de la STAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de la STAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

*4.1.3. École polytechnique.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur de l'école.	MGAT.	Directeur de l'école.	MGAT.
Directeur des systèmes d'information.		Directeur de l'école.	Directeur de l'école.		
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur de l'école.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

*4.1.4. Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.*

*4.1.4.1. État-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.			MGAT.		MGAT.

CHEF DE CABINET ET CPSA.		Général COMALAT.	Général COMALAT.	Général COMALAT.	
COL.		CEM.			
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CEM.	Général COMALAT.
S-O.		CDU ou équivalent.	CEM.		

*4.1.4.2. Détachement d'avions de l'armée de terre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		Chef de détachement.	Général COMALAT.	Chef de détachement.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	Chef de détachement.		

*4.1.4.3. 9e bataillon de soutien aéromobile.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		Général COMALAT.	MGAT.	Général COMALAT.	MGAT.
TC/TR/PN.					
COL.		CDC.	Général COMALAT.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				CDC.	Général COMALAT.
S-O.		CDU.	CDC.		

*4.1.4.4. Base aérienne 107 - escadron de soutien technique aéromobile 2.060 « Yvelines ».*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT BA 107.	Général COMALAT.	CDT BA 107.	Général COMALAT.
S-O.		CDU BA 107.	CDT BA 107.		

*4.1.5. Corps de réaction rapide européen : état-major, brigade d'aide au commandement, détachement de soutien national France, bataillon de quartier général.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		REPFRANCE CRRE.	MGAT.	REPFRANCE CRRE.	MGAT.
CHEF DU DSN-FR ET CHEF DU BQG (LORSQU'IL EST FRANCAIS).					
COL.		Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il est français).	REPFRANCE CRRE.
S-O.		FBH.	Chef du DSN-FR ou chef du BQG (lorsqu'il		

	est français).	
--	----------------	--

**4.1.6. Centre d'instruction des réserves parachutistes, centre parachutiste d'entraînement spécialisé, centre parachutiste d'instruction spécialisée, centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Commandant du CIRP.	MGAT.	Commandant du CIRP.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Commandant du CIRP.

**4.1.7. Formations du génie de l'air.**

**4.1.7.1. Brigade aérienne d'appui à la manoeuvre aérienne.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	Sous-chef Infra - aéro BAAMA.	CDT BAAMA.

**4.1.7.2. 25e régiment du génie de l'air.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT BAAMA.	MGAT.	CDT BAAMA.	MGAT.
COL.		CDC.	CDT BAAMA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	CDT BAAMA.

**4.1.8. État-major du commandement de la légion étrangère, 1er et 4e régiments étrangers et groupement de recrutement de la légion étrangère.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		CDT COMLE.	MGAT.	CDT COMLE.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	CDT COMLE.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
				Chef de corps ou	CDT

S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	équivalent.	COMLE.
------	--	--------------------	------------------------------	-------------	--------

#### 4.1.9. Centre de doctrine d'emploi des forces.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur du CDEF.	MGAT.	Directeur du CDEF.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.	Directeur du CDEF.

#### 4.1.10. Service de la maintenance industrielle terrestre.

##### 4.1.10.1. Service de la maintenance industrielle terrestre - direction.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.
COL chefs de division et chargé de mission.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.		
COL.		Second adjoint au directeur SMITer.			
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.			Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.	
S-O.		Chefs de division.	Second adjoint au directeur SMITer.		

##### 4.1.10.2. Centre de formation initiale militaire.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT le CFIM.		Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.
CDU DE LA COMPAGNIE DE FORMATION INITIALE MILITAIRE.					
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDT le CFIM.	Directeur adjoint SMITer.		
S-O auprès du CDU.		CDU.	Directeur adjoint SMITer.		

##### 4.1.10.3. Bases de soutien du matériel, régiments du matériel.

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
		Directeur SMITer.	MGAT.	Directeur SMITer.	MGAT.

CHEF DE CORPS OU AUTORITÉ DE NIVEAU ÉQUIVALENT.					
LCL.		Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE/CDT.					
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou autorité de niveau équivalent.		

#### 4.1.10.4. Mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF MICAM.	Chef BMCO.	Directeur adjoint SMITer.	Directeur SMITer.	Directeur SMITer.	MGAT.
LCL.		Second adjoint au directeur SMITer.		Second adjoint au directeur SMITer.	Directeur SMITer.
SLT/LTN/CNE.					
S-O.		Chef MICAM.	Second adjoint au directeur SMITer.		

#### 4.1.11. Direction générale de l'armement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DGA.	MGAT.	DGA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	DGA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	DGA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

#### 4.1.12. Direction centrale du service de santé des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central adjoint SSA.	MGAT.	Directeur central adjoint SSA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central adjoint SSA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

#### 4.1.13. Service des essences des armées.

##### 4.1.13.1. Direction centrale et organismes rattachés.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Directeur central SEA.	MGAT.	Directeur central SEA.	MGAT.
COL.		Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.		
LCL.					
SLT/LTN/CNE/CDT.				Chef de corps ou équivalent.	Directeur central SEA.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef de corps ou équivalent.		

#### 4.1.13.2. Base pétrolière interarmées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.

#### 4.1.13.3. École nationale supérieure du pétrole et des moteurs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Directeur de l'ENSPM.	Directeur de la BPIA.	Directeur central SEA.	Directeur central SEA.

#### 4.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	TDC.	26.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT.	AIS.	27.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. Sous-chef de musique.	AIS.	YO.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	AIS.	5A.
MGAT.	Major général de l'armée de terre. (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZJ.
MGAT.	Major général de l'armée de terre.	NC1.	JZI.
OSA MGAT.	Officier supérieur adjoint auprès du major général de l'armée de terre.	NC1.	JZF.
CDT DU QG.	Commandant du quartier général de l'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J79.
DRAT.	Délégation aux réserves de l'armée de terre.	NC1.	KAH.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	AIS.	5B.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre. (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZE.
CAB/CEMAT.	Chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J91.
CEMAT.	Chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	J83.
CHEF ADJ CAB.	Chef adjoint de cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre.	NC1.	JZA.
CHEF SIRPAT.		NC1.	JZB.

	Chef du service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.		
CPIT.	Chef de la cellule management de production audiovisuelle nationale.	NC1.	M126.
CMMAT.	Directeur du conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.	NC1.	M125.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT.	AIS.	5C.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	JZS.
SOUS-CHEF PS.	Sous-chef « performance - synthèse » de l'EMAT.	NC1.	J90.
ADJ SYNTHESE.	Officier adjoint « synthèse » de l'EMAT.	NC1.	KAJ.
CDB BPMR.	Chef du bureau « prévention et maîtrise des risques » de l'EMAT.	NC1.	JZ2.
CDB BPFB.	Chef du bureau « programmation - finances - budget » de l'EMAT.	NC1.	JZK.
CDB BGPS.	Chef du bureau « gouvernance pilotage synthèse » de l'EMAT.	NC1.	JZL.
CDB BORG.	Chef du bureau « organisation » de l'EMAT.	NC1.	JZM.
CDB BETUDES.	Chef du bureau « études » de l'EMAT.	NC1.	JZN.
CDB BAJ.	Chef du bureau d'appui juridique de l'EMAT.	NC1.	JZP.
CDB BSI.	Chef du bureau « stationnement - infrastructure » de l'EMAT.	NC1.	J73.
CDB BTSD.	Chef du bureau « terre - sécurité - défense » de l'EMAT.	NC1.	KAK.
DELPAT.	Délégué au patrimoine de l'armée de terre.	NC1.	JZQ.
DIR.MUSEE.	Directeur du musée de l'armée.	NC1.	JZR.
DGGN 1.	DGGN - chef du bureau de la défense.	NC1.	J85.
DGGN 2.	DGGN - commandant de la gendarmerie prévôtale.	NC1.	JZ3.
DGGN 3.	DGGN - cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale.	NC1.	STD.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT.	AIS.	5F.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT. (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	J77.
SOUS-CHEF PP.	Sous-chef « plans - programmes » de l'EMAT.	NC1.	J88.
CHEF MCO.	Chef du maintien en condition opérationnelle des matériels de l'armée de terre.	NC1.	STE.
CDB BEMPL.	Chef du bureau « emploi » de l'EMAT.	NC1.	JZY.
CDB BPSA.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'armes » de l'EMAT.	NC1.	J68.
CDB BPLANS.	Chef du bureau « plans » de l'EMAT.	NC1.	J69.
CDB BPSIC.	Chef du bureau « programmes et systèmes d'information et de communication » de l'EMAT.	NC1.	J71.
CDB BMCO.	Chef du bureau « maintien en condition opérationnelle » de l'EMAT.	NC1.	J72.
CDB BSOUTLOG.	Chef du bureau « soutien logistique » de l'EMAT.	NC1.	JZZ.
OCCAR Bonn.	Autorité d'emploi.	NC1.	M82.
OCCAR Paris.	Autorité d'emploi.	NC1.	KAL.
NAHEMA.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFH.
SIMMAD.	Directeur adjoint de la SIMMAD.	NC1.	MWE.
SIAé.	Directeur de la SIAé.	NC1.	J78.



CCIAT.	Directeur du CCIAT.	NC1.	J76.
OG RI - SOUTEX.	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».	AIS.	Y4.
OG RI - SOUTEX.	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations » (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	M127.
OG RI - SOUTEX.	Officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».	NC1.	M128.
OLT Italie.	Attaché de défense.	NC1.	J60.
PC HRF Espagne.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	J61.
PC HRF Grèce.	Attaché de défense.	NC1.	J62.
ARRC Innsworth.	<i>French senior national representative.</i>	NC1.	M124.
OLT Allemagne.	Chef de détachement.	NC1.	JZ5.
OLT Grande-Bretagne.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ6.
OLT États-Unis.	Attaché des forces terrestres.	NC1.	JZ7.
PC HRF Turquie.	Attaché de défense.	NC1.	JZ8.
PC HRF Münster.	Sous-chef « ressource » du 1er corps germano-néerlandais de Münster.	NC1.	JZ9.
PC HRF Italie.	Chef de détachement.	NC1.	J82.
CDB BCB.	Chef du bureau de coopération bilatérale.	NC1.	J86.
Stagiaire États-Unis.	Attaché de défense.	NC1.	M74.
SHOM - Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	M113.
COFRAS.	Autorité d'emploi.	NC1.	MWF.
PREFMAR Cherbourg.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZ6.
COMDEF Finistère.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZW.
CENTEX GAé Landivisiau.	Autorité d'emploi.	NC1.	GY0.
ECO FUS Lorient.	Autorité d'emploi.	NC1.	MZX.
CRMAR Brest.	Autorité d'emploi.	NC1.	QFG.
Commando Kieffer.	Autorité d'emploi.	NC1.	DQA.
OLT Espagne	Attaché de défense.	NC1.	STG.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre.	AIS.	W1.
DIR STAT.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	OI0.
GAM STAT.	Chef du groupement aéromobile de la STAT.	NC1.	OH0.
SD OR.	Sous-directeur « organisation - ressources ».	NC1.	OHA.
SD EP.	Sous-directeur « environnement des programmes ».	NC1.	OHB.
CHEF GPT AMFH.	Chef du groupement « armes de mêlée et facteurs humains ».	NC1.	OHD.
CHEF GPT ART.	Chef du groupement « artillerie ».	NC1.	OHE.
CHEF GPT MA.	Chef du groupement « mob/agester ».	NC1.	OHF.
CHEF GPT RENS.	Chef du groupement « renseignement ».	NC1.	OHG.
CHEF GPT SCMI.	Chef du groupement « systèmes de communication et maîtrise de l'information ».	NC1.	OHH.
CHEF GPT AERO.	Chef du groupement « aéroporté ».	NC1.	OHJ.
CHEF CEISIM.	Chef du centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.	NC1.	STF.
DA STAT.	Directeur adjoint de la STAT.	NC1.	OHK.
DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique.	AIS.	EX.

DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	KIC.
DG POLYTECHNIQUE.	Directeur général de l'école polytechnique.	NC1.	KID.
CDC ECO POLY.	Chef de corps de l'école polytechnique.	NC1.	KI0.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	W4.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GWG.
COMALAT.	Commandant l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GW0.
CEM COMALAT.	Chef d'état-major du commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	GWB.
CHEF DET AAT.	Chef du détachement avions de l'armée de terre.	NC1.	QFJ.
CDC 9e BSAM.	Chef de corps du 9e bataillon de soutien aéromobile.	NC1.	MJQ.
CDC BA 107.	Chef de corps de la base aérienne 107.	NC1.	STI.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	AIS.	CR.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IHA.
REPFRANCE CRRE.	Représentant national français du corps de réaction rapide européen.	NC1.	IHE.
CDC BQG-CRRE.	Chef de corps du bataillon de quartier général du CRRE.	NC1.	IHB.
CDC DSN-FR.	Chef de corps du détachement de soutien national - France.	NC1.	IH0.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes.	AIS.	W2.
CDT CIRP.	Commandant le centre d'instruction des réserves parachutistes (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HWB.
CEM CIRP.	Chef d'état-major du CIRP.	NC1.	HWA.
CDC CPES.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement spécialisé.	NC1.	HW0.
CDC CPIS.	Chef de corps du centre parachutiste d'instruction spécialisée.	NC1.	HX0.
CDC CPEOM.	Chef de corps du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.	NC1.	HV0.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.	AIS.	4A.
CDT BAAMA.	Général commandant la brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne et le génie de l'air (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GQB.
SC INFRA BAAMA.	Sous-chef « infrastructure aéronautique » de la BAAMA.	NC1.	GQ0.
CDC 25e RGA.	Chef de corps du 25e régiment du génie de l'air.	NC1.	DY0.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	AIS.	L5.
COMLE.	Commandant la légion étrangère (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	HUA.
COMLE.	Commandant la légion étrangère.	NC1.	HUB.
CEM COMLE.	Chef d'état-major du commandement de la légion étrangère.	NC1.	HU0.
CDC 1er RE.	Chef de corps du 1er régiment étranger.	NC1.	AK0.
CDC 4e RE.	Chef de corps du 4e régiment étranger.	NC1.	CD0.

CDC GRLE.	Chef de corps du groupement de recrutement de la légion étrangère.	NC1.	MM0.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces.	AIS.	DF.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	GRA.
DIR CDEF.	Directeur de la doctrine d'emploi des forces	NC1.	GRG.
CHEF CAB CDEF.	Chef de cabinet du directeur de la doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRH.
CDC CDEF DAD.	Chef de corps du centre de doctrine d'emploi des forces et chef de la division appui documentation.	NC1.	GR0.
ADJ CDT CDEF.	Adjoint au commandant du centre de doctrine d'emploi des forces.	NC1.	GRB.
CHEF DDO.	Chef de la division « doctrine ».	NC1.	GRC.
CHEF DREX.	Chef de la division « recherche retour d'expérience ».	NC1.	GRE.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	AIS/TDC2.	MZ.
DIR SMITER.	Directeur du service de la maintenance industrielle terrestre (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IQC.
DA SMITER.	Directeur adjoint du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQR.
SA SMITER.	Second adjoint au directeur du service de la maintenance industrielle terrestre.	NC1.	IQV.
CDT CFIM.	Commandant du centre de formation initiale militaire.	NC1.	IQW.
CDC 2e RMAT.	Chef de corps du 2e régiment du matériel.	NC1.	BK0.
CDC 3e RMAT.	Chef de corps du 3e régiment du matériel.	NC1.	BV0.
CDC 4e RMAT.	Chef de corps du 4e régiment du matériel.	NC1.	CE0.
CDC 5e BSMAT.	Chef de corps de la 5e base de soutien du matériel.	NC1.	CG0.
CDC 6e RMAT.	Chef de corps du 6e régiment du matériel.	NC1.	CQ0.
CDC 7e RMAT.	Chef de corps du 7e régiment du matériel.	NC1.	CU0.
CDC 8e RMAT.	Chef de corps du 8e régiment du matériel.	NC1.	CX0.
CDC 12e BSMAT.	Chef de corps de la 12e base de soutien du matériel.	NC1.	DG0.
CDC 13e BSMAT.	Chef de corps de la 13e base de soutien du matériel.	NC1.	DJ0.
CDC 15e BSMAT.	Chef de corps de la 15e base de soutien du matériel.	NC1.	DN0.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	AIS.	23.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IJB.
DGA DRH/SDGS.	Sous-directeur « gestion statutaire et réglementation » de la DGA.	NC1.	IJ0.
SD COA.	Sous-directeur de la conduite des opérations d'armement.	NC1.	IJA.
SD AMO.	Sous-directeur « Afrique - Moyen-Orient ».	NC1.	IJE.
DA DS et CHEF SASF.	Directeur adjoint de la direction « stratégie » et chef du service d'architecture des systèmes de forces.	NC1.	IJF.
DIR CATOD.	Directeur du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense.	NC1.	IJG.
DIR UM HELI.	Directeur de l'unité de management « opération d'armement hélicoptères ».	NC1.	IJH.

DIR CND.	Directeur du centre de normalisation de défense.	NC1.	IJK.
CHEF SMCO.	Chef du service de maintien en condition opérationnelle.	NC1.	IJL.
DIR DGA - MNRBC.	Directeur de DGA « maîtrise NRBC ».	NC1.	IJN.
DIR DGA - EV/I.	Directeur de DGA « Essais en vol » - Istres.	NC1.	IJU.
DIR DGA - EM.	Directeur de DGA « Essai de missiles ».	NC1.	IJW.
INSP AR - PE.	Inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs.	NC1.	IJX.
SD EA.	Sous-directeur « Europe - Amérique du Sud ».	NC1.	IJY.
DIR DGA - IP.	Directeur de DGA « ingénierie des projets ».	NC1.	IJZ.
DIR SCA.	Directeur du service centralisé des achats.	NC1.	STB.
CHEF BPMA.	Chef du bureau des personnels militaires des armées.	NC1.	STC.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées.	AIS.	VA.
DC SEA.	Directeur central du service des essences des armées (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	IE0.
DIR BPIA.	Directeur de la base pétrolière interarmées.	NC1.	FZ0.
DIR DELPIA.	Directeur de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées.	NC1.	KH0.
DIR LSEA.	Directeur du laboratoire du service des essences des armées.	NC1.	NN0.
DA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées.	AIS.	3S.
DA SSA.	Directeur central adjoint du service de santé des armées (officiers en TC/TR ou PN).	NC1.	STJ
CDC RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BWO.
CDC CMA VINCENNES.	Chef de corps du centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Vincennes.	NC1.	HKY.
CDC CMA MONTHLERY.	Chef de corps du centre médical des armées - Montléry.	NC1.	HLE.
CDC CMA ANGERS.	Chef de corps du centre médical des armées - Angers.	NC1.	HLF.
CDC CMA CREIL.	Chef de corps du centre médical des armées - Creil.	NC1.	HLG.
CDC CMA ISTRES.	Chef de corps du centre médical des armées - Istres.	NC1.	HLH.
CDC CMA CLERMONT FERRAND.	Chef de corps du centre médical des armées - Clermont-Ferrand.	NC1.	HLM.
CDC CMA CAZAUX.	Chef de corps du centre médical des armées - Cazaux.	NC1.	HLN.
CDC CMA ANGOULEME.	Chef de corps du centre médical des armées - Angouleme.	NC1.	HLP.
CDC CMA GAP.	Chef de corps du centre médical des armées - Gap.	NC1.	HLQ.
CDC CMA PARIS.	Chef de corps du centre médical des armées - Paris.	NC1.	HLR.
CDC CMA TOULON.	Chef de corps du centre médical des armées - Toulon.	NC1.	HLS.
CDC CMA VERSAILLES.	Chef de corps du centre médical des armées de Paris - Île-de-France - Versailles.	NC1.	HLT.
CDC CMA SAINT CHRISTOL.	Chef de corps du centre médical des armées - Saint-Christol.	NC1.	HLU.
CDC CMA PHALSBOURG.	Chef de corps du centre médical des armées - Phalsbourg.	NC1.	HLV.
CDC CMA RENNES.	Chef de corps du centre médical des armées - Rennes.	NC1.	HLW.
CDC CMA TOULOUSE.	Chef de corps du centre médical des armées - Toulouse.	NC1.	HLX.
CDC CMA VERDUN.	Chef de corps du centre médical des armées - Verdun.	NC1.	HLZ.
CDC CESPA.	Chef de corps du centre d'épidémiologie et de santé publique des armées.	NC1.	HOC.
CDC CMIA EFS.	Chef de corps du centre médical interarmées des	NC1.	HOD.

	éléments français au Sénégal.		
CDC CMIA ANTILLES-GUADELOUPE.	Chef de corps du centre médical interarmées Antilles-Guadeloupe.	NC1.	HOE.
CDC CMIA ANTILLES-MARTINIQUE.	Chef de corps du centre médical interarmées Antilles-Martinique.	NC1.	HOF.
CDC DIASS FFDJ CMIA.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - centre médical interarmées.	NC1.	HOG.
CDC CMIA FFEAU.	Chef de corps du centre médical interarmées des forces françaises des Émirats Arabes Unis.	NC1.	HOH.
CDC CMIA FFG.	Chef de corps du centre médical interarmées des forces françaises au Gabon.	NC1.	HOI.
CDC CMIA GUYANE CAYENNE.	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Cayenne.	NC1.	HOJ.
CDC CMIA GUYANE KOUROU.	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Kourou.	NC1.	HOK.
CDC CMIA GUYANE SJM.	Chef de corps du centre médical interarmées Guyane - Saint Jean du Maroni.	NC1.	HOL.
CDC CMIA REUNION - SAINT DENIS.	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Saint-Denis.	NC1.	HOM.
CDC CMIA REUNION - SAINT PIERRE.	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Saint-Pierre.	NC1.	HON.
CDC CMIA REUNION - MAYOTTE.	Chef de corps du centre médical interarmées Réunion - Mayotte.	NC1.	HOO.
CDC CMIA NOUVELLE-CALÉDONIE.	Chef de corps du centre médical interarmées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	HOP.
CDC CMIA TAHITI.	Chef de corps du centre médical interarmées Tahiti.	NC1.	HOQ.
CDC CMIA EFS DAKAR.	Chef de corps du centre médical interarmées des éléments français au Sénégal - Dakar	NC1.	HOR.
CDC DIASS EAU.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées - Émirats Arabes Unis.	NC1.	HOS.
CDC DIASS GABON.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées - Gabon	NC1.	HOT.
CDC INSP GEN SSA.	Chef de corps de l'inspection générale du service de santé des armées.	NC1.	HOU.
CDC ISSA.	Chef de corps de l'inspection du service de santé des armées - Paris Val-de-Grâce.	NC1.	HOV.
CDC EPPA.	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - Toulon.	NC1.	LY0.
CDC EPPA ELEVES.	Chef de corps de l'école du personnel paramédical des armées - élèves.	NC1.	LYA.
CDC BLRH BORDEAUX.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Bordeaux.	NC1.	MDA.
CDC ESA LYON.	Chef de corps de l'école de santé des armées - Lyon.	NC1.	ME0.
CDC BLRH LYON.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Lyon.	NC1.	MEA.
CDC HIA BEGIN.	Chef de corps hôpital d'instruction des armées - Bégin.	NC1.	ND0.
CDC BLRH BEGIN.	Chef de corps bureau local des ressources humaines - Bégin.	NC1.	NDA.
CDC HIA DESGENETTES.	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Desgenettes.	NC1.	NE0.

CDC HIA LAVERAN.	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Laveran.	NC1.	NF0.
CDC BLRH MARSEILLE.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Marseille.	NC1.	NFA.
CDC HIA LEGOUEST.	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Legouest.	NC1.	NG0.
CDC HIA PERCY.	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Percy.	NC1.	NH0.
CDC BLRH PERCY.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Percy.	NC1.	NHA.
CDC HIA ROBERT PICQUE.	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Robert Pique.	NC1.	NI0.
CDC HIA VAL-DE-GRÂCE.	Chef de corps à l'hôpital d'instruction des armées - Val-de-Grâce.	NC1.	NJ0.
CDC BLRH VDG.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Val-de-Grâce.	NC1.	NJA.
CDC BLRH ORLÉANS.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Orléans.	NC1.	QKA.
CDC BLRH BRETIGNY.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Brétigny.	NC1.	QL0.
CDC CMA COETQUIDAN.	Chef de corps du centre médical des armées - Coëtquidan.	NC1.	QM0.
CDC CMA LILLE.	Chef de corps du centre médical des armées - Lille.	NC1.	QNP.
CDC CMA BESANCON.	Chef de corps du centre médical des armées - Besançon.	NC1.	QNQ.
CDC CMA METZ.	Chef de corps du centre médical des armées - Metz.	NC1.	QNR.
CDC CMA CARCASSONNE.	Chef de corps du centre médical des armées - Carcassonne.	NC1.	QNS.
CDC CMA CHAUMONT.	Chef de corps du centre médical des armées - Chaumont.	NC1.	QNT.
CDC CMA EPINAL.	Chef de corps du centre médical des armées - Épinal.	NC1.	QNU.
CDC CMA NIMES.	Chef de corps du centre médical des armées - Nîmes.	NC1.	QNV.
CDC CMA POITIERS.	Chef de corps du centre médical des armées - Poitiers.	NC1.	QNW.
CDC CMA SOLENZARA.	Chef de corps du centre médical des armées - Solenzara.	NC1.	QNX.
CDC CMA VALENCE.	Chef de corps du centre médical des armées - Valence.	NC1.	QNY.
CDC CMA BREST.	Chef de corps du centre médical des armées - Brest.	NC1.	QNZ.
CDC CMA VILLACOUBLAY.	Chef de corps du centre médical des armées - Villacoublay.	NC1.	RA0.
CDC CMA BORDEAUX.	Chef de corps du centre médical des armées - Bordeaux.	NC1.	RAA.
CDC CMA BELFORT.	Chef de corps du centre médical des armées - Belfort.	NC1.	RAB.
CDC CMA BOURGES.	Chef de corps du centre médical des armées - Bourges.	NC1.	RAC.
CDC CMA BRIVE LA GAILLARDE.	Chef de corps du centre médical des armées - Brive la Gaillarde.	NC1.	RAD.
CDC CMA CALVI.	Chef de corps du centre médical des armées - Calvi.	NC1.	RAE.
CDC CMA CHARLEVILLE MEZIERES.	Chef de corps du centre médical des armées - Charleville Mézières.	NC1.	RAF.
CDC CMA CHERBOURG.	Chef de corps du centre médical des armées - Cherbourg.	NC1.	RAG.
CDC CMA COLMAR.	Chef de corps du centre médical des armées - Colmar.	NC1.	RAH.
CDC CMA DIJON.	Chef de corps du centre médical des armées - Dijon.	NC1.	RAI.

CDC CMA DRAGUIGNAN.	Chef de corps du centre médical des armées - Draguignan.	NC1.	RAJ.
CDC CMA EVREUX.	Chef de corps du centre médical des armées - Évreux.	NC1.	RAK.
CDC CMA GRENOBLE.	Chef de corps du centre médical des armées - Grenoble.	NC1.	RAL.
CDC CMA LA VALBONNE.	Chef de corps du centre médical des armées - La Valbonne.	NC1.	RAM.
CDC CMA LYON.	Chef de corps du centre médical des armées - Lyon.	NC1.	RAN.
CDC CMA MARSEILLE.	Chef de corps du centre médical des armées - Marseille.	NC1.	RAP.
CDC CMA MONTAUBAN.	Chef de corps du centre médical des armées - Montauban.	NC1.	RAR.
CDC CMA MONT-DE-MARSAN.	Chef de corps du centre médical des armées - Mont-de-Marsan.	NC1.	RAQ.
CDC CMA MOURMELON.	Chef de corps du centre médical des armées - Mourmelon.	NC1.	RAS.
CDC CMA NANCY.	Chef de corps du centre médical des armées - Nancy.	NC1.	RAT.
CDC CMA ORLÉANS.	Chef de corps du centre médical des armées - Orléans.	NC1.	RAU.
CDC CMA PAU.	Chef de corps du centre médical des armées - Pau.	NC1.	RAV.
CDC CMA ROCHEFORT.	Chef de corps du centre médical des armées - Rochefort.	NC1.	RAW.
CDC CMA SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.	Chef de corps du centre médical des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	RAX.
CDC CMA STRASBOURG.	Chef de corps du centre médical des armées - Strasbourg.	NC1.	RAY.
CDC CMA TOURS.	Chef de corps du centre médical des armées - Tours.	NC1.	RAZ.
CDC DIASS ANTILLES.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des Antilles.	NC1.	S10.
CDC SAMHA LIMOGES.	Chef de corps du service des archives médicales hospitalières des armées.	NC1.	S11.
CDC BCAPMSSA TOULON.	Chef de corps du bureau central d'administration du personnel militaire du service de santé des armées.	NC1.	S12.
CDC BLRH BREST.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Brest	NC1.	SS0.
CDC CENT TRAIT INFO MED.	Chef de corps du centre d'entraînement de l'information médicale.	NC1.	SS4.
CDC CENT TRANSF SANG ARMÉES.	Chef de corps du centre de transfusion sanguine des armées.	NC1.	SS5.
CDC SERV PROT RADIO ARMÉES.	Chef de corps du service de protection radiologique des armées.	NC1.	SS6.
CDC DCSSA.	Chef de l'organisme de la direction centrale du service de santé des armées.	NC1.	SS8.
CDC EVDG.	Chef de corps de l'école du Val-de-Grâce.	NC1.	SS9.
CDC EVDG ELEVES.	Chef de corps de l'école du Val-de-Grâce - élèves.	NC1.	STH.
CDC HIA CLERMONT TONNERRE.	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Clermont Tonnerre - Brest.	NC1.	SSA.
CDC HIA SAINT-ANNE.	Chef de corps de l'hôpital d'instruction des armées - Saint-Anne - Toulon.	NC1.	SSB.
CDC ECRSA CHARTRES.	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Chartres.	NC1.	SSC.
CDC ECRSA MARSEILLE.	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire des armées de Marseille	NC1.	SSD.
CDC ECRSA VITRY MAROLLES.		NC1.	SSE.

	Chef de corps de l'établissement central de ravitaillement sanitaire - Vitry Marolles.		
CDC ECMSSA.	Chef de corps de l'établissement central des matériels du service de santé des armées - Orléans.	NC1.	SSF.
CDC INS RECH BIOMED ARMÉES IRBA.	Chef de corps de l'institut de recherche biomédicale des armées.	NC1.	SSI.
CDC PHARM CENT ARMÉES.	Chef de corps de la pharmacie centrale des armées.	NC1.	SSJ.
CDC DAPSA ORLÉANS.	Chef de corps de la direction des approvisionnement de produits de santé des armées.	NC1.	SSK.
CDC DRSSA LYON.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Lyon.	NC1.	SSL.
CDC DRSSA METZ.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Metz.	NC1.	SSM.
CDC DRSSA SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	SSN.
CDC DRSSA BORDEAUX.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Bordeaux.	NC1.	SSP.
CDC DRSSA BREST.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Brest.	NC1.	SSQ.
CDC DRSSA TOULON.	Chef de corps de la direction régionale du service de santé des armées - Toulon.	NC1.	SSR.
CDC DIASS REUNION.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Réunion.	NC1.	SSS.
CDC DIASS DJIBOUTI.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Djibouti.	NC1.	SST.
CDC DIASS NLE-CALÉDONIE.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Nouvelle-Calédonie.	NC1.	SSU.
CDC DIASS POLYNÉSIE.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Polynésie.	NC1.	SSV.
CDC DIASS GUYANE.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées Guyane.	NC1.	SSX.
CDC HMC BOUFFARD.	Chef de corps de la direction interarmées du service de santé des armées des forces françaises à Djibouti - hôpital médico-chirurgical Bouffard.	NC1.	SSY.
CDC BLRH TOULON.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Toulon.	NC1.	ST0.
CDC BLRH METZ.	Chef de corps du bureau local des ressources humaines - Metz.	NC1.	STA.

## 5. INSPECTION DE L'ARMÉE DE TERRE.

### 5.1. Tableau relatif aux circuits.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.					
CEM/CCRH/CCAI/CCPB/CPO.		GIAT.	IAT.	GIAT.	IAT.
COL.		CEM/CCRH.	IAT.	CEM/CCRH.	IAT.
LCL.		CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.	CEM/CCRH/CCAI/CCPB.	IAT.



S-O.		CEM/CPRH.	CEM.	CEM.	IAT.
------	--	-----------	------	------	------

## 5.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	TDC.	28.
IAT.	Inspecteur de l'armée de terre.	AIS.	
NC1 IAT GEN INSPECT.	NC1 IAT général inspecteur de l'armée de terre.	NC1.	NMA.
NC1 IAT CEM.	NC1 IAT CEM.	NC1.	NMB.
NC1 IAT CHEF CELLULE RH.	NC1 IAT chef de la cellule RH.	NC1.	NMH.
NC1 IAT CHEF CAI.	NC1 IAT chef cellule audit interne.	NC1.	NMN.
NC1 IAT CHEF CPB.	NC1 IAT chef cellule performance budgétaire.	NC1.	NMJ.

## 6. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

### 6.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 6.1.1. Organismes directement rattachés au commandement des forces terrestres.

##### 6.1.1.1. État-major.

##### 6.1.1.1.1. Officiers directement subordonnés au commandant des forces terrestres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
AM - CCAB - AC - CDB CHANC TDC - CONS COM.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CNE/LTN.		AM.	COMFT.	AM.	COMFT.

##### 6.1.1.1.2. Officiers directement subordonnés au chef d'état-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAUX.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COL CHEF DIV.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
OFFICIERS TR.		CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
COLONEL CM - SGEM - OPEX 2X6M.		CEM CFT.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.

##### 6.1.1.1.3. Autres militaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIV.	CEM CFT.	CHEF DIV.	CEM CFT.

S-O*.		ADJ CHEF DE DIV.	CACEM.	CACEM.	CEM CFT.
-------	--	------------------	--------	--------	----------

\* Sous-officiers subordonnés au COMFT noté en N1 par AM.

*6.1.1.2. 1er, 3e et 5e régiment d'hélicoptères de combat.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV AÉRO.	COMFT.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CHEF DIV AÉRO.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT*.		CDC.	CHEF DIV AÉRO.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV AÉRO.

\* Un officier affecté à l'EH Cazaux noté en N1 et P-FUS par le commandant de l'EH Cazaux.

*6.1.1.3. 132e bataillon cynophile de l'armée de terre et 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		CHEF DIV ACE.	COMFT.	CHEF DIV ACE.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE		CDC.	CHEF DIV ACE.	CHEF DIV ACE.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	CHEF DIV ACE.	CHEF DIV ACE.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	CHEF DIV ACE.	CDC.	CHEF DIV ACE.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	CHEF DIV ACE.

*6.1.1.4. 785e compagnie de guerre électronique.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT D'UNITÉ		CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
SLT/LTN/CNE.		CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.
S-O.		CDU.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CEM CFT.

*6.1.1.5. Officiers affectés au commandement français maritime force.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFFICIER TR.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
COMMANDANT.		COMFRMARFOR.	CEM CFT.	COMFRMARFOR.	CEM CFT.

6.1.1.6. Militaires affectés à la cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF CINRBC*.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CINRBC*.	CEM CFT.	CHEF CINRBC*.	CEM CFT.
S-O.		CHEF CINRBC*.	CACEM.	CHEF CINRBC*.	CEM CFT.

\* Appartient à la chaîne EMA.

6.1.1.7. Cellule interarmées de la défense surface-air Dijon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF CIDSA.	CEM CFA.	CEM CFT.	COMFT.	CEM CFT.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF CIDSA.	CEM CFT.	CEM CFT.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF CIDSA.	CEM CFT.	CHEF CIDSA.	CEM CFT.
S-O.		CHEF CIDSA.	CACEM.	CACEM.	CEM CFT.

6.1.2. Quartier général de corps de réaction rapide - France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL, COMMANDANT LE QG DU CRR-FR.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GÉNÉRAUX.		COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
AM - CONS COM - CONS RSV - CONS JUR - CCAB.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
OFFICIERS TR/PN.	CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CONS POL.		COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.
ADJOINT CHEF G4.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
CHEF G8.		CEM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	COM QG CRR-Fr.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.	CHEF DIVISION.	COM QG CRR-Fr.
S-O.		CHEF DE SERVICE.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	Officier désigné en qualité de dernier notateur des S-O.	COM QG CRR-Fr.

6.1.3. États-majors de force n° 1 et n° 3.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMEMF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
GENERAUX DIRECTEMENT SUBORDONNES.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONELS DIRECTEMENT SUBORDONNES.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
CCAB.		COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.	COMEMF.
CEM.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMEMF.	COMFT.	COMEMF.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMEMF.	COMEMF.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMEMF.	CEM.	COMEMF.
S-O.		SCEM/CDIV/CCAB/CDU.	CEM.	CEM.	COMEMF.

#### 6.1.4. 1re brigade mécanisée.

##### 6.1.4.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

##### 6.1.4.2. Régiments et centre de formation initiale militaire de Dieuze.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

#### 6.1.5. Brigade logistique n° 1.

##### 6.1.5.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COM BL.	COM BL.	COM BL.	COM BL.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CEM.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COM BL.	COM BL.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDT CFIM.		CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
CDU CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
OFFICIERS CFIM.	CDT CFIM.	CEM.	COM BL.	CEM.	COM BL.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COM BL.
S-O CFIM.		CDU CFIM (S-O directement sous les ordres du CDU).	CEM.	CEM.	COM BL.

#### 6.1.5.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COM BL.	COMFT.	COM BL.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BL.	CDC.	COM BL.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COM BL.

#### 6.1.6. 2e brigade blindée.

##### 6.1.6.1. État-major et centre de formation initiale des militaires de Valdahon.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.6.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

6.1.7. 3e brigade mécanisée.

6.1.7.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAINT.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL .		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB	CEM	CEM.	COMBRIG.

6.1.7.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.7.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

6.1.7.4. Batterie de renseignements rattachée au 68e régiment d'artillerie d'Afrique.

	NOTATION.	AVANCEMENT.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CDB RENS.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.7.5. Centre de formation initiale des militaires d'Angoulême.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.7.6. Régiments.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.8. 6e brigade légère blindée.*

*6.1.8.1. État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIINT.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.8.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.8.3. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au 1er régiment étranger de cavalerie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.8.4. Batterie de renseignements rattachée au 3e régiment d'artillerie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.8.5. Centre de formation militaire initiale de Fréjus.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.8.6. Régiments.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE. (1)	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG. ou COMLE. (2)	CDC.	COMBRIG. ou COMLE. (2)
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG. ou COMLE. (2)	CDC.	COMBRIG. ou COMLE. (2)
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG. ou COMLE. (2)

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour le personnel servant à titre étranger.

*6.1.9. 7e brigade blindée.*



6.1.9.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.9.2. *Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
SOUS-OFFICIERS		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.9.3. *Centres de formation militaire initiale des militaires de Verdun et Carpiagne.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.9.4. *Régiments.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

6.1.10. *9e brigade d'infanterie de marine.*

6.1.10.1. *État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR/1er NOTATEURS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAINT.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.10.2. 9e compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.10.3. Batterie de renseignements de brigade rattachée au 11e régiment d'artillerie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.10.4. Escadron d'éclairage et d'investigation rattaché au régiment d'infanterie de chars de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.10.5. Centre de formation initiale des militaires de Coëtquidan.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.10.6. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

6.1.11. 11e brigade parachutiste.

6.1.11.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAJINT.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.11.2. 11e compagnie de commandement et de transmissions parachutiste rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.11.3. Centre de formation initiale des militaires de Caylus.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS.	CDT CFIM.	CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDT CFIM / CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

6.1.11.4. Régiments et école des troupes aéroportées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.12. 27e brigade d'infanterie de montagne.*

*6.1.12.1. État-major.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL OFFICIER DE SYNTHESE.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM CONSERVATEUR MUSEE.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

*6.1.12.2. Compagnie de commandement et de transmissions de montagne rattachée à l'état-major de la brigade.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM BRIG.	COMBRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM BRIG.	CEM BRIG.	COMBRIG.

*6.1.12.3. Batterie de renseignements rattachée au 93e régiment d'artillerie de montagne.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.	CEM BRIG.	CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

*6.1.12.4. Centre de formation initiale des militaires de Gap.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIM.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CDU.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE.	CDT CFIM.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

#### 6.1.12.5. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE (1).	COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG OU COMLE (2).	CDC.	COMBRIG OU COMLE (2).
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG OU COMLE (2).	CDC.	COMBRIG OU COMLE (2).
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG OU COMLE (2).

(1) Pour les chefs de corps des régiments étrangers.

(2) Pour le personnel servant à titre étranger.

#### 6.1.12.6. École militaire de haute montagne.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		COM GMHM CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

#### 6.1.13. Brigade franco-allemande.

##### 6.1.13.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GENERAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
C.CAB/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM BFA.	COMBRIG.	CEM BFA.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM BFA.	COMBRIG.	CEM BFA.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM BFA.	CEM BFA.	COMBRIG.

6.1.13.2. Régiments français.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

6.1.14. Brigade des forces spéciales terre.

6.1.14.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.14.2. Compagnie de commandement et de transmissions rattachée à l'état-major de la brigade.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDU.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
OFFICIERS.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

6.1.14.3. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

### 6.1.15. Brigade de renseignement.

#### 6.1.15.1. État-major et centre de formation initiale des militaires de Bitche.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB/CDB CHANC/OFF COM.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB OU CDU.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

#### 6.1.15.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

### 6.1.16. Brigade de transmissions et d'appui au commandement.

#### 6.1.16.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LA BRIGADE.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COLONEL ADJOINT.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC.		COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMBRIG.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
CEM.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMBRIG.	CEM.	COMBRIG.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMBRIG.

#### 6.1.16.2. Régiments.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMBRIG.	COMFT.	COMBRIG.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMBRIG.	COMBRIG.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMBRIG.	CDC.	COMBRIG.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMBRIG.

### 6.1.17. Commandement des centres de préparation des forces.

#### 6.1.17.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
GÉNÉRAL CDT LE CCPF.		COMFT.	COMFT.	COMFT.	COMFT.
COL ADJ.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
CEM.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CCAB - CDB CHANC - OFF COM.		COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.	COMCPF.
AMAIN.	CHEF DIV EMAI DU CFT.	CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
COLONEL.		CEM.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
OFFICIERS TR.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COMCPF.	CEM.	COMCPF.
S-O.		CDB.	CEM.	CEM.	COMCPF.

#### 6.1.17.2. Formations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CHEF CNCIA.		COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
TR.	CDC.	COMCPF.	COMFT.	COMCPF.	COMFT.
CHEF DET GAM.	CEM CPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.
COLONEL.		CDC.	COMCPF.	COMCPF.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
OFF AFFECTÉS 13e BCA/GAM.	CHEF GAM	CDC 13e BCA.	COMCPF.	CDC 13e BCA.	COMCPF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMCPF.	CDC.	COMCPF.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMCPF.
S-O AFFECTES 13e BCA/GAM.		CHEF GAM.	CDC 13e BCA.	CDC 13e BCA.	COMCPF.

### 6.1.18. Organismes outre-mer et étranger.

#### 6.1.18.1. Détachement terre - 33e régiment d'infanterie de marine.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	Nl.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.



CHEF DE CORPS.		COMSUP ANTILLES.	COMFT.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	COMSUP ANTILLES.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP ANTILLES.	CDC.	COMSUP ANTILLES.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP ANTILLES.

*6.1.18.2. 9e régiment d'infanterie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP GUYANE.	COMFT.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMSUP GUYANE.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP GUYANE.	COMSUP GUYANE.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP GUYANE.	CDC.	COMSUP GUYANE.
SOUS-OFFICIERS.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP GUYANE.

*6.1.18.3. 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

*6.1.18.4. Détachement de la légion étrangère à Mayotte.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.		
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
CHEF DE CORPS.		COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.			CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.			CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.			CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.			CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

*6.1.18.5. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.

COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.

*6.1.18.6. Régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Polynésie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMIA.	COMFT.	COMIA.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMIA.	COMIA.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMIA.	CDC.	COMIA.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMIA.

*6.1.18.7. 5e régiment interarmes d'outre-mer.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

*6.1.18.8. 6e bataillon d'infanterie de marine.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.		COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

*6.1.18.9. 3e régiment étranger d'infanterie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMSUP.	COMFT.	COMSUP.	COMFT.
COLONEL DE RÉSERVE.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMSUP.	COMSUP.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONE TE.		CDC.	COMLE.	CDC.	COMLE.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSUP.	CDC.	COMSUP.
SLT/LTN/CNE/CDT TE.		CDC.	COMLE.	CDC.	COMLE.

S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMSUP.
S-O TE		CDU.	CDC.	CDC.	COMLE.

6.1.18.10. 13e demi-brigade de la légion étrangère.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE CORPS.	COMLE.	COMFOR.	COMFT.	COMFOR.	COMFT.
COLONEL DE RESERVE.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
LIEUTENANT-COLONEL.		CDC.	COMFOR.	COMFOR.	COMFT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFOR.	CDC.	COMFOR.
S-O.		CDU.	CDC.	CDC.	COMFOR.

6.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	Code.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres.	AIS/TDC1.	CA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	AIS NON TDC2.	A1.
CFT DIV ACE.	CFT division APPUIS-CONTACT-ENVIRONNEMENT.	NC1.	GSG.
CFT DIV AERO.	CFT division AÉROMOBILITÉ.	NC1.	GSH.
CFT DIV LOGISTIQUE.	CFT division LOGISTIQUE.	NC1.	GSJ.
CFT DIV EMAL.	CFT division ÉQUIPEMENTS-MAINTENANCE.	NC1.	GSK.
CFT DIV PREPA OPS.	CFT division PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE.	NC1.	GSE
CFT DIV RENS.	CFT division RENSEIGNEMENT.	NC1.	GSC.
CFT DIV COORD SYNTH.	CFT Division COORDINATION SYNTHÈSE.	NC1.	GS0.
CFT DIV EMOT.	CFT Division ÉTAT-MAJOR OPÉRATIONNEL TERRE.	NC1.	GSF.
CFT DIV SIC AC.	CFT Division SIC ET APPUI AU COMMANDEMENT.	NC1	GSD.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres (ÉTAT-MAJOR).	NC1.	GSA.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres.	NC1.	GSB.
COMFT.	Général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSM.
CFT CEM.	Chef d'état-major du général commandant les forces terrestres TC/TR.	NC1.	GSN.
AM.	Assistant militaire du COMFT.	NC1.	GSU.
CFT DIV AERO.	Chef de la division AÉROMOBILITÉ .	AIS NON TDC2.	DA.
CFT DIV AERO.	Chef de la division AÉROMOBILITÉ TC/TR.	NC1.	GSQ.
1er RHC.	Chef de corps du 1er régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	AO0.
3e RHC.	Chef de corps du 3e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	BT0.
5e RHC.	Chef de corps du 5e régiment d'hélicoptères de combat.	NC1.	CI0.
CFT DIV ACE.	Chef de la division APPUIS-CONTACT-ENVIRONNEMENT.	AIS NON TDC2.	DE.
CFT DIV ACE.	Chef de la division APPUIS-CONTACT-ENVIRONNEMENT TC/TR.	NC1.	GSP.

2e RD-NBC.	Chef de corps du 2e régiment de dragons - nucléaire, biologique et chimique.	NC1.	BD0.
132e BCAT.	Chef de corps 132e bataillon cynophile de l'armée de terre.	NC1.	FE0.
CHEF DIV SIC/AC EM CFT.	CFT division SIC ET APPUI AU COMMANDEMENT 1er notateur 785e CGE.	NC1.	GSO.
COMFRMARFOR	Commander french maritime force.	NC1.	MZY.
COM EH CAZAUX.	Commandant de l'escadron d'hélicoptères à Cazaux.	NC1.	EH1.
CHEF CIDSA.	Chef de la cellule interarmées de défense surface-air.	NC1.	EH2.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR.	AIS non TDC2.	AR.
COM QG CRR.	Commandant le QG CRR-FR TC/TR.	NC1.	HYA.
CEM QG CRR-FR.	Chef d'état-major de QG CRR-FR.	NC1.	HYB.
S/CEM RLS	Sous-chef d'état-major « <i>real life support</i> » (chef de division).	NC1.	HYC.
CHEF DIV OPS.	Chef de la division opérations.	NC1.	HYD.
ADJ CHEF DIV CSS.	Adjoint au chef de la division « combat support service » (chef de division).	NC1.	HYE.
ADJ CHEF DIV RSC TRG.	Adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).	NC1.	HYF.
CHEF DIV SIC.	Chef de la division SIC.	NC1.	HYG.
CRR FR PLUS 1.	Corps de réaction rapide France plus un.	NC1.	HYH.
CRR-FR.	Corps de réaction rapide France.	NC1.	HY0.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	AIS.	F1.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1 TC/TR.	NC1.	LOA.
COMEMF1.	Commandant de l'état-major de force n° 1.	NC1.	LOG.
CEMEMF1.	Chef d'état-major de l'état-major de force n° 1.	NC1..	LOB.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	AIS.	F3.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3.	NC1.	LQA.
COMEMF3.	Commandant de l'état-major de force n° 3 TC/TR.	NC1	LQG.
CEMEMF3.	Chef d'état-major de l'EMF3.	NC1.	LQB.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	AIS TDC2.	M1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AEA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	AEB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade mécanisée.	NC1.	AE0.
1er RI.	Chef de corps du 1er régiment d'infanterie.	NC1.	AQ0.
1er RT.	Chef de corps du 1er régiment de tirailleurs.	NC1.	AX0.
1er RS.	Chef de corps du 1er régiment de Spahis.	NC1.	BR0.
402e RA.	Chef de corps du 402e régiment d'artillerie.	NC1.	FG0.
11e RAMA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie de marine.	NC1.	AH0.
3e RG.	Chef de corps du 3e régiment du Génie.	NC1.	BR0.
CFIM Dieuze.	Chef de corps du CFIM de Dieuze.	NC1.	BZ0.
COM FT.	Commandant les forces terrestres.	TDC1.	CA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	AIS / TDC 2.	L1.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique.	NC1.	ADA.
COMBRIG.	Commandant la 1re brigade logistique TC/TR.	NC1.	ADB.
CEM BRIG.	Chef d'état-major de la 1re brigade logistique.	NC1.	AD0.
121e RT.	Chef de corps du 121e régiment du train.	NC1.	FC0.

503e RT.	Chef de corps du 503e régiment du train.	NC1.	FI0.
511e RT.	Chef de corps du 511e régiment du train.	NC1.	FJ0.
515e RT.	Chef de corps du 515e régiment du train.	NC1.	FK0.
516e RT.	Chef de corps du 516e régiment du train.	NC1.	FL0.
RMED.	Chef de corps du régiment médical.	NC1.	BW0.
RSC.	Chef de corps du régiment de soutien du combattant.	NC1.	BYA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	AIS/TDC2.	B2.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée TC/TR.	NC1.	BBA.
COMBRIG.	Commandant la 2e brigade blindée.	NC1.	BBB.
CEM.	Chef d'état-major de la 2e brigade blindée.	NC1.	BB0.
16e BC.	Chef de corps du 16e bataillon de chasseurs.	NC1.	DP0.
RMT.	Chef de corps du régiment de marche du Tchad.	NC1.	NV0.
501e RCC.	Chef de corps du 501e régiment de chars de combat.	NC1.	FH0.
12e RC.	Chef de corps du 12e régiment de cuirassiers.	NC1.	CL0.
40e RA.	Chef de corps du 40e régiment d'artillerie.	NC1.	EH0.
13e RG.	Chef de corps du 13e régiment du génie.	NC1.	DM0.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée AIS.	AIS/TDC2.	M3.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée TC/TR.	NC1.	BOB.
COMBRIG.	Commandant la 3e brigade mécanisée.	NC1.	BOA.
CEM.	Chef d'état-major de la 3e BM.	NC1.	BO0.
CDC 1er RIMA.	Chef de corps du 1er RIMA.	NC1.	AR0.
CDC 92e RI.	Chef de corps du 92e RI.	NC1.	EZ0.
CDC 126e RI.	Chef de corps du 126e RI.	NC1.	FD0.
CDC 31e RG.	Chef de corps du 31e RG.	NC1.	ED0.
CDC 68e RAA.	Chef de corps du 68e RAA.	NC1.	EX0.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	AIS/TDC2.	B6.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée TC/TR.	NC1.	CNA.
COMBRIG.	Commandant la 6e brigade légère blindée.	NC1.	CNB.
CEM.	Chef d'état-major de la 6e BLB.	NC1.	CN0.
CDC 2e REI.	Chef de corps du 2e REI.	NC1.	BF0.
CDC 21e RIMa.	Chef de corps du 21e RIMa.	NC1.	DV0.
CDC 1er REC.	Chef de corps du 1er REC.	NC1.	AL0.
CDC 3e RAMa.	Chef de corps du 3e RAMa.	NC1.	BP0.
CDC 1er REG.	Chef de corps du 1er REG.	NC1.	AM0.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée AIS.	AIS/TDC2.	B7.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée TC/TR.	NC1.	CSA.
COMBRIG.	Commandant la 7e brigade blindée.	NC1.	CSB.
CEM.	Chef d'état-major de la 7e brigade blindée.	NC1.	CS0.
35e RI.	Chef de corps du 35e régiment d'infanterie.	NC1.	EG0.
152e RI.	Chef de corps du 152e régiment d'infanterie.	NC1.	FF0.
1er RCh.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs.	NC1.	AA0.
4e RD.	Chef de corps du 4e régiment de dragons.	NC1.	AB0.
1er RA.	Chef de corps du 1er régiment d'artillerie.	NC1.	AG0.
54e RA.	Chef de corps du 54e régiment d'artillerie.	NC1.	ES0.
19e RG.	Chef de corps du 19e régiment du génie.	NC1.	DU0.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine	AIS/TDC2.	B9.

	AIS.		
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine.	NC1.	DAA.
COMBRIG.	Général commandant la 9e brigade d'infanterie de marine TC/TR.	NC1.	DAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 9e brigade légère blindée de marine	NC1.	DA0.
CDC 2 RIMa.	Chef de corps du 2e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BJ0.
CDC 3 RIMa.	Chef de corps du 3e régiment d'infanterie de marine.	NC1.	BU0.
CDC11 RAMa.	Chef de corps du 11e régiment d'artillerie de marine.	NC1.	DF0.
CDC 6 RG.	Chef de corps du 6e régiment du génie.	NC1.	CP0.
CDC RICM.	Chef de corps du régiment d'infanterie chars de marine.	NC1.	NW0.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste AIS.	AIS/TDC2.	BP.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DDB.
COMBRIG.	Commandant la 11e brigade parachutiste TC/TR.	NC1.	DDA.
CEM.	Chef d'état-major de la 11e brigade parachutiste.	NC1.	DD0.
CDC 1er RCP.	Chef de corps du 1er régiment de chasseurs parachutistes.	NC1.	AJ0.
CDC 2e REP.	Chef de corps du 2e régiment étranger de parachutistes.	NC1.	BG0.
CDC 3e RPIMA.	Chef de corps du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	BX0.
CDC 8e RPIMA.	Chef de corps du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.	NC1.	CY0.
CDC 1er RHP.	Chef de corps du 1er régiment de hussards parachutistes.	NC1.	AP0.
CDC 1er RTP.	Chef de corps du 1er régiment du train parachutiste.	NC1.	AY0.
CDC 17e RGP.	Chef de corps du 17e régiment du génie parachutiste.	NC1.	DS0.
CDC 35e RAP.	Chef de corps du 35e régiment d'artillerie parachutiste.	NC1.	EF0.
CDC ETAP.	Chef de corps de l'école des troupes aéroportées.	NC1.	MF0.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne AIS.	AIS/TDC2.	BI.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne (CAB).	NC1.	EAA.
COMBRIG.	Commandant la 27e brigade d'infanterie de montagne TC/TR.	NC1.	EAB.
CEM.	Chef d'état-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne.	NC1.	EA0.
7e BCA.	Chef de corps du 7e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	CR0.
13e BCA.	Chef de corps du 13e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DI0.
27e BCA.	Chef de corps du 27e bataillon de chasseurs alpins.	NC1.	DZ0.
4e RCH.	Chef de corps du 4e régiment de chasseurs.	NC1.	CC0.
93e RAM.	Chef de corps du 93e régiment d'artillerie de montagne.	NC1.	FA0.
2e REG.	Chef de corps du 2e régiment étranger de génie.	NC1.	BE0.
EMHM.	Chef de corps de l'école militaire de haute montagne.	NC1.	LS0.
COMBRIG AIS.	Général commandant la brigade franco-allemande AIS.	AIS/TDC2.	BF.
COMBRIG.	Général commandant la brigade franco-allemande.	NC1.	QAA.
CEM BFA.	Chef d'état-major de la brigade franco-allemande.	NC1.	QAO.
CDC BCS.	Chef de corps du bataillon de commandement et de soutien.	NC1.	FY0.
CDC 110 RI.	Chef de corps du 110e régiment d'infanterie.	NC1.	FB0.
CDC 3°RH.	Chef de corps du 3e régiment de hussards.	NC1.	BS0.

COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre AIS.	AIS/TDC2.	AI.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre TC+TR.	NC1.	AIA.
COMBRIG.	Commandant la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIC.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade des forces spéciales terre.	NC1.	AIB.
1er RPIMA.	Chef de corps du 1er RPIMA.	NC1.	AU0.
13e RDP.	Chef de corps du 13e RDP.	NC1.	DL0.
4e RHFS.	Chef de corps du 4e RHFS.	NC1.	IB0.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement AIS.	AIS/TDC2.	BR.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau des officiers en TC/TR.	NC1.	PTA.
COMBR.	Commandant la brigade de renseignement 1er niveau officiers EM particulier.	NC1.	BR1.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de renseignement.	NC1.	PT0.
2e RH.	Chef de corps du 2e régiment de hussards.	NC1.	BI0.
61e RA.	Chef de corps du 61e régiment d'artillerie.	NC1.	EW0.
44e RT.	Chef de corps du 44e régiment de transmissions.	NC1.	EP0.
54e RT.	Chef de corps du 54e régiment de transmissions.	NC1.	ET0.
28e GG.	Chef de corps du 28e groupe géographique.	NC1.	EB0.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement AIS.	AIS/TDC2.	BT.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement TC/TR.	NC1.	GBA.
COMBRIG.	Commandant la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GBB.
CEM.	Chef d'état-major de la brigade de transmission et d'appui au commandement.	NC1.	GB0.
28e RT.	Chef de corps du 28e régiment de transmissions.	NC1.	EC0.
40e RT.	Chef de corps du 40e régiment de transmissions.	NC1.	EI0.
41e RT.	Chef de corps du 41e régiment de transmissions.	NC1.	EC1.
48e RT.	Chef de corps du 48e régiment de transmissions.	NC1.	EQ0.
53e RT.	Chef de corps du 53e régiment de transmissions.	NC1.	ER0.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces AIS.	AIS TDC2.	H2.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces.	NC1.	HFB.
COMCPF.	Commandant les centres de préparation des forces TC/TR.	NC1.	HFC.
CEM.	Chef d'état-major (PN).	NC1.	HFA.
CEM.	Chef d'état-major (chef de corps des camps niv.2).	NC1.	CPF.
CEPC - 3e RA.	Chef de corps du CEPC - 3e RA.	NC1.	OM0.
CENTAC - 5e RD.	Chef de corps du CENTAC - 5e RD.	NC1.	HF0.
CENZUB - 94e RI.	Chef de corps du CENZUB - 94e RI.	NC1.	HG0.
CENTIAL - 51e RI.	Chef de corps du CENTIAL - 51e RI.	NC1.	HC0.
CNCIA.	Chef de la CNCIA premier notateur.	NC1.	HFE.
17e GA.	Chef de corps du 17e GA.	NC1.	DR0.
1er RCA.	Chef de corps du 1er RCA.	NC1.	AI0.
CEITO - 122e RI.	Chef de corps du CEITO - 122e RI.	NC1.	CPG.
13e BCA - GAM.	Chef de corps 13e BCA (PN du personnel du GAM).	NC1.	DIA.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS NON TDC2.	7S.
COMSUP ANTILLES.	Commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	NC1.	EEA.

COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des FAZSOI.	AIS NON TDC2.	7I.
COMSUP FAZSOI.	Commandant supérieur des FAZSOI.	NC1.	BLA.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les FFDj.	AIS NON TDC2.	7D.
COMFOR DJIBOUTI.	Commandant les FFDj.	NC1.	GPD.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des FANC.	AIS NON TDC2.	7N.
COMSUP NC.	Commandant supérieur des FANC.	NC1.	NXA.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS NON TDC2.	7Z.
COMSUP GUYANE.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française.	AIS NON TDC2.	7P.
COMIA FAPF.	Commandant interarmées en Polynésie française TC/TR.	NC1.	PPA.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	AIS NON TDC2.	7G.
COMFOR FFG.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CME.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats rabs Unis.	AIS NON TDC2.	AU.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
006BIMA.	Chef de corps du 6 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
RIMaP NC.	Chef de corps du régiment d'infanterie de marine du Pacifique - Nouvelle-Calédonie.	NC1.	NX0.
5 <sup>e</sup> RIAOM.	Chef de corps du 5 <sup>e</sup> RIAOM.	NC1.	CJO.
2 <sup>o</sup> RPIMa.	Chef de corps du 2 <sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine - Pierrefonds.	NC1.	BL0.
DLEM.	Chef de corps du détachement de Légion étrangère Mayotte.	NC1.	JR0.
006BIMA.	Chef de corps du 6 <sup>e</sup> bataillon d'infanterie de marine.	NC1.	CM0.
9 <sup>e</sup> RIMa.	Chef de corps du 9 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine.	NC1.	DC0.
3 <sup>e</sup> REI.	Chef de corps du 3 <sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie.	NC1.	BQ0.
DTP - RIMaP P.	Chef de corps du détachement terre/régiment d'infanterie de marine du pacifique - Polynésie française.	NC1.	GSR.
DT/33 <sup>e</sup> RIMa.	Chef de corps du détachement terre/33 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine.	NC1.	GSS.

## 7. COMMANDANT INTERARMÉES DU SOUTIEN.

### 7.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 7.1.1. Centre de pilotage et de conduite du soutien.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
COL-LCL.		Adjoint conduite.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Adjoint conduite.	Chef CPCS.	Adjoint conduite.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de bureau.	Adjoint conduite.	Adjoint conduite.	Chef CPCS.

#### 7.1.2. État-major de soutien défense.

	NOTATION.	AVANCEMENT.
--	-----------	-------------



	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		OGZS.	COMIAS.	OGZS.	COMIAS.
COL-LCL.		CEM EMSD.	OGZS.	OGZS.	COMIAS.
CDT CHANCELIER EMSD METZ.		OGZS METZ.	OGZS METZ.	OGZS METZ.	OGSZ METZ.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM EMSD.	OGZS.	CEM EMSD.	OGZS.
S-O.		CHEF DE DIVISION OU ÉQUIVALENT.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	OGZS ou adjoint.
S-O DE L'EMSD PARIS.		CHEF DE DIVISION OU ÉQUIVALENT.	CEM EMSD PARIS.	CEM EMSD PARIS.	GAL ADJ/COM BdD IDF.
OFFICIERS SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		CEM EMSD.	OGZS.	CEM EMSD.	OGZS de Paris.
S-O SOUS LES ORDRES DU CHEF DE LA CABAT.		Chef de la CABAT.	CEM EMSD.	CEM EMSD.	GAL ADJ/COM BdD IDF.

### 7.1.3. Bases de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM BdD.	OGZS.	Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
COL ADJ COM BdD.		COM BdD.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		COM BdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM BdD.	COM BdD.	COM BdD.	OGZS.
S-O.		Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
S-O. BDD MONTLHÉRY		Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	COMBdD IDF.

### 7.1.4. Groupement de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF GSBDD.		COM BdD.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
S-O.		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante terre).	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
S-O. GSBdD MONTLHÉRY		CNE TCUE	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	COMBdD IDF.

### 7.1.5. Antennes des groupements de soutien de base de défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF D'ANTENNE LCL.		Chef GSBdD.	COM BdD.	OGZS.	COMIAS
CHEF D'ANTENNE SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
CHEF D'ANTENNE S-O.					

		Chef de service ou CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
OFFICIERS.		Chef GSBdD.	COM BdD.	Chef GSBdD.	OGZS.
S-O SOUS LES ORDRES D'UN CHEF D'ANTENNE OFF.		Chef d'antenne ou CNE TCUE.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.
S-O SOUS LES ORDRES D'UN CHEF D'ANTENNE S-O.		CNE TCUE (GSBdD à dominante terre) ou chef GSBdD.	Chef GSBdD.	Chef GSBdD.	OGZS ou ADJ.

#### 7.1.6. Groupement de soutien du personnel isolé.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU GSPI.		Chef CPCS.	COMIAS.	Chef CPCS.	COMIAS.
LCL.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef CPCS.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef du GSPI.	Chef CPCS.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.
S-O.		Chef de service ou de bureau.	Chef du GSPI.	Chef du GSPI.	Chef CPCS.

#### 7.1.7. Section équestre de l'école militaire.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF SEEM.	CHEF DES SPORTS ÉQUESTRES MILITAIRES DU CNSD.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	OGZS de Paris.	COMIAS.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
S-O.		Chef SEEM.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.

#### 7.1.8. Commandement militaire de l'hôtel national des Invalides.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU SERVICE GÉNÉRAL HNI.	Chef du COMILI HNI.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
SLT/LTN/CNE.		Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.	Chef GSBdD Paris.	OGZS de Paris.
S-O.		CDU ou équivalent.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.

#### 7.1.9. Cercle national des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Directeur du cercle.	Chef GSBdD Paris.	Chef GSBdD Paris.	COM BdD IDF.

### 7.1.10. Outre-mer et étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.	
CHEF DE GROUPEMENT DE SOUTIEN (DICOM).	COMIA.	DC SCA.	COMIA.	DC SCA.	
LCL.	Chef du GS.	COM BdD.	COMIA.	COMIAS.	
LCL BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.	AIA (QJG).	COM BdD.	AIA (QJG).	COMIAS.	
SLT/LTN/CNE/CDT BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.	AIA (QJG).	COM BdD.	AIA (QJG).	COMIAS.	
SLT/LTN/CNE/CDT.	Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.	
OFFICIERS DES ANTENNES.	Chef du GS.	COM BdD.	Chef du GS.	COMIA.	
S-O DU GS.	Chef de service.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.	
S-O BdD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Chef de service.	AIA (QJG).	AIA (QJG).	COMIA.	
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE OFF.	Chef d'antenne	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.	
S-O DES ANTENNES - CHEF D'ANTENNE S-O.	Chef du GS.	Chef du GS.	Chef du GS.	COMIA.	

### 7.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
COMIAS.	Commandant interarmées du soutien.	TDC.	59.
CHEF CPCS.	Général adjoint au général sous-chef soutien de l'EMA/chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.	AIS.	60.
CHEF CPCS.	Chef du centre de pilotage et de conduite du soutien.	NC1.	JY16.
ADJOINT CONDUITE CPCS.	Adjoint conduite du centre de pilotage et de conduite du soutien.	NC1.	JY17.
CHEF GSPI.	Chef du groupement de soutien du personnel isolé.	NC1.	MW0.
OGZS BORDEAUX.	Officier général de zone de soutien de Bordeaux.	AIS.	4S.
OGZS BORDEAUX.	Officier général de zone de soutien de Bordeaux.	NC1.	NJV.
ADJ OGZS BORDEAUX.	Général adjoint à l'officier général de zone de soutien de Bordeaux.	AIS.	4Y.
CEM EMSD BORDEAUX.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Bordeaux.	NC1.	LMD.
OGZS LYON.	Officier général de zone de soutien de Lyon.	AIS.	5S.
OGZS LYON.	Officier général de zone de soutien de Lyon.	NC1.	LMU.
ADJ OGZS LYON.	Général adjoint à l'OGZS de Lyon.	AIS.	5U.
CEM EMSD LYON.	Chef d'état major de l'état-major de soutien défense Lyon.	NC1.	LLM.
OGZS METZ.	Officier général de zone de soutien de Metz.	AIS.	6S.

OGZS METZ.	Officier général de zone de soutien de Metz.	NC1.	LJU.
CEM EMSD METZ.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Metz.	NC1.	LJE.
OGZS PARIS.	Officier général de zone de soutien de Paris.	AIS.	0S.
ADJ OGZS PARIS/COMBDD IDF.	Général adjoint à l'OGZS de Paris/commandant la base de défense Île-de-France.	AIS.	0U.
OGZS PARIS.	Officier général de zone de soutien de Paris.	NC1.	LIW.
CEM EMSD PARIS.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien de défense de Paris.	NC1.	LIF.
CHEF CABAT.	Chef de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.	NC1.	LIZ.
OGZS RENNES.	Officier général de zone de soutien de Rennes.	AIS.	2U.
OGZS RENNES.	Officier général de zone de soutien de Rennes.	NC1.	LKU.
ADJ OGZS RENNES.	Adjoint à l'officier général de zone de soutien de Rennes.	AIS.	2Y.
CEM EMSD RENNES.	Chef d'état-major de l'état-major de soutien défense de Rennes.	NC1.	LKF.
OGZS BREST LOR.	Officier général de zone de soutien de Brest - Lorient.	AIS.	2V.
OGZS TOULON.	Officier général de zone de soutien de Toulon.	AIS.	8T.
SOUT COMFOR C VERT.	Soutien - commandant des forces françaises du Cap-Vert.	AIS.	79.
SOUT COMFOR O IND.	Soutien - commandant supérieur des forces armées du sud de l'Océan Indien.	AIS.	81.
SOUT COMSUP ANT.	Soutien - commandant supérieur des forces armées aux Antilles.	AIS.	83.
SOUT COMSUP N CAL.	Soutien - commandant supérieur des forces armées de Nouvelle-Calédonie.	AIS.	87.
SOUT COMFOR DJIB.	Soutien - commandant des forces françaises à Djibouti.	AIS.	88.
SOUT COMSUP POLY.	Soutien - commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française.	AIS.	90.
SOUT COMFOR GABON.	Soutien - commandant des forces françaises au Gabon.	AIS.	91.
SOUT COMSUP GUY.	Soutien - commandant supérieur des forces armées en Guyane.	AIS.	92.
COMBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Commandant la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	N10.
COMBDD ANGOULEME.	Commandant la base de défense d'Angoulême.	NC1.	N11.
COMBDD ANTILLES.		NC1.	N12.

	Commandant la base de défense des Antilles.		
COMBDD BOURGES-AVORD.	Commandant la base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	N13.
COMBDD BELFORT.	Commandant la base de défense de Belfort.	NC1.	N14.
COMBDD BESANÇON.	Commandant la base de défense de Besançon.	NC1.	N15.
COMBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Commandant la base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	N16.
COMBDD BREST-LORIENT.	Commandant la base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	N17.
COMBDD BRIVE.	Commandant la base de défense de Brive.	NC1.	N18.
COMBDD CALVI.	Commandant la base de défense de Calvi.	NC1.	N19.
COMBDD CARCASSONNE.	Commandant la base de défense de Carcassonne.	NC1.	N20.
COMBDD CAZAUX.	Commandant la base de défense de Cazaux.	NC1.	N21.
COMBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Commandant la base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	N22.
COMBDD CHERBOURG.	Commandant la base de défense de Cherbourg.	NC1.	N23.
COMBDD CLERMONT-FERRAND.	Commandant la base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	N24.
COMBDD VANNES-COËTQUIDAN.	Commandant la base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	N25.
COMBDD COLMAR.	Commandant la base de défense de Colmar.	NC1.	N26.
COMBDD CREIL.	Commandant la base de défense de Creil.	NC1.	N27.
COMBDD DIJON.	Commandant la base de défense de Dijon.	NC1.	N28.
COMBDDFF DJIBOUTI.	Commandant la base de défense de Djibouti.	NC1.	N29.
COMBDD DRAGUIGNAN.	Commandant la base de défense de Draguignan.	NC1.	N30.
COMBDDFF EAU.	Commandant la base de défense des Émirats Arabes Unis.	NC1.	N31.
COMBDD EVREUX.	Commandant la base de défense d'Évreux.	NC1.	N32.
COMBDDFF GABON.	Commandant la base de défense du Gabon.	NC1.	N33.
COMBDD GAP.	Commandant la base de défense de Gap.	NC1.	N34.
COMBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Commandant la base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	N35.
COMBDD GUYANE.	Commandant la base de défense de Guyane.	NC1.	N36.
		NC1.	N37.

COMBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Commandant la base de défense de Salon-de-Provence.		
COMBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Commandant la base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	N38.
COMBDD LA VALBONNE.	Commandant la base de défense de La Valbonne.	NC1.	N39.
COMBDD LILLE.	Commandant la base de défense de Lille.	NC1.	N40.
COMBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Commandant la base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	N41.
COMBDD LYON-MONT VERDUN.	Commandant la base de défense de Lyon-Mont-Verdun.	NC1.	N42.
COMBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Commandant la base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	N43.
COMBDD MONTAUBAN-AGEN.	Commandant la base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	N44.
COMBDD METZ.	Commandant la base de défense de Metz.	NC1.	N45.
COMBDD MONT-DE-MARSAN.	Commandant la base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	N46.
COMBDD MONTLHÉRY.	Commandant la base de défense de Montlhéry.	NC1.	N47.
COMBDD MOURMELON-MAILLY.	Commandant la base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	N48.
COMBDD NANCY.	Commandant la base de défense de Nancy.	NC1.	N49.
COMBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Commandant la base de défense de Nimes-Orange-Laudun.	NC1.	N50.
COMBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.	Commandant la base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	N51.
COMBDD ORLÉANS-BRICY.	Commandant la base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	N52.
COMBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Commandant la base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	N53.
COMBDD PHALSBourg.	Commandant la base de défense de Phalsbourg.	NC1.	N54.
COMBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Commandant la base de défense de Polynésie française.	NC1.	N55.
COMBDD RENNES.	Commandant la base de défense de Rennes.	NC1.	N56.
COMBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Commandant la base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	N57.
COMBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Commandant la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	N58.
COMBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Commandant la base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	N59.
COMBDEF SÉNÉGAL.	Commandant la base de défense du Sénégal.	NC1.	N60.
COMBDD VENTISERI-SOLENZARA.	Commandant la base de défense de Ventiseri-Solenzara.	NC1.	N61.
COMBDD SAINT-CHRISTOL.		NC1.	N62.

	Commandant la base de défense de Saint-Christol.		
COMBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Commandant la base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	N63.
COMBDD TOULON.	Commandant la base de défense de Toulon.	NC1.	N64.
COMBDD TOULOUSE-CASTRES.	Commandant la base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	N65.
COMBDD TOURS.	Commandant la base de défense de Tours.	NC1.	N66.
COMBDD VALENCE.	Commandant la base de défense de Valence.	NC1.	N67.
COMBDD VERDUN.	Commandant la base de défense de Verdun.	NC1.	N68.
COMBDD ÎLE-DE-FRANCE.	Commandant la base de défense d'Île-de-France.	NC1.	N69.
GSBDD VILLACOUBLAY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.	NC1.	P10.
GSBDD PARIS-ÉCOLE MILITAIRE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de l'école militaire.	NC1.	P11.
GSBDD VINCENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vincennes.	NC1.	P12.
GSBDD VERSAILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Versailles.	NC1.	P13.
GSBDD SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Germain-en-Laye.	NC1.	P14.
GSBDD ANGERS-LE MANS-SAUMUR.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur.	NC1.	P15.
GSBDD ANGOULÊME.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Angoulême.	NC1.	P16.
GSBDD ANTILLES.	Chef du groupement de soutien de base de défense des Antilles.	NC1.	P17.
GSBDD BOURGES-AVORD.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bourges-Avord.	NC1.	P18.
GSBDD BELFORT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Belfort.	NC1.	P19.
GSBDD BESANÇON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Besançon.	NC1.	CT0.
GSBDD BORDEAUX-MÉRIGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Bordeaux-Mérignac.	NC1.	P20.
GSBDD BREST-LORIENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brest-Lorient.	NC1.	P21.
GSBDD BRIVE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Brive.	NC1.	P22.
GSBDD CALVI.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Calvi.	NC1.	P23.
GSBDD CARCASSONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Carcassonne.	NC1.	P24.

GSBDD CAZAUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cazaux.	NC1.	P25.
GSBDD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Charleville-Mézières.	NC1.	P26.
GSBDD CHERBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Cherbourg.	NC1.	P27.
GSBDD CLERMONT-FERRAND.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Clermont-Ferrand.	NC1.	FDA.
GSBDD VANNES-COËTQUIDAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Vannes-Coëtquidan.	NC1.	P28.
GSBDD COLMAR.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Colmar.	NC1.	P29.
GSBDD CREIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Creil.	NC1.	LUC.
GSBDD DIJON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Dijon.	NC1.	P30.
GSBDDFF DJIBOUTI.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises de Djibouti.	NC1.	P31.
GSBDD DRAGUIGNAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Draguignan.	NC1.	P32.
GSBDDFF EAU.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises des Émirats Arabes Unis.	NC1.	P33.
GSBDD EVREUX.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Évreux.	NC1.	P34.
GSBDDFF GABON.	Chef du groupement de soutien de la base des forces françaises du Gabon.	NC1.	P35.
GSBDD GAP.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Gap.	NC1.	P36.
GSBDD GRENOBLE-ANNECY-CHAMBÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Grenoble-Annecy-Chambéry.	NC1.	P37.
GSBDD GUYANE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Guyane.	NC1.	P38.
GSBDD ISTRES-SALON-DE-PROVENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Istres-Salon-de-Provence.	NC1.	P39.
GSBDD LA RÉUNION-MAYOTTE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Réunion-Mayotte.	NC1.	P40.
GSBDD LA VALBONNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de La Valbonne.	NC1.	EXA.
GSBDD LILLE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lille.	NC1.	P41.
GSBDD ÉPINAL-LUXEUIL.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Épinal-Luxeuil.	NC1.	P42.
		NC1.	P43.



GSBDD LYON-MONT-VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Lyon-Mont-Verdun.		
GSBDD MARSEILLE-AUBAGNE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Marseille-Aubagne.	NC1.	EY0.
GSBDD MONTAUBAN-AGEN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montauban-Agen.	NC1.	P44.
GSBDD METZ.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Metz.	NC1.	P45.
GSBDD MONT-DE-MARSAN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mont-de-Marsan.	NC1.	P46.
GSBDD MONTLHÉRY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Montlhéry.	NC1.	HLD.
GSBDD MOURMELON-MAILLY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Mourmelon-Mailly.	NC1.	P47.
GSBDD NANCY.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nancy.	NC1.	FLA.
GSBDD NÎMES-ORANGE-LAUDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nimes-Orange-Laudun.	NC1.	P48.
GSBDD NOUVELLE-CALÉDONIE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	P49.
GSBDD ORLÉANS-BRICY.	Chef du groupement de soutien de base de défense d'Orléans-Bricy.	NC1.	P50.
GSBDD PAU-BAYONNE-TARBES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Pau-Bayonne-Tarbes.	NC1.	P51.
GSBDD PHALSBOURG.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Phalsbourg.	NC1.	P52.
GSBDD POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Polynésie française.	NC1.	P53.
GSBDD RENNES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rennes.	NC1.	DQ0.
GSBDD ROCHEFORT-COGNAC.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Rochefort-Cognac.	NC1.	P54.
GSBDD SAINT-DIZIER-CHAUMONT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.	NC1.	P55.
GSBDD POITIERS-SAINT-MAIXENT.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Poitiers-Saint-Maixent.	NC1.	P56.
GABDEF SÉNÉGAL.	Chef du groupement administratif de la base des éléments français du Sénégal.	NC1.	P57.
GSBDD VENTISERI-SOLENZARA.		NC1.	P58.

	Chef du groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara.		
GSBDD SAINT-CHRISTOL.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Saint-Christol.	NC1.	P59.
GSBDD STRASBOURG-HAGUENAU.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Strasbourg-Haguenau.	NC1.	P60.
GSBDD TOULON.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulon.	NC1.	P61.
GSBDD TOULOUSE-CASTRES.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Toulouse-Castres.	NC1.	P62.
GSBDD TOURS.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Tours.	NC1.	P63.
GSBDD VALENCE.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Valence.	NC1.	AWA.
GSBDD VERDUN.	Chef du groupement de soutien de base de défense de Verdun.	NC1.	P64.

## 8. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR.

### 8.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 8.1.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		OGA/OA/CDB/CDAGR.	OGA.	OGA.	D EMS.

#### 8.1.2. Centre des hautes études militaires.

##### 8.1.2.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.
S-O.		A CREAG.	D CHEM.	D CHEM.	D EMS.

##### 8.1.2.2. Auditeurs.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		D CHEM.	D EMS.	D CHEM.	D EMS.

### 8.1.3. École de guerre.

#### 8.1.3.1. Cadres.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		D EDG.	D EMS.	D EDG.	D EMS.
OCOM.		D EDG.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
CPBUD.		DE.	D EDG.	DE.	D EDG.
OFF TRAIT.		DE.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
COL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
LCL.		CDB.	D EDG.	D EDG.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB.	D EDG.	CDB.	D EDG.
S-O.		CGPT/CDB/CCAB.	CGPT.	CGPT.	D EDG.

#### 8.1.3.2. Stagiaires.

##### 8.1.3.2.1. Stagiaires en France.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CPG.	D EDG.	D EDG.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CPG.	D EDG.	CPG.	D EDG.

##### 8.1.3.2.2. Stagiaires à l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDB AI.	D EDG.	CDB AI.	D EDG.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDB AI.	D EDG.	CDB AI.	D EDG.

### 8.1.4. Institut des hautes études de défense nationale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CCAB.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
COL.		D EMS.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
LCL.		OGA.	D EMS.	D EMS.	D EMS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		OGA.	D EMS.	OGA.	D EMS.
S-O.		CE ESP2.	OGA.	OGA.	D EMS.

## 8.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	TDC.	30.

D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	AIS.	Y9.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur.	NC1.	NLA.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS - cadres sous-officiers EMS	NC1.	NLH.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires.	NC1.	NLF.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - cadres.	AIS.	34.
DE.	Directeur de l'enseignement.	NC1.	HMB.
CDB ECP.	Chef du bureau enseignement coordination partenariats.	NC1.	HMG.
CDB EO.	Chef du groupement enseignement opérationnel.	NC1.	HMH.
CDB CSFEE.	Chef centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.	NC1.	HMJ.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales.	NC1.	HM0.
CGPT.	Chef du groupement terre.	NC1.	HMC.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre - stagiaires.	AIS/TDC2.	4T.
D EDG.	Directeur de l'école de guerre.	NC1.	HMA.
CPGA1.	Cadre professeur du groupe A1.	NC1.	HA1.
CPGA2.	Cadre professeur du groupe A2.	NC1.	HA2.
CPGA3.	Cadre professeur du groupe A3.	NC1.	HA3.
CPGA4.	Cadre professeur du groupe A4.	NC1.	HA4.
CPGA5.	Cadre professeur du groupe A5.	NC1.	HA5.
CPGB1.	Cadre professeur du groupe B1.	NC1.	HB1.
CPGB2.	Cadre professeur du groupe B2.	NC1.	HB2.
CPGB3.	Cadre professeur du groupe B3.	NC1.	HB3.
CPGB4.	Cadre professeur du groupe B4.	NC1.	HB4.
CPGB5.	Cadre professeur du groupe B5.	NC1.	HB5.
CPGC1.	Cadre professeur du groupe C1.	NC1.	HC1.
CPGC2.	Cadre professeur du groupe C2.	NC1.	HC2.
CPGC3.	Cadre professeur du groupe C3.	NC1.	HC3.
CPGC4.	Cadre professeur du groupe C4.	NC1.	HC4.
CPGD1.	Cadre professeur du groupe D1.	NC1.	HD1.
CPGD2.	Cadre professeur du groupe D2.	NC1.	HD2.
CPGD3.	Cadre professeur du groupe D3.	NC1.	HD3.
CPGD4.	Cadre professeur du groupe D4.	NC1.	HD4.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Allemagne.	NC1.	HD6.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Grande-Bretagne.	NC1.	HD7.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Italie.	NC1.	HD8.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Espagne.	NC1.	HD9.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Belgique.	NC1.	HE1.

CDB AI.	Chef bureau affaires internationales USA - Quantico.	NC1.	HE2.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales USA Fort Leavenworth.	NC1.	HE3.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Maroc.	NC1.	HE6.
CDB AI.	Chef bureau affaires internationales Canada.	NC1.	HE7.
D EMS.	Directeur de l'enseignement militaire supérieur auditeurs CHEM.	TDC.	HA.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires auditeurs CHEM.	AIS.	HB.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires auditeurs CHEM.	NC1.	HE4.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS - cadres IHEDN PAR TER.	NC1.	HE5.
OGA.	Officier général adjoint au D EMS - DEMS PARTICIPATION TERRE.	NC1.	NLN.
D CHEM.	Directeur du centre des hautes études militaires/auditeur CHEMI MAISONS ALFORT	NC1.	NLL.

## 9. DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

### 9.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 9.1.1. Échelon central.

##### 9.1.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
OGX.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL CHARGÉ DE MISSION.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SDIR.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
CONSEILLER RÉSERVES.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
Chef de bureau CHANC IA.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
S-O CHANC IA.		Chef d'entité.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.

##### 9.1.1.2. Quartier général de la direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.
------	--	----------------	--------------------	--------------------	-------------

9.1.1.3. *Sous-direction ressources.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDIRR.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRR.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRR.	DCA DIRISI.	SDIRR.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

9.1.1.4. *Sous direction sécurité des systèmes d'information.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRSSI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRSSI.	DCA DIRISI.	SDIRSSI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

9.1.1.5. *Sous direction clients.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRC.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRC.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

9.1.1.6. *Sous direction stratégie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DCA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		SDIRS.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		SDIRS.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDIRS.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

9.1.1.7. *Service central opérations exploitation.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/TC/PN.		DA OPS DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.

LCL.		DIRSCOE.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRSCOE.	DA OPS DIRISI.	DA OPS DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

*9.1.1.8. Service central ingénierie.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA CAPA DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DIRSCI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		DIRSCI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRSCI.	DA CAPA DIRISI.	DA CAPA DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

*9.1.1.9. Service central marché.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DA PLAN DIRISI.	DC DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
LCL.		DIRSCM.	DA PLAN DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIRSCM.	DA PLAN DIRISI.	DA PLAN DIRISI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	Chef QG DC DIRISI.	Chef QG DC DIRISI.	DCA DIRISI.

***9.1.2. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France et organismes rattachés.***

*9.1.2.1. Direction.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
CHANC.		DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

*9.1.2.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.3. Centre de développement des applications de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.4. Centre d'appui des systèmes d'information de la défense.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
COL.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef d'entité.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI IDF.	DA DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5. 8e régiment de transmissions Suresnes.

9.1.2.5.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
Chef de pôle ACSSI.	SDIRSSI.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.2. Centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Maisons-Laffitte.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.3. Centre national de mise en oeuvre des moyens satellitaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.



TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.4. Centre d'opérations de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.5. Centre national de mise en oeuvre des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
LCL.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.6. Centre national de mise en oeuvre des télécommunications spatiales et radio.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.7. Centre national de téléchargement du chiffre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de centre.	SDIRSSI.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.8. Centre national de mise en oeuvre des intranets.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.9. Groupement des transmissions d'infrastructure et forces nucléaires.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.10. Antenne pôle « article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information » de Villacoublay.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'antenne.	Chef de pôle ACSSI.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Chef de pôle ACSSI.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.2.5.11. Centre ingénierie bureautique.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.	DL DIRISI IDF.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.
S-O.		Chef d'entité.	CDC 8e RT.	CDC 8e RT.	DL DIRISI IDF.

9.1.3. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux.

9.1.3.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
CHANC.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

9.1.3.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

9.1.3.3. Centre national de mise en oeuvre des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef de centre.	DIRSCOE.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BDX.	DA DIRISI BDX.	DL DIRISI BDX.

9.1.4. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Brest.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI BREST.	DA DIRISI BREST.	DL DIRISI BREST.

9.1.5. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon.

9.1.5.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
OSA S-O et CHANC.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

9.1.5.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.	DL DIRISI LYON.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI LYON	COMBDD	DL DIRISI LYON	DC DIRISI	DL DIRISI LYON	DC DIRISI
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI LYON.	DA DIRISI LYON.	DL DIRISI LYON.

9.1.6. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz.

9.1.6.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
CHANC.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

*9.1.6.2. Centre de mise en oeuvre des systèmes d'information.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

*9.1.6.3. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Metz.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

*9.1.6.4. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.	DL DIRISI METZ.	DC DIRISI.
CHEF CIRISI CNE.	COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI METZ.	DA DIRISI METZ.	DL DIRISI METZ.

*9.1.7. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes.*

*9.1.7.1. Direction.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
DL DIRISI COL.		DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.	DC DIRISI.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
LCL.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.

SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
CHEF SMFN.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
CHANC.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

9.1.7.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

9.1.7.3. Centre national de mise en oeuvre des intranets.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

9.1.7.4. Centre national d'appui à distance des systèmes d'information et de communication de Rennes.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI RENNES.	DA DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.

9.1.7.5. Centre national de soutien opérationnel.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIRSCOE.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
LCL.		CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	DL DIRISI RENNES.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC CNSO.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.

9.1.7.6. Antenne pôle « articles contrôlés pour la sécurité des systèmes d'information » d'Orléans.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
Chef d'antenne.	Chef de pôle ACSSI.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.
SLT/LTN/CNE/CDT.	Chef de pôle ACSSI.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.
S-O.		Chef d'entité.	CDC CNSO.	CDC CNSO.	DL DIRISI RENNES.

**9.1.8. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon.**

**9.1.8.1. Direction.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
CHANC.		DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
S-O.		Chef d'entité.	DA DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.

**9.1.8.2. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMBDD.	DL DIRISI TOULON.	DC DIRISI.	DL DIRISI TOULON.
CHEF CIRISI CNE.		COMBDD/CSC/CDB.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.
SLT/LTN/CNE/CDT.			DA DIRISI TOULON.	DL DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.
S-O.			Chef d'entité.	DA DIRISI TOULON.	DA DIRISI TOULON.

**9.1.9. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Abu Dhabi.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR EAU.	DC DIRISI.	COMFOR EAU.	DC DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ABU DHABI.	DL DIRISI ABU DHABI.	DCA DIRISI.

**9.1.10. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Guyane.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP FAG.	DC DIRISI.	COMSUP FAG.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GUYANE.	DL DIRISI GUYANE.	DCA DIRISI.

**9.1.11. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Sénégal.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR SÉNÉGAL.	DC DIRISI.	COMFOR SÉNÉGAL.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DL DIRISI SÉNÉGAL.	DCA DIRISI.

**9.1.12. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Djibouti.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR DJIBOUTI.	DC DIRISI.	COMFOR DJIBOUTI.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DL DIRISI DJIBOUTI.	DCA DIRISI.

**9.1.13. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Antilles.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP ANTILLES.	DC DIRISI.	COMSUP ANTILLES.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
CHANC et PREV.		DA DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI ANTILLES.	DL DIRISI ANTILLES.	DCA DIRISI.

**9.1.14. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Gabon.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMFOR GABON.	DC DIRISI.	COMFOR GABON.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI GABON.	DL DIRISI GABON.	DCA DIRISI.

**9.1.15. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Nouvelle-Calédonie.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP NOUVELLE-CALÉDONIE.	DC DIRISI.	COMSUP NOUVELLE-CALÉDONIE.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	DCA DIRISI.

**9.1.16. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Polynésie française.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DC DIRISI.	COMSUP POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	DCA DIRISI.

**9.1.17. Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - La Réunion-Mayotte.**

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COMSUP LA RÉUNION.	DC DIRISI.	COMSUP LA RÉUNION.	DC DIRISI.
LCL.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DCA DIRISI.	DC DIRISI.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.
CHANC.		DA DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.
S-O.		Chef d'entité.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DL DIRISI LA RÉUNION.	DCA DIRISI.

**9.2. Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.**

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	TDC.	WD.
DC DIRISI	Directeur central DIRISI	NC1	WD.
DC DIRISI.	Directeur central DIRISI.	NC1.	MJA.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	AIS.	XR.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJB.
DCA DIRISI.	Directeur central adjoint DIRISI.	NC1.	MJK.
DA OPS DIRISI	Directeur adjoint opérations DIRISI	NC1.	MJI.
DA CAPA DIRISI	Directeur adjoint capacité DIRISI	NC1	MJL.
DA PLANS DIRISI	Directeur adjoint plans DIRISI	NC1	MJR.
Chef QG DC DIRISI.	Chef de quartier général DC DIRISI.	NC1.	MJC.
Directeur SCOE.	Directeur service central opérations exploitation.	NC1.	MJH.
Directeur SCI.	Directeur service central ingénierie.	NC1.	MJG.
Directeur SCM.	Directeur service central marchés.	NC1.	MJJ.
SDIRSSI.	Sous-directeur sécurité des systèmes d'information.	NC1.	MJF.



SDIRC.	Sous-directeur clients.	NC1.	MJE.
SDIRS.	Sous-directeur stratégie.	NC1.	MJM.
SDIRR.	Sous-directeur ressources.	NC1.	MJD.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	AIS.	TA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDA.
DL DIRISI IDF.	Directeur local DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JDB.
DA DIRISI IDF.	Directeur adjoint DIRISI ÎLE-DE-FRANCE.	NC1.	JD0.
Chef CIRISI MINDEF.	Chef CIRISI MINDEF.	NC1.	JFG.
Chef CIRISI Les Loges.	Chef CIRISI Les Loges.	NC1.	JFH.
Chef CIRISI Balard.	Chef CIRISI Balard.	NC1.	JDC.
Chef CIRISI Monthéry.	Chef CIRISI Monthéry.	NC1.	JFJ.
Chef CIRISI Creil.	Chef CIRISI Creil.	NC1.	JDD.
Chef CDAD Rambouillet.	Chef du centre de développement des applications de la défense de Rambouillet.	NC1.	JFK.
Chef CASID Kremlin-Bicêtre.	Chef du centre d'appui aux systèmes d'information de la défense du Kremlin-Bicêtre.	NC1.	JFL.
CDC 8e RT.	Chef de corps du 8e régiment des transmissions - Suresnes.	NC1.	CZ0.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	AIS.	TD.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCA.
DL DIRISI BDX.	Directeur local DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JCB.
DA DIRISI BDX.	Directeur adjoint DIRISI BORDEAUX.	NC1.	JC0.
DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	AIS.	TL.
DL DIRISI BREST.	Directeur local DIRISI BREST.	NC1.	TLA.
DA DIRISI BREST	Directeur adjoint DIRISI BREST	NC1	TLB.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	AIS.	TE.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEA.
DL DIRISI LYON.	Directeur local DIRISI LYON.	NC1.	JEB.
DA DIRISI LYON.	Directeur adjoint DIRISI LYON.	NC1.	JE0.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ .	AIS.	TH.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFA.
DL DIRISI METZ.	Directeur local DIRISI METZ.	NC1.	JFB.
DA DIRISI METZ.	Directeur adjoint DIRISI METZ.	NC1.	JF0.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	AIS.	TB.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGA.
DL DIRISI RENNES.	Directeur local DIRISI RENNES.	NC1.	JGB.
DA DIRISI RENNES.	Directeur local adjoint DIRISI RENNES.	NC1.	JG0.
CDC CNSO.	Chef de corps du centre national de soutien opérationnel - Orléans.	NC1.	EN0.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	AIS.	TR.
DL DIRISI TOULON.	Directeur local DIRISI TOULON.	NC1.	TRB.

DA DIRISI TOULON.	Directeur adjoint DIRISI TOULON.	NC1.	TRC.
COMFOR EAU.	Commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.	NC1.	J96.
DL DIRISI ABU DHABI.	Directeur local DIRISI ABU DHABI.	NC1.	J99.
COMSUP FAG.	Commandant supérieur des forces armées en Guyane.	NC1.	DCE.
DL DIRISI GUYANE.	Directeur local DIRISI GUYANE.	NC1.	DCB.
DL DIRISI SÉNÉGAL.	Directeur local DIRISI SÉNÉGAL.	NC1.	DXD.
DL DIRISI DJIBOUTI.	Directeur local DIRISI DJIBOUTI.	NC1.	GPB.
DL DIRISI ANTILLES.	Directeur local DIRISI ANTILLES.	NC1.	EED.
COMFOR GABON.	Commandant des forces françaises au Gabon.	NC1.	CMD.
DL DIRISI GABON.	Directeur local DIRISI GABON.	NC1.	CMA.
DL DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	Directeur local DIRISI NOUVELLE-CALÉDONIE.	NC1.	NXC.
DL DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Directeur local DIRISI POLYNÉSIE FRANÇAISE.	NC1.	NYD.
DL DIRISI LA RÉUNION.	Directeur local DIRISI LA RÉUNION.	NC1.	BLC.

## 10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

### 10.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 10.1.1. Direction.

##### 10.1.1.1. Officiers et sous-officiers.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
ASS MILI/COL ADJ ET CFA/CDB CHANC.		DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.	DRHAT.
OFF BCHANC/COL ADJ ET CFA.		CDB CHANC ou COL ADJ et CFA.	DRHAT.	CDB CHANC ou COL ADJ et CFA.	DRHAT.
CM-ASS MILI GACE.		GACE.	GACE.	GACE.	DRHAT.
TC/TR/PN (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		SDIR.	DRHAT.	SDIR.	DRHAT.
CDB BIP	CHEF DU SERVICE GRH-SD FCDI				
CHEF DE CAB GACE.		GACE.	GACE.	GACE.	GACE.
COL ADJ SDIR/CM SDIR (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		SDIR.	SDIR.	SDIR.	DRHAT.
LCL OU COL NON TC/TR/PN (SDR, SDG, SDEP, SDF, SD-FCDI).		CDB.	SDIR.	SDIR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (SDR, SDG, SDEP, SDF,		CDB.	SDIR.	CDB.	SDIR.

SD-FCDI).					
S-O.		CDB/CDS.	COL ADJ et CFA.	COL ADJ et CFA.	CDS GRH-FCDI.

*10.1.1.2. Officiers et sous-officiers groupement de soutien du personnel isolé.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL OU COL.		CDC GSPI.	DRHAT SDG.	DRHAT SDG.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GSPI.	DRHAT SDG.	CDC GSPI.	DRHAT SDG.
S-O.		CDU.	CDC GSPI.	CDC GSPI.	DRHAT SDG.

*10.1.2. Centre d'expertise des ressources humaines et de la solde.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL-LCL.		CDC CERHS.	SD-FCDI.	SD-FCDI.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CERHS.	SD-FCDI.	CDC CERHS.	SD-FCDI.
S-O.		CDS ou équivalent.	CDC CERHS.	CDC CERHS.	SD-FCDI.

*10.1.3. Groupements de recrutement et de sélection.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC GRS.		SDR.	DRHAT.	SDR.	DRHAT.
COL et LCL.		CDC GRS.	SDR.	SDR.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC GRS.	SDR.	CDC GRS.	SDR.
S-O.		Chef DEP	CDC GRS.	CDC GRS.	SDR.
S-O CIRFA OM.	CDC OM CIRFA OM.	Chef DPT REC IDF.	CDC GRS IDF.	CDC GRS IDF.	SDR.

*10.1.4. Organismes de formation.*

*10.1.4.1. Commandant d'écoles et de centre.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COM EEM.	COM EMS	GACE.		GACE.	
COM CESAT.					
COM ESCC.					
COM ENSOA.					
COM EMSOME.					
COM EMS.					
COM EMB.					
COM ÉCOLE MAT.	COM EMB et COM ÉCOLE TRN.				
COM ÉCOLE TRN.	COM EMB et COM ÉCOLE MAT.				
COM EMD.					
		DRHAT.	DRHAT.		

COM ÉCOLE ART.	COM EMD et COM ÉCOLE INF.			
COM ÉCOLE INF.	COM EMD et COM ÉCOLE ART.			
COM EGEN.				
COM ETRS.				
COM EALAT.				
COM CNEC.		COM ENSOA.		COM ENSOA.
COM CDNBC.		COM EMS.		COM EMS.
COM CEERAT.				
COM EFA TIGRE.		COM EALAT.		COM EALAT.
COM CFIA NH90.				
COM CFA-PTL.		COM EMB.		COM EMB.
COM CFL.				

10.1.4.2. Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
CEM/COL COM DIV DESTIA/COL COM DIV EMSST/COL COM DIV.		COM CESAT.	DRHAT.	COM CESAT.	DRHAT.
COL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
LCL.		CEM.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM.	COM CESAT.	CEM.	COM CESAT.
CHEF CAB/CCPIL ESORSEM COL COM DIV.		COM CESAT.	COM CESAT.	COM CESAT.	DRHAT.
OFF ELV AFFECTÉS.		COL COM DIV DESTIA COL COM DIV EMSST.	COM CESAT.	COM DIV.	COM CESAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CEM.	CEM.	COM CESAT.

10.1.4.3. Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
C2 CFA DGF/DFE		COM ESCC.	DRHAT.	COM ESCC.	DRHAT.
COL.		C2 CFA DGF/DGER/DFE/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
LCL.		C2 CFA DGF/DGER/DFE/COM EFM.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		C2 CFA DGF/DGER/DFE/COM EFM.	COM ESCC.	C2 CFA DGF/DGER/DFE/COM	COM ESCC.

				EFM.	
DPCF.		COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.	DRHAT.
DIR COM/CHEF CAB.		COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.	COM ESCC.
ELV OFF/OFF ELV. ELV COURS RH.		COM BAT ESM/COM EMIA. COM COURS RH.	DFE ELV ESCC.	/	/
EOFIA.		Chef DET terre ALL.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC/E.		COM BAT 4.	DFE ELV ESCC.	/	/
OSC S/OSC P.	COM BAT 4.	CDC ou équivalent.	COM BRIG ou équivalent.	/	/
S-O.		CDS.	C2 CFA DGF.	C2 CFA DGF.	COM ESCC.
S-O DET TERRE EFM.		Chef DET Terre EFM.	COM EFM.	COM EFM.	COM ESCC.

10.1.4.4. École nationale des sous-officiers d'active.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL ADJ/DGF/DMA.		COM ENSOA.	DRHAT.	COM ENSOA.	DRHAT.
COL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.	COL ADJ/DGF/DMA.	COM ENSOA.
CHEF CAB.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	COM ENSOA.
CHANC AIS.		COM ENSOA.	COM ENSOA.	COL ADJ.	COM ENSOA.
CONSEILLER SOUS-OFFICIERS		COM ENSOA	COM ENSOA	COL ADJ	COM ENSOA
S-O.		CDB/CDU/CBAT.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM ENSOA.

10.1.4.5. Centre national d'entraînement commando.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		CDC.	COM ENSOA.	COM ENSOA.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM ENSOA.	CDC.	COM ENSOA.
S-O.		CDU/CGIS.	CDC.	CDC.	COM ENSOA.

10.1.4.6. École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.

TC/TR/PN.		COM EMSOME.	DRHAT.	COM EMSOME.	DRHAT.
COL.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COM EMSOME.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM EMSOME.	COL ADJ.	COM EMSOME.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EMSOME.

10.1.4.7. Écoles militaires de Saumur.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
CFA/DFB/DFC/DEPB		COM EMS.	DRHAT.	COM EMS.	DRHAT.
ÉCUYER EN CHEF ENE/CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DU COM EMS.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
CHANC AIS/OCI.		COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.	COM EMS.
COL.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/DFB/DFC/DEPB.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
LCL.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/DFB/DFC/DEPB.	COM EMS.	COM EMS.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/DFB/DFC/DEPB.	COM EMS.	COM EEM/CFA/COM CEERAT COM CDNBC/DFB/DFC/DEPB.	COM EMS.
OFF ELV.	Professeur (stagiaires).	COM CEERAT/COM CDNBC/DFB.	COM EMS.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMS.
S-O DE L'ENE.		ECUYER CHEF ENE.	CFA.	CFA.	COM EMS.

10.1.4.8. Écoles militaires de Bourges.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CHEF CAB/OCI.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
CHANC AIS.		COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.	COM EMB.
OFF QUALITÉ OFF CONTRÔLE		COM ETRN.	COM EMB.	COM ETRN.	COM EMB.

GESTION.					
COL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
LCL.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.	CFA /COM EM/COM ETRN/DEP EM/DEP MVT RAV DEP SDC/DF MMT/DF MMA/DF TRN/CCPIEC/COM CFL.	COM EMB.
OFF ELV MAT.		DF MMT.	COM EM.	/	/
OFF ELV TRN.		DF ETRN.	COM ETRN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CFA.	CFA.	COM EMB.

10.1.4.9. Centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
CDC SI FRANÇAIS/ OSA SI CDC ALLEMAND.		COM EMB.	DRHAT.	COM EMB.	DRHAT.
COL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
LCL.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	COM EMB.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ OSA si CDC All.	CDC si français/ OSA si CDC allemand.	COM EMB.

10.1.4.10. Écoles militaires de Draguignan.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
COL ADJ EMD ET CFA.		COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPA/DFA.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
DEPI/ DFI.	COM EI si pas COM	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.

	EMD.				
CONS MUSÉE ART.	COM EA si pas COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.	COM EMD.	DRHAT.
CDS INST TACT EI	COM EI si pas COM EMD.	COM EMD	DRHAT	COM EMD	DRHAT
COLONEL CM/CHEF CAB OFF COORD SYNTHESE INF.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
CHANC AIS/OFF COM INF.		COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.	COM EMD.
COL.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
LCL.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EMD.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COM EA/COL AD EMD et CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.	COM EA/COL AD EMD CFA/DEPI/ DFI/DEPA/DFA.	COM EMD.
OFF ELV INF/OFF ELV ART.		DFI/DFA.	COM EI/COM EA.	/	/
S-O.		CDIV CDB ou équivalent/COM UAF EMD.	COL ADJ EMD et CFA.	COL ADJ EMD et CFA.	COM EMD.

#### 10.1.4.11. École du génie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
COL ADJ-CFA/DGF.		COM EGEN.	DRHAT.	COM EGEN.	DRHAT.
DEP.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
ADJ CFA.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
CHEF CAB.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
CHEF BG.		COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.	COM EGEN.
COL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM EGEN.	COM EGEN.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM EGEN.	COL ADJ.	COM EGEN.
OFF ELV.		DGF.	COM EGEN.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ.	COL ADJ.	COM EGEN.

#### 10.1.4.12. École de plongée

	NOTATION			AVANCEMENT	
	NI	N1	N2	P-FUS	FUS
LCL		COM ECP	COM EGEN	COM EGEN	DRHAT



SLT/LTN/CNE/CDT		COM ECP	COM EGEN	COM ECP	COM EGEN
S-O		CDB/CDU/CDS	COM ECP	COM ECP	COM EGEN

10.1.4.13. École des transmissions.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
COL ADJ/DGF.		COM ETRS.	DRHAT.	COM ETRS.	DRHAT.
CFA/DEP/CMI/CHEF CAB/OCI.		COM ETRS.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
COL.		COL ADJ.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
LCL.		COL ADJ.	COM ETRS.	COM ETRS.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		COL ADJ.	COM ETRS.	COL ADJ et CFA.	COM ETRS.
OFF ELV.		DGF.	COM ETRS.		
S-O.		DEP/DGF et autres autorités de proximité.	COL ADJ.	COL ADJ et CFA.	COM ETRS.

10.1.4.14. École de l'aviation légère de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
CHANC AIS.		COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.	COM EALAT.
COL (DONT OFFICIERS AFFECTÉS À LA BAN).		COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL (DONT OFFICIERS AFFECTÉS À LA BAN).		COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT (DONT OFFICIERS AFFECTÉS À LA BAN).		COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.	COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.
OFF ELV. (APRÈS LA 1RE ANNÉE D'ÉCOLE D'APPLICATION).		CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT	CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.
ELV OFF/OFF ELV. (OFFICIERS EN 1RE ANNÉE D'ÉCOLE D'APPLICATION).		CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.	/	/
S-O.		CDB/CDU/CDS.	COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COL ADJ EALAT/CDC BEGN/CDC BEGL.	COM EALAT.

10.1.4.15. École franco allemande - formation TIGRE.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.			COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.

		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.			
LCL.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	CDC si français/ C2 EFA si CDC allemand.	COM EALAT.

10.1.4.16. Centre de formation interarmées - NH90.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		COM EALAT.	DRHAT.	COM EALAT.	DRHAT.
COL.		CDC CFIA NH 90	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
LCL.		CDC CFIA NH 90	COM EALAT.	COM EALAT.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC CFIA NH 90	COM EALAT.	CDC CFIA NH 90	COM EALAT.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC CFIA NH 90	CDC CFIA NH 90	COM EALAT.

10.1.4.17. Lycées de la défense.

	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDC		SDF.	DRHAT.	SDF.	DRHAT.
COL OU LCL		CDC.	SDF.	SDF.	DRHAT.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	SDF.	CDC.	SDF.
S-O.		CDB/CDU/CDS.	CDC.	CDC.	SDF.

10.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditations.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	TDC.	31.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS	YA.
DRHAT.	Directeur des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1	JSA.
NC1 COL ADJ et CFA.	NC1 colonel adjoint et commandant de formation administrative.	NC1	JS0.
NC1 COL ADJ et CFA.	NC1 colonel adjoint et commandant de formation administrative.	NC1	JS10.
NC1 DRHAT B. chanc.	NC DRHAT bureau chancellerie.	NC1	JS5.
Chef GRH-FCDI.	Général chef du service gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.	AIS	43.
Chef GRH-FCDI.	Général chef du service gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.	NC1	JSB.
DRHAT SDIR 1.	Sous-directeur 1.	AIS	45.
GSPI GAL AIS.	Groupement de soutien du personnel isolé - général AIS.	AIS	YK.
GSPI NC1 GAL SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - général NC1 - service d'administration du personnel - personnel isolé terre.	NC1	MX0.

GSPI NC1 CDC SAP.PIT.	Groupement de soutien du personnel isolé - NC1 chef de corps - service d'administration du personnel isolé terre.	NC1	MXP.
GACE.	Adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense.	AIS.	48.
GACE.	Adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense.	NC1.	JSG.
SDF.	Sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	AIS.	47.
SDF.	Sous-directeur de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.	NC1.	JSK.
CDC LM AIX.	Chef de corps du lycée militaire d'Aix-en-Provence.	NC1.	NP0.
CDC LM AUTUN.	Chef de corps du lycée militaire d'Autun.	NC1.	NQ0.
CDC LM ST CYR.	Chef de corps du lycée militaire de Saint-Cyr.	NC1.	NR0.
CDC PNM.	Chef de corps du Prytanée national militaire.	NC1.	NU0.
COL ADJ SDF	Colonel adjoint au sous-directeur de la formation.	NC1.	JS9.
CDB FAO SDF.	Chef du bureau formation assistée par ordinateur de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS8.
CDB MF SDF.	Chef du bureau moyens et finances de la sous-direction de la formation.	NC1.	JS7.
CDB FS SDF.	Chef du bureau formation spécifique de la sous-direction de la formation.	NC1.	JSY.
CDB CCF SDF.	Chef du bureau continuum-coordination de la formation de la sous-direction de la formation.	NC1.	JSZ.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	AIS.	42.
SDR.	Sous-directeur recrutement.	NC1.	JSD.
CDC GRS IDF.	Chef de corps du groupement de recrutement sélection en Île-de-France.	NC1.	MN0.
CDC GRS NE.	Chef de corps du groupement de recrutement sélection Nord-Est.	NC1.	MO0.
CDC GRS NO.	Chef de corps du groupement de recrutement sélection Nord-Ouest.	NC1.	MP0.
CDC GRS SE.	Chef de corps du groupement de recrutement sélection Sud-Est.	NC1.	PJ0.
CDC GRS SO.	Chef de corps du groupement de recrutement sélection Sud-Ouest.	NC1.	MQ0.
CDB REC SDR.	Chef du bureau recrutement de la SDR.	NC1.	JSU.
CDB CONC SDR.	Chef du bureau concours de la SDR.	NC1.	JS4.
CDB MCR.	Chef du bureau marketing et communication de recrutement de la SDR.	NC1.	JSV.
CDB EE.	Chef du bureau études-évaluations de la SDR.	NC1.	JSW.
CESAT CAD.	Général commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre AIS CADRES.	AIS.	FC.
COM CESAT CAD.	Général commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre NC1 CADRES.	NC1.	HHC.
CESAT E.	Commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre ELEVES.	AIS.	FD.
COM CESAT ELV.	Général commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre ELEVES.	NC1.	HHD.
CEM CESAT.	Chef d'état-major du CESAT.	NC1.	HH0.
COM DESTIA.	Commandant le DESTIA.	NC1.	HHA.
COM EMSST.	Commandant l'EMSST.	NC1.	HHB.
ESCC.	Général commandant les Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.	AIS.	ES.

COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN/TC/TR).	NC1.	KLE.
COM ESCC NC1.	Général commandant les ESCC (PN grands subordonnés).	NC1.	KLA.
DFE AIS.	Directeur des formations d'élèves - AIS des EOA et EOFIA.	AIS.	YR.
DFE NC1.	Directeur des formations d'élèves - NC1 CADRES.	NC1.	KLD.
DGER.	Directeur général de l'enseignement et de la recherche.	NC1.	KLB.
C2 CFA DGF.	Commandant en second, commandant de la formation administrative et directeur général de la formation militaire.	NC1.	KLC.
COM EFM.	Commandant de l'école des fourriers de la marine.	NC1.	PWO.
COM BAT ESM.	Commandant du 1er bataillon de L'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLM.
COM BAT ESM.	Commandant du 2e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLN.
COM BAT ESM.	Commandant du 3e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLO.
COM BAT ESM.	Commandant du 4e bataillon de l'ESM - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLP.
COM BAT ESM.	Commandant de l'EMIA - NC1 pour les EOA.	NC1.	KLQ.
COM COURS RH.	Commandant du cours RH NC1 pour les élèves CTA/cours RH 2e année.	NC1.	KLT.
Chef DET Terre ALL.	Chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne - NC1 pour les EOFIA.	NC1.	KLS.
ENSOA-AIS.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	AIS.	EV.
ENSOA-NC1.	Commandant l'école nationale des sous-officiers d'active.	NC1.	LXA.
ENSOA ADJ.	Colonel adjoint.	NC1.	LXB.
ENSOA DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LXD.
ENSOA-DMA.	Directeur des moyens d'appui.	NC1.	LXC.
CNEC.	Chef de corps.	NC1.	HQ0.
EMSOME-AIS.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	AIS.	FI.
EMSOME NC1.	Commandant l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.	NC1.	LWA.
EMSOME-COL ADJ	Colonel adjoint de l'EMSOME.	NC1.	LW0.
EMS-AIS.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie.	AIS.	EB.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie (PN/TC/TR).	NC1.	KCA.
EMS-NC1.	Commandant les écoles militaires de Saumur et l'école de cavalerie (PN grands subordonnés).	NC1.	KCB.
EMS-CFA.	Commandant de formation administrative.	NC1.	KC0.
CEERAT.	Commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.	NC1.	PY0.
CDNBC.	Commandant le centre de défense nucléaire biologique chimique.	NC1.	PX0.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée (PN/TC/TR).	NC1.	KCD.
EMS DFB NC1.	Directeur de la formation blindée - officiers élèves et élèves officiers de l'école de cavalerie.	NC1.	KCE.
EMS DFC.	Directeur de la formation commune.	NC1.	KCF.
EMS DEPB	Directeur des études et de la prospective blindée	NC1.	KCH.
COM EEM	Commandant l'école d'état-major.	NC1.	DMA.
EMB-AIS.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel.	AIS.	49.
EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel PN/TC/TR.	NC1.	MAP.

EMB-NC1.	Commandant les écoles militaires de Bourges et l'école du matériel (PN grands subordonnés).	NC1.	MAF.
EMB-NC1 ECOLE MAT CADRES.	Commandant l'école du matériel - NC1 cadres MAT.	AIS.	MAS.
EMB ECOLE MAT ELV.	Commandant l'école du matériel - officiers élèves et élèves officiers MAT.	AIS.	MAQ.
EMB - NC1 ECOLE TRN CADRES.	Commandant l'école du train - NC1 cadres TRN.	NC1.	MAR.
COM CFL.	Commandant le centre de formation logistique.	NC1.	MAH.
ECOL MAT DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.	NC1.	MAI.
ECOL TRN DEP.	Directeur des études et de la prospective de l'école du train.	NC1.	MAJ.
ECOL TRN DEP SDC.	Directeur des études et de la prospective « soutien du combattant » de l'école du train.	NC1.	MAT
ECOL MAT DF MMT CADRES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel cadres.	NC1.	MAK.
ECOL MAT DF MMT ELEVES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel élèves.	NC1.	MAL.
ECOL MAT DF MMA CADRES.	Directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel cadres.	NC1.	MAU.
ECOL TRN DF CADRES.	Directeur de la formation de l'école du train cadres.	NC1.	MAM.
ECOL TRN DF ELEVES.	Directeur de la formation de l'école du train officiers élèves et élèves officiers.	NC1.	MAN.
EMB CCPIEC.	Chef de la cellule pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.	NC1.	MAO.
EMB CFA.	Commandant de la formation administrative.	NC1.	MAB.
CFA-PTL.	Commandant du centre de formation franco-allemand du personnel technico-logistique Tigre.	NC1.	HJO.
EMD-AIS.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan.	AIS.	ED.
EMD-NC1.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (PN/TR).	NC1.	KBE.
EMD-NC1.	Général commandant les écoles militaires de Draguignan (PN grands subordonnés).	NC 1.	KBD.
COM EA.	Général commandant l'école d'artillerie.	NC 1.	KBJ.
COMEI-OFF ELEVES.	Général commandant l'école de l'infanterie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS	X7.
COMEI-OFF ELEVES.	Général commandant l'école d'artillerie - officiers élèves et élèves officiers.	AIS	Y2.
COL ADJ EMD et CFA.	Colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.	NC 1.	KBH.
EMD DEP INF.	Directeur des études et de la prospective infanterie.	NC 1.	KBL.
EMD DEP ART.	Directeur des études et de la prospective artillerie.	NC 1.	KBO.
EMD DFI.	Directeur de la formation infanterie.	NC 1.	KBM.
EMD DFI ELEVE.	Directeur de la formation infanterie. Élèves officiers et officiers élèves de l'infanterie.	NC 1.	KBN.
EMD DFA.	Directeur de la formation artillerie.	NC 1.	KBP.
EMD DFA ELEVES.	Directeur de la formation artillerie. Élèves officiers et officiers élèves de l'artillerie.	NC 1.	KBQ
EGEN AIS.	Commandant l'école du génie.	AIS.	EG.
EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (TC/TR/PN).	NC1.	LZB.

EGEN NC1.	Commandant l'école du génie (PN grands subordonnés).	NC1.	LZA.
EGEN COL ADJ.	Colonel adjoint de l'école du génie.	NC1.	LZ0.
EGEN DGF.	Directeur général de la formation.	NC1.	LZD.
COM ECP.	Commandant l'école de plongée.	NC1	KCJ.
ECOLE TRS AIS.	Commandant l'école des transmissions.	AIS.	ET.
ECOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (TC/TR/PN).	NC1.	MBA.
ECOLE TRS NC1.	Commandant l'école des transmissions (PN grands subordonnés).	NC1.	MBB.
ECOLE TRS COL ADJ.	École des transmissions - colonel adjoint.	NC1.	MB0.
ECOLE TRS DGF.	École des transmissions - directeur général de la formation.	NC1.	MBC.
COM EALAT.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	AIS.	EH.
EALAT NC1.	Général commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (PN grands subordonnés).	NC1.	KEB
EALAT COL ADJ.	Colonel adjoint et chef d'état-major de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.	NC1.	KEA.
EALAT base CANNET.	Chef de corps de la base école général Lejay - Le Cannet des Maures.	NC1.	KE0.
EALAT base DAX.	Chef de corps de la base école général Navelet - Dax.	NC1.	KD0.
CDC CFIA - NH90.	Chef de corps du centre de formation interarmées - NH 90.	NC1.	KEC.
C2 EFA TIGRE.	Commandant en second l'école franco allemande - formation TIGRE et chef de corps des éléments français.	NC1.	JX0.
DRHAT SDG-AIS.	Sous-directeur gestion.	AIS	41.
DRHAT SDG-NC1.	NC1 - Sous-directeur gestion.	NC1.	JSC.
NC1 - CDB DRHAT RÉSERVE.	NC1 - CDB DRHAT RÉSERVE.	NC1.	JSJ.
NC1 - CDB DRHAT BEM.	NC1 - CDB DRHAT BEM.	NC1.	JSM.
NC1 - CDB DRHAT BCM.	NC1 - CDB DRHAT BCM.	NC1.	JSN.
NC1 - CDB DRHAT CDRE.	NC1 - CDB DRHAT CDRE.	NC1.	JSP.
NC1 - CDB DRHAT MELEE.	NC1 - CDB DRHAT MELEE.	NC1.	JSQ.
NC1 - CDB DRHAT APPUIS.	NC1 - CDB DRHAT APPUIS.	NC1.	JSR.
NC1 - CDB DRHAT SOUTIEN.	NC1 - CDB DRHAT SOUTIEN.	NC1.	JSS.
NC1 - CDB DRHAT ADRH.	NC1 - CDB DRHAT ADRH.	NC1.	JST.
DRHAT SD-FCDI-AIS.	Sous directeur finances, contrôle et droits individuels.	AIS	44.
DRHAT SD-FCDI-NC1.	Sous directeur finances, contrôle et droits individuels.	NC1.	JS11.
NC1 - CDB DRHAT BSFRH.	NC1 - CDB DRHAT BSFRH.	NC1.	JS12.
NC1 - CDB DRHAT BPIL - CI.	NC1 - CDB DRHAT BPIL - CI.	NC1.	JS14.
NC1 - CDB DRHAT BIP.	NC1 - CDB DRHAT BIP.	NC1.	JSF.
NC1 - CDB DRHAT BAAJ.	NC1 - CDB DRHAT BAAJ.	NC1.	JSH.
CDC CERHS.	NC1 CDC DRHAT CERHS.	NC1	JS13.

DRHAT SDEP-AIS.	Sous directeur études et politique.	AIS	46.
DRHAT SDEP-NC1.	NC1 sous directeur des études et de la politique.	NC1	JSE.
NC1 - CDB DRHAT BPEMS.	NC1 - CDB DRHAT BPEMS.	NC1	JS1.
NC1 - CDB DRHAT BCPEH.	NC1 - CDB DRHAT BCPEH.	NC1	JS2.
NC1 - CDB DRHAT BPMF.	NC1 - CDB DRHAT BPMF.	NC1	JS3.
NC1 - CDB DRHAT BPRH.	NC1 - CDB DRHAT BPRH.	NC1	JS6.
NC1 - CDB DRHAT BPC.	NC1 - CDB DRHAT BPC.	NC1	JSL.

## 11. DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE.

### 11.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 11.1.1. Direction.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
OFF GX.		DRM.	DRM.		DRM.
CHEF CAB.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHAR. MISSION.		GAL DIR.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
AE.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
AS.		GAL DIR.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
CODIR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
CHEF SEC PR.		DA.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
PN J2.	CHEF DU CPCO.	DA.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
OFF TR AE/AS.		AE/AS.	DRM.	GAL DIR AIS.	DRM.
OFF TR SDE/SDO/SDPFC.		SDE/SDO/SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL/LCL AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	GAL DIR AIS.	DRM.
COL/LCL SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.		SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT AE/AS.		AE/AS.	GAL DIR AIS.	AE/AS.	GAL DIR AIS.
SLT/LTN/CNE/CDT SDO/SDE/ADJ SOUS DIR DPFC/CHEF J2.		SDO/SDE/ADJ SDPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.	SDO/SDE/ADJ SDPFC/CHEF J2.	CPT-DRM.
S-O.		CDB, ADJ CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CODIR, SDO, SDE, ADJ SOUS DIR PFC, CHEF J2.	CPT-DRM.

#### 11.1.2. Centres de formation.

11.1.2.1. Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFEEE.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFEEE.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFEEE.	CPT-DRM.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFEEE.	CDT CFEEE.	CPT-DRM.

11.1.2.2. Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIII.		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIII.	SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIII.	CPT-DRM.	CDT CFIII.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIII.	CDT CFIII.	CPT-DRM.

11.1.2.3. Centre de formation interarmées au renseignement.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CDT CFIAR.		SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
TR.	CDT CFIAR.	SDPFC.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDT CFIAR.	CPT-DRM.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV. CDB.	CDT CFIAR.	CDT CFIAR.	CPT-DRM.

11.1.3. Détachements avancés des transmissions.

11.1.3.1. Détachement avancé des transmissions en métropole.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
P. NOTÉ.	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DAT (TR).		SDO.	DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.



11.1.3.2. *Détachements avancés des transmissions hors métropole.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DAT.	COMSUP COMFOR.	SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
COL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		SDO.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SDO.	CPT-DRM.	SDO.	CPT-DRM.
S-O.		Chef DAT.	SDO.	SDO.	CPT-DRM.

11.1.3.3. *Centre national de ciblage et centre militaire d'observation par satellites.*

P. NOTÉ.	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
LCL.		Chef de centre.	CPT-DRM.	CPT-DRM.	DRM.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Chef de centre.	CPT-DRM.	Chef de centre.	CPT-DRM.
S-O.		CDIV/CDB.	Chef de centre.	Chef de centre.	CPT-DRM.

11.2. **Tableaux relatifs aux codes et niveaux d'accréditation.**

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
DRM.	Directeur du renseignement militaire.	TDC.	33.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	AIS.	YB.
GAL DIR AIS.	Général directeur - autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV8.
GAL DIR.	Général directeur.	NC1.	JVA.
GAL ADJ.	Général adjoint au directeur.	NC1.	JVB.
ADJ EXT.	Adjoint relations extérieures renseignement.	NC1.	JVD.
ADJ SÉCU.	Adjoint sécurité.	NC1.	JVE.
CODIR.	Coordinateur de direction.	NC1.	JVC.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	AIS.	RY.
CPT-DRM.	Chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure.	NC1.	JV6.
CHEF J2.	Chef du bureau J2.	NC1.	JVJ.
SOUS DIR EXPL.	Sous-directeur exploitation.	NC1.	JVK.
SOUS DIR OPS.	Sous-directeur opérations.	NC1.	JVL.
SOUS DIR PFC.	Sous-directeur personnel finances capacités.	NC1.	JV9.
ADJ SOUS DIR PFC.		NC1.	JVI.

	Adjoint au sous-directeur personnel finances capacités.		
CFEEE.	Commandant du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.	NC1.	JVP.
CFIII.	Commandant du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.	NC1.	JVQ.
CFIAR.	Commandant du centre de formation interarmées au renseignement.	NC1.	HK0.
CHEF CENT NAT.	Chef du centre national de ciblage.	NC1.	JVR.
CHEF CENT MIL OBS SAT.	Chef du centre militaire d'observation par satellites.	NC1.	JVS.

## 12. GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

### 12.1. Tableaux relatifs aux circuits.

#### 12.1.1. Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

##### 12.1.1.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TR/PN.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
CEM ZONE PARIS.	Autorité d'emploi.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
OFF ASSISTANT MILITAIRE.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
CHEF DE CABINET.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
CHEF DU BCOM.		COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.	COM BSPP.
LCL.		CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.	CAT, CEM ou les S/CEM.	COM BSPP.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM.	CEM.	COM BSPP.

##### 12.1.1.2. Groupements de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COM BSPP.	GMP.	COM BSPP.	GMP.
COL.		CDC.	COM BSPP.	COM BSPP.	GMP.
LCL.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COM BSPP.	CDC.	COM BSPP.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COM BSPP.

### 12.1.2. Formations militaires de la sécurité civile.

#### 12.1.2.1. Commandement des formations militaires de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMFORMISC.	Sous-directeur des moyens nationaux de la DGSCGC.	GMP.	GMP.	GMP.	GMP.
INSPECTEUR DGSCGC.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.
CEM ZONE ANTILLES.	Autorité d'emploi.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.

#### 12.1.2.2. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CEM FORMISC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		COMFORMISC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEM FORMISC.	COMFORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.
S-O.		CDB ou équivalent.	CEM FORMISC.	CEM FORMISC.	COMFORMISC.

#### 12.1.2.3. Unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.		COMFORMISC.	GMP.	COMFORMISC.	GMP.
COL.		CDC.	COMFORMISC.	COMFORMISC.	GMP.
LCL.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMFORMISC.	CDC.	COMFORMISC.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMFORMISC.

### 12.1.3. Service militaire adapté.

#### 12.1.3.1. État-major.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
PN.		COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CEMSMA.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef département.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

12.1.3.2. Formations du service militaire adapté outre-mer.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC.	Préfet/haut commissaire/COMIA.	COMSMA.	GMP.	COMSMA.	GMP.
COL.		CDC.	COMSMA.	COMSMA.	GMP.
LCL.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC.	COMSMA.	CDC.	COMSMA.
S-O.		CDU ou équivalent.	CDC.	CDC.	COMSMA.

12.1.3.3. Détachement du service militaire adapté de Périgueux.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DU DSMA.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CEMSMA.	COMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.
S-O.		Chef du DSMA.	CEMSMA.	CEMSMA.	COMSMA.

12.1.4. Bataillon de réserve d'Île-de-France/24e régiment d'infanterie.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
COMMANDANT LE BATAILLON DE RESERVE IDF/24e RI.		GAE.	GMP.	GAE.	GMP.
COL.		Commandant le bataillon de réserve.	GAE.	GAE.	GMP.
LCL.		Commandant le bataillon de réserve.	GAE.	GAE.	GMP.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Commandant le bataillon de réserve.	GAE.	Commandant le bataillon de réserve.	GAE.
S-O.		Commandant d'unité ou équivalent, chef de détachement.	Commandant le bataillon de réserve.	Commandant le bataillon de réserve.	GAE.

12.1.5. Cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
CHEF DE LA CABAT.		GMP.	GMP.	GMP.	GMP.

12.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODE.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	TDC 1.	YV.

GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	YW.
GMP.	Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	LIN.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	AIS TDC 2.	SP.
COM BSPP OFF TC TR PN.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris OFF TC TR PN.	NC1.	GOI.
COM BSPP.	Général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	NC1.	GOO.
Adjt COM BSPP.	Général adjoint au commandant de la BSPP.	NC1.	GOA.
CEM BSPP.	Chef d'état-major de la BSPP.	NC1.	GOB.
CAT BSPP.	Colonel adjoint territorial de la BSPP.	NC1.	GOG.
S/CEM LOG BSPP.	Sous-chef d'état-major logistique de la BSPP.	NC1.	GOC.
S/CEM EMP BSPP.	Sous-chef d'état-major emploi de la BSPP.	NC1.	GOD.
S/CEM ADM FIN BSPP.	Sous-chef d'état-major administration finances de la BSPP.	NC1.	GOE.
S/CEM ORH BSPP.	Sous-chef d'état-major organisation et ressources humaines de la BSPP.	NC1.	GOF.
CDC 1 GPT BSPP.	Chef de corps du 1er groupement incendie de la BSPP.	NC1.	PK0.
CDC 2 GPT BSPP.	Chef de corps du 2e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OV0.
CDC 3 GPT BSPP.	Chef de corps du 3e groupement incendie de la BSPP.	NC1.	OW0.
CDC GPT SOUT BSPP.	Chef de corps du groupement des soutiens de la BSPP.	NC1.	PL0.
CDC GPT FORM INS BSPP.	Chef de corps du groupement de formation et d'instruction de la BSPP.	NC1.	OX0.
CDC GPT APPUI BSPP.	Chef de corps du groupement des appuis de la BSPP.	NC1.	GOH.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	AIS TDC 2.	GS.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTC.
COMFORMISC.	Commandant des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HT0.
CEM FORMISC.	Chef d'état-major des formations militaires de la sécurité civile.	NC1.	HTB.
CDC UIISC 1.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1.	NC1.	AZ0.
CDC UIISC 5.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 5.	NC1.	CK0.
CDC UIISC 7.	Chef de corps de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7.	NC1.	CV0.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	AIS TDC 2.	2H.
COMSMA.	Général commandant le service militaire adapté.	NC1.	MZ4.

CEMSMA.	Chef d'état-major du COMSMA.	NC1.	MZ3.
CDC RSMA-M.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Martinique.	NC1.	AV0.
CDC RSMA-GUA.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe.	NC1.	BM0.
CDC RSMA-R.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Réunion.	NC1.	CF0.
CDC RSMA-G.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de la Guyane.	NC1.	MU0.
CDT BSMA-M.	Commandant du bataillon du service militaire adapté de Mayotte.	NC1.	MT0.
CDC RSMA-PF.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de Polynésie française.	NC1.	MI0.
CDC RSMA-NC.	Chef de corps du régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.	NC1.	MH0.
GAE.	Général adjoint engagements du Gouverneur militaire de Paris.	AIS.	MJ.
GAE.	Général adjoint engagements du Gouverneur militaire de Paris.	NC1.	MH1.
CDT BAT RES IDF 24 RI.	Commandant le bataillon de réserve d'Île-de-France/24e régiment d'infanterie.	NC1.	MH2.

### 13. SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES.

#### 13.1. Tableaux relatifs aux circuits.

##### 13.1.1. Direction centrale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF SG.		DCSCA SD SYNTH.	ADC SCA.	DCSCA CDC.	ADC SCA.
CHANCELLERIE.		DCSCA GEST CORPS CDB.	ADC SCA.	DCSCA CDC.	ADC SCA.
CHEF GRAND PROJET.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		SD.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		SD.	ADC SCA.	SD.	ADC SCA.
S-O.		SD/chef SG/CDB chef grand projet.	DCSCA CDC.	DCSCA CDC.	ADC SCA.

##### 13.1.2. Organismes rattachés.

###### 13.1.2.1. Service ministériel opérateur des droits individuels.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NL.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.

LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB/CHEF CENT.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.2. Centre d'analyse et de contrôle interne comptable et antennes.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.3. Ministères économiques et financiers.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	ADC SCA.	Conseiller militaire. Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.	ADC SCA.

*13.1.2.4. Centre interarmées de la solde et antenne de Tours.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.5. Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.6. Centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.

SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB/C.DIV.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.7. Plateformes achats-finances, services locaux du contentieux et service exécutant de la solde unique.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
OFFICIERS DES SLC (LCL/COL).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
OFFICIERS DES SLC (SLT/LTN/CNE/CDT).		CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.
S-O DU SLC.		DIR SLC.	CDC/DIR PFAF.	CDC/DIR PFAF.	ADC SCA.
OFFICIERS DU SESU.	DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
S-O DU SESU.		DIR SESU.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	CDC/DIR PFAF NE Metz.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.8. Service spécialisé de la logistique et du transport et antenne de Denain.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
CHEF ANTENNE SSLT.		ADJ DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

*13.1.2.9. Centre d'expertise de soutien général des armées.*

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL/COL DES CPA.		DIR CESGA.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT DES CPA.		DIR CESGA.	ADC SCA.	DIR CESGA.	ADC SCA.
SO DES CPA.		DIR CPA.	DIR CESGA.	DIR CESGA.	ADC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.



S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.
------	--	--------------	----------	----------	----------

13.1.2.10. Centre interarmées d'administration des opérations.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDB.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

13.1.2.11. Établissements logistiques du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.	DIR CESCOF.	ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/CDS.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

13.1.2.12. Centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces et antenne navale.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
TC/TR/PN.		ADC SCA.	DC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
COL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
LCL.		CDC/DIR.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		CDC/DIR.	ADC SCA.	CDC/DIR.	ADC SCA.
S-O.		ADJ DIR/C.DIV./chef antenne.	CDC/DIR.	CDC/DIR.	ADC SCA.

13.1.2.13. École des commissaires des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
S-O.		CDB/CDIV/CHEF CENT.	DIR ECA.	DIR ECA.	ADC SCA.

13.1.2.14. Service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - ressources humaines - renfort FD@ligne - chaîne service du commissariat des armées.

	NOTATION.			AVANCEMENT.	
	NI.	N1.	N2.	P-FUS.	FUS.
LCL.		DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	ADC SCA.	ADC SCA.	DC SCA.
SLT/LTN/CNE/CDT.		DIR SMSIF - RH - Chaîne	ADC SCA.	DIR SMSIF - RH - Chaîne	ADC SCA.

		SCA.		SCA.	
S-O.		CS/CDB.	DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA.	ADC SCA.

### 13.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCRÉDITATION.	CODE.
DC SCA.	DIRECTEUR CENTRAL SCA.	TDC.	3I.
ADJOINT DIRECTEUR CENTRAL SCA.	ADJOINT DIRECTEUR CENTRAL SCA.	AIS.	IY.
DCSCA CDC.	DCSCA CHEF DE CORPS.	NC1.	IDA.
DCSCA GEST CORPS.	DCSCA BUREAU GESTION DES CORPS.	NC1.	IDY.
DCSCA SD SOUTIEN.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR ACHATS SOUTIEN.	NC1.	IDW.
DCSCA SD SYNTH.	DCSCA BUREAU SOUS-DIRECTEUR SYNTHÈSES.	NC1.	IDS.
DCSCA SD FIN BUD COM.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR FINANCES BUDGET COMPTABILITÉ.	NC1.	IDU.
DCSCA SD REJ.	DCSCA SOUS-DIRECTEUR RÉGLEMENTATION ÉTUDES JURIDIQUES.	NC1.	IDV.
MINEFI HFDS.	MINEFI CONSEILLER MILITAIRE HFDS.	NC1.	MZH
DIR SMODL.	DIRECTEUR DU SMODL.	NC1.	IDD.
DIR CACIC.	DIRECTEUR DU CACIC.	NC1.	IDJ.
DIR ECA	DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES COMMISSAIRES DES ARMÉES	NC1.	ECB.
NC1 CIAS.	NC1 CDC CIAS.	NC1.	INC.
NC1 EDIACA.	NC1 EDIACA ST ETIENNE.	NC1.	LLS.
DIR CAMID.	DIRECTEUR CAMID.	NC1.	IDC.
PFAF CE LYON.	COM PFAF CE LYON	NC1.	QB0.
PFAF CO RENNES.	COM PFAF CO RENNES.	NC1.	IO0.
PFAF NE METZ.	COM PFAF NE METZ.	NC1.	IN0.
PFAF SO BORDEAUX.	COM PFAF SO BORDEAUX.	NC1.	IPA.
PFAF O BREST.	COM PFAF O BREST.	NC1.	IPC.
PFAF IDF PARIS.	COM PFAF IDF PARIS.	NC1.	QC0.
PFAF SE TOULON.	COM PFAF SE TOULON.	NC1.	INE.
DIR SMSIF - RH - Chaîne SCA	SERV MIN SYST INFO FONCTION - CHAÎNE SCA.	NC1.	JTC.
DIR SSLT.	DIRECTEUR SSLT.	NC1.	OED.
CESGA CDC.	CDC CESGA DIRECTEUR ADJOINT.	NC1.	OEK.
CDC CIAO.	CDC CIAO DIRECTEUR.	NC1.	OEJ.
ELOCA ANGERS.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES ANGERS.	NC1.	PF0.
ELOCA BERGERAC.		NC1.	OQ0.

	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES BERGERAC.		
ELOCA CHATRES.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES CHATRES.	NC1.	INB.
ELOCA MOURMELON.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES MOURMELON.	NC1.	PC0.
ELOCA ROANNE.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES ROANNE.	NC1.	MC0.
ELOCA BRETIGNY.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES BRETIGNY.	NC1.	OEE.
ELOCA MARSEILLE.	ÉTABLISSEMENT LOGISTIQUE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES MARSEILLE.	NC1.	OEF.
DIR CESCOF.	DIRECTEUR CESCOF.	NC1.	IDF.

#### 14. STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS TERRESTRES - DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

##### 14.1. Tableaux relatifs aux circuits.

##### 14.1.1. Direction centrale.

14.1.1.1. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel : « cas particuliers ».

	NI.	NOTATION.		AVANCEMENT.	
		NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
Sous-directeurs.		NC1 AIS DC.	TDC DC.	NC1 AIS DC.	TDC DC.
Chef de bureau autonome.					
Chargé de mission.		NC1 DC.	AIS DC.	AIS DC.	TDC DC.
Chef de cabinet.		NC1 DC.	AIS DC.	NC1 DC.	AIS DC.
Chancelier.	COL.	NC1 DA.	AIS DC.	NC1 DA.	AIS DC.
	ADJ.				

14.1.1.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - direction centrale du matériel : « cas général ».

	NI.	NOTATION.		AVANCEMENT.	
		NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
TR.		NC1 AIS DA.	TDC DC.	NC1 AIS DA.	TDC DC.
COL.		NC1 PN.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
LCL.		NC1 PN.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 PN.	AIS DA.	NC1 PN.	AIS DA.

S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CA.	NC1 CA.	AIS DA.
--------	--	-------------	---------	---------	---------

**14.1.2. Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sections technique de marque.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
	NL.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 Chef BMM.	AIS DA.	NC1 Chef BMM.	AIS DA.
S-OFF.		Chef STM.	NC1 CA.	NC1 CA.	AIS DA.

**14.1.3. Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
	NL.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
TC.		NC1 AIS DA.	TDC DC.	NC1 AIS DA.	TDC DC.
LCL.		NC1 CDC.	AIS DA.	AIS DA.	TDC DC.
SLT/LTN/CNE/CDT.		NC1 CDC.	AIS DA.	NC1 CDC.	AIS DA.
S-OFF.		CDB ou CDS.	NC1 CDC.	NC1 CDC.	AIS DA.

**14.1.4. Cellule de maintenance des matériels terrestres.**

		NOTATION.		AVANCEMENT.	
	NL.	NC1.	NC2.	PRE FUS.	FUS.
LCL.		CEMIA.	COMSUP/COMIA.	COMSUP/COMIA.	TDC DC.
CDT.		CEMIA.	COMSUP/COMIA.	CEMIA.	COMSUP/COMIA.
S-OFF.		RMMT.	CEMIA.	RMMT.	CEMIA.

**14.2. Tableau relatif aux codes et niveaux d'accréditation.**

AUTORITÉ LIBELLÉ COURT.	AUTORITÉ LIBELLÉ LONG.	ACCREDITATION.	CODES.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	TDC.	MC.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	AIS.	YQ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1 AIS.	IQZ.
DC SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur central.	NC1.	IQX.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	AIS.	M2.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1 AIS.	IQO.
DA SIMMT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - directeur adjoint.	NC1.	IQY.
COL ADJOINT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - colonel adjoint.	NC1.	IQE.

SDC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction des contrats.	NC1.	IQD.
SDBFC.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction budget finances et comptabilité.	NC1.	IQF.
DIV PARCS.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - division des parcs.	NC1.	IQG.
SDPR.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction pilotage et réglementation.	NC1.	IQH.
SDSI.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction systèmes d'information.	NC1.	IQJ.
BCM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau coordination méthodes.	NC1.	IQK.
CM TERRE.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - chargé de mission TERRE.	NC1.	IQM.
BMM.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau management de la marque.	NC1.	IQP.
SDTL.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - sous-direction technique et logistique.	NC1.	IQT.
BSM MCOT.	Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres - bureau stratégie et modernisation.	NC1.	IQU.
CDC CEDIMAT.	Centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.	NC1.	GX0.

## 15. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 201300/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 25 février 2013 relative aux circuits de notation et de fusionnement du personnel militaire d'active et de réserve de l'armée de terre pour le cycle de 2012-2013 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Frédéric SERVERA.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE.  
**GLOSSAIRE.**

Afin de faciliter la compréhension des tableaux exposés dans la circulaire, ce glossaire présente la signification exacte des différents sigles et abréviations utilisés.

785e CGE	: 785e compagnie de guerre électronique.
A CREAG	: adjoint au D CHEM chargé des relations extérieures et affaires générales.
AAD	: assistant d'attaché de défense.
AC	: administration centrale.
AC	: aide de camp.
AC	: <i>allied command transformation</i> .
ACSR	: adjoint communication chef du SIRPA régional.
ACSS	: <i>african center for strategic studies</i> .
ACSSI	: article contrôlé pour la sécurité des systèmes d'information.
ACT	: <i>allied command transformation</i> .
AD COM EMD	: adjoint au commandant les écoles militaires de Draguignan.
AD	: attaché de défense.
ADA	: attaché de défense adjoint.
ADJ	: adjoint
ADJ CAJ	: adjoint au secrétaire général de la commission armées jeunesse.
ADJ CHEF DIV. CSS	: adjoint au chef de la division « <i>combat support service</i> » (chef de division).
ADJ CHEF DIV. RSC	: adjoint au chef de la division « entraînement coordination zone arrière » (chef de division).
TRG	
ADJ CM	: adjoint au chef de mission.
ADJ ESN	: adjoint chef d'établissement du service national.
ADJ EXT	: adjoint relations extérieures renseignement.
ADJ MG	: adjoint major général.
ADJ SD	: adjoint au sous-directeur d'emploi.
ADJ SOUS DIR PFC	: adjoint au sous-directeur personnel finances capacité.
ADJ SCEM PLANS	: adjoint sous-chef d'état-major plans.
ADJ TERRE	: adjoint terre.
ADMGENSOUT	: cellule administration générale et soutien.
ADRH	: bureau administration -ressources humaines.
AE	: adjoint relations extérieures.
AFT	: attaché des forces terrestres.
AIA	: adjoint interarmées.
AIS	: autorité immédiatement supérieure.
ALAT	: aviation légère de l'armée de terre.
AM	: assistant militaire.
APPUIS	: bureau appuis.
ARCO	: association pour la reconversion civile des officiers et sous-officiers.
ARD	: agence de reconversion de la défense.
ARRC	: <i>ace rapid reaction corps</i> .
AS	: adjoint sécurité.
BAA	: bureau d'aide à l'activité.
BAAJ	: bureau affaires administratives et juridiques.

BAAMA	: brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne.
BAC	: brigade d'aide au commandement.
BAF	: batterie d'appui à la formation.
BAI	: bureau affaires internationales.
BAN	: base aéronavale.
BAR	: bureau des affaires réservées.
BD	: bureau de défense.
BCAAM	: bureau central d'archives administratives militaires.
BCB	: bureau coopération bilatérale.
BCCF	: bureau continuum-coordination de la formation.
BCCM	: bureau coordination carrières et mobilité.
BCM	: bureau cohérence milieu.
BCM	: bureau coordination méthodes.
BCOM	: bureau communication de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
BCS	: bureau coordination synthèse.
BDX	: Bordeaux.
BEAD-TT	: bureau « enquêtes accidents défense » - transports terrestres.
BECP	: bureau enseignement coordination partenariat.
BEE	: bureau études évaluations.
B EGL	: base école « général Lejay » - le Cannet des Maures.
BEGN	: base école « général Navelet » - Dax.
BEM	: bureau état-major.
BEM-EG	: bureau état-major - études générales.
BFA	: brigade franco-allemande.
BFAO	: bureau formation assistée par ordinateur.
BFEA	: bureau formation du personnel navigant et exploitation des aéronefs.
BFS	: bureau formation spécifique.
BIP	: bureau ingénierie des processus.
BMM	: bureau management de la marque.
BMCO	: bureau « maintien en condition opérationnelle ».
BMCR	: bureau marketing et communication de recrutement.
BMF	: bureau moyen finances.
BOG	: bureau des officiers généraux.
B.ORG	: bureau organisation de l'état-major de l'armée de terre.
BPEMS	: bureau pilotage des effectifs et de la masse salariale.
BPIA	: base pétrolière interarmées.
BPIL-CI	: bureau pilotage et contrôle interne.
BPMF	: bureau politique des métiers et des formations associées.
BPRH	: bureau politique des ressources humaines.
BPSA	: bureau « programmes et systèmes d'armes ».
BPSIC	: bureau « programmes et systèmes d'information et de communication ».
BQG	: bataillon de quartier général.
BREC	: bureau recrutement.
BRES	: bureau réservé.
BSAM	: bataillon de soutien aéromobile.
BSFRH	: bureau solde et finances des ressources humaines.

BSM MCOT	: chef du bureau stratégie et modernisation.
BSMA	: bataillon du service militaire adapté.
BSMAT	: base de soutien du matériel.
BSPP	: brigade de sapeurs-pompiers de Paris.
BSSI	: bureau des systèmes sécurité de l'information (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
C2	: commandant en second.
C2A	: centre d'audit des armées.
C4ISR	: <i>Command, control, communications, computers, intelligence, surveillance and reconnaissance</i> (Commandement, contrôle, communication, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance).
CAAT	: commissariat administratif de l'armée de terre.
CAB	: cabinet.
CAB GOUV INV	: cabinet du gouverneur des Invalides.
CABAT	: cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre.
CABMIN	: cabinet militaire du ministre de la défense.
CABPM	: cabinet militaire du Premier ministre.
CACEM	: colonel adjoint au chef d'état-major.
CACIC	: centre d'analyse et de contrôle interne comptable.
CAJ	: commission armées jeunesse.
CAMID	: centre administratif ministériel des indemnités de déplacement.
CAOA	: cellule archivage opérationnelle des armées.
CAT	: commissariat de l'armée de terre.
CAT	: colonel adjoint territorial.
CATOD	: centre d'analyse technico-opérationnel de défense.
CC	: chef de centre.
CCAB	: chef de cabinet.
CCAI	: chef de la cellule audit interne.
CCIAT	: centre de conduite informatique de l'armée de terre.
CCMFE	: centre civilo-militaire de formation et d'entraînement.
CCPB	: chef de la cellule performance budgétaire.
CCPIEC	: chef de la cellule de pilotage de l'instruction élémentaire de conduite.
CCPIL	: chef de la cellule pilotage.
CDAGR	: chef de la division des affaires générales.
CDB	: chef de bureau.
CDB AI	: chef de bureau affaires internationales.
CDB CE	: chef du bureau communication-événements.
CDB Chancellerie IA	: chef de bureau chancellerie interarmées.
CDB CSFEE	: chef du centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CDB ECP	: chef du bureau enseignement coordination partenariats.
CDB EO	: chef du groupement enseignement opérationnel.
CDC	: chef de corps.
CDC	: chef de centre.
CDCAB	: chef de cabinet.
CDD	: chef de département.
CDD	: chef de division.
CDE	: chef d'établissement.



CDEF	: centre de doctrine d'emploi des forces.
CDIV	: chef de division.
CDNBC	: centre de défense nucléaire, biologique et chimique.
CDP	: chef de pôle.
CDP	: chef de poste.
CDPGE	: centre défense de programmation et de gestion de l'espace.
CDQG	: chef du quartier général.
CDRE	: commandement renseignement.
CDS	: chef de section.
CDS	: chef de service.
CDS INST TACT EI	: chef de la section instruction tactique de l'école de l'infanterie.
CDSV	: chef de service au sein de l'état-major de défense.
CDT PROMOS	: commandant des promotions.
CDT	: commandant.
CDT CFIII	: commandant du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
CDU	: commandant d'unité.
CDUE	: commandant d'unité élémentaire.
CE BECP	: chef enseignement au BECP.
CEDICA	: centre d'études et de développement informatique du commissariat des armées.
CEDIMAT	: centre d'études et de développement informatique du matériel de l'armée de terre.
CEERAT	: centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
CE ES2P	: chargé étude-synthèses-prospective-pilotage.
CGE	: compagnie de guerre électronique.
CEISIM	: centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation.
CEM	: chef d'état-major.
CEMAT	: chef d'état-major de l'armée de terre.
CEMIA	: chef d'état-major interarmées.
CEMIAZDS	: chef de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité.
CEMP PR	: chef d'état-major particulier du président de la république.
CEMSMA	: chef d'état-major du commandement du service militaire adapté.
CENTAC	: chef de corps du centre d'entraînement tactique.
CENTIAL	: centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique.
CENZUB	: centre d'entraînement au combat en zone urbaine.
CEPC	: centre d'entraînement des postes de commandement.
CERHS	: centre expert des ressources humaines et de la solde.
CESAT	: collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.
CESCOF	: centre d'expertise et de soutien du combattant et des forces.
CESGA	: centre d'expertise de soutien général des armées.
CETIC	: centre de traitement de l'indemnisation du chômage.
CETID	: centre d'expertise technique d'infrastructure de la défense.
CFA	: commandant de la formation administrative.
CFA-PTL	: centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique Tigre.
CFEEE	: centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques.
CFIA	: centre de formation interarmées.
CFIA-NH90	: centre de formation interarmées - NH90.
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement.

CFIII	: centre de formation interarmées d'interprétation de l'imagerie.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CFIM	: centre de formation initiale militaire.
CFL	: centre de formation logistique.
CFMD	: centre de formation au management du ministère de la défense.
CGA	: contrôle général des armées.
CGIS	: chef du groupement d'instruction des stagiaires.
CGMu	: chef de groupement de munitions.
CGPT	: chef du groupement terre.
CHANC AIS	: chancelier autorité immédiatement supérieure.
CHANC	: chancellerie (chambellan).
CHANC LH	: chancellerie de la Légion d'honneur.
CHANC OL	: chancellerie de l'ordre de la Libération.
CHEF CAB	: chef de cabinet.
CHEF CENT	: chef de centre.
CHEF CENT MIL OBS	: chef du centre militaire d'observation par satellites.
CHEF CENT NAT	: chef du centre national de ciblage.
CHEF CPCO	: chef du centre de planification et de conduite des opérations.
CHEF D'ENTITÉ	: chef de CIRISI, d'antenne, de centres nationaux, de groupement, de divisions, de bureaux, de section.
CHEF DEPT	: chef de département.
CHEF DEP REC	: chef du département recrutement.
CHEF DET Terre ALL	: chef de détachement de liaison terre français basé en Allemagne.
CHEF DET Terre EFM	: chef du détachement terre de l'école des fourriers de la marine de Querqueville.
CHEF DIV	: chef de division.
CHEF DIV ACE	: chef de la division appuis-contact-environnement.
CHEF DIV AÉRO	: chef de division aéromobilité.
CHEF DIV EMAI	: chef de la division équipements-maintenance.
CHEF DIV OPS	: chef de la division opérations.
CHEF J2	: chef du bureau J2.
CHEF SECT PR	: chef de section pilotage des risques.
CIAM	: centre interarmées des munitions et explosifs.
CIAO	: centre interarmées d'administration des opérations.
CIAS	: centre interarmées de la solde.
CIDSA	: cellule interarmées de la défense surface-air.
CIE	: commandant interarmées de l'espace.
CINRBC	: cellule interarmées nucléaire, radiologique, biologique et chimique.
CIRFA	: centre d'information et de recrutement des forces armées.
CIRFA OM	: centre d'information et de recrutement des forces armées en outre-mer.
CIRISI	: centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
CIRP	: centre d'instruction des réserves parachutistes.
CISMF	: centre interarmées de soutien météorologique et océanographique des forces.
CM Saint-Cyr-Qatar	: officier chargé de mission Saint-Cyr-Qatar.
CM TERRE	: chargé de mission terre.
CM	: chef de mission.
CMFP	: centre militaire de formation professionnelle.

CMI	: chargé de maîtrise de l'information.
CMMAT	: conservatoire militaire de musique de l'armée de terre.
CMT	: centre multimodal des transports.
CNA	: cercle national des armées.
CND	: centre de normalisation de défense.
CNE	: capitaine.
CNEC	: centre national d'entraînement commando.
CNMO1	: centre national de mise en œuvre n° 1.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CNPI	: centre national de production image.
CNR	: coordinateur national du renseignement.
CNSD	: centre national des sports de la défense.
CNSO	: centre national du soutien opérationnel.
CO	: centre opérationnel.
COE	: <i>center of excellence</i> (centre d'excellence).
COFRAS	: compagnie française d'assistance spécialisée.
COGI	: centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.
COL	: colonel.
COL AD EMD CFA	: colonel adjoint des écoles militaires de Draguignan et commandant de la formation administrative.
COL ADJ	: colonel adjoint.
COL ADJ CE	: colonel adjoint au chef d'état-major.
COL COM DIV DESTIA	: colonel commandant la direction de l'enseignement supérieur tactique interarmes.
COL COM DIV EMSST	: colonel commandant la division de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique.
COL COM DIV ESORSEM	: colonel commandant l'école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
COLONEL CM	: colonel chargé de mission.
COM ADJ	: commissaire adjoint.
COM BAT 1/2/3/4	: commandant du 1er/2e/3e/4e bataillon de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.
COM BdD	: commandant de base de défense.
COM BEGL	: commandant la base école « Général Lejay » à Le Cannet-des-Maures.
COM BEGN	: commandant la base école « Général Navelet » à Dax.
COM BL	: commandant la 1re brigade logistique.
COM CDNBC	: commandant le centre de défense nucléaire biologique chimique.
COM CEERAT	: commandant le centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre.
COM CESAT	: commandant le collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre.
COM EA	: commandant de l'école d'artillerie.
COM EALAT	: commandant l'école de l'aviation légère de l'armée de terre.
COM ECP	: commandant l'école de plongée.
COM EEM	: commandant l'école d'état-major.
COM EG	: commandant l'école du génie.
COM EI	: commandant de l'école de l'infanterie.
COM EM	: commandant l'école du matériel.
COM EMS	: commandant les écoles militaires de Saumur.
COM ETRAN	: commandant l'école des transmissions.
COM GR EAM	: commandant le groupement d'élèves de l'école d'administration militaire.

COM	: commandant.
COM	: commandement.
COM	: communications.
COMALAT	: commandement de l'aviation légère de l'armée de terre.
COMBdD	: commandant de base de défense.
COMBRIG	: général commandant la brigade.
COMELEF	: commandant les éléments français.
COMEMF	: commandant de l'état-major de force.
COMFOR EAU	: commandant des forces françaises aux Émirats Arabes Unis.
COMFOR	: commandement (ou commandant) des forces.
COMFOR/DJIB	: commandant les forces françaises stationnées à Djibouti.
COMFORMISC	: commandant des formations militaires de la sécurité civile.
COMFRMARFOR	: commandant la « <i>french maritime force</i> ».
COMFT	: commandant des forces terrestres.
COMIA	: commandant interarmées (outré-mer et étranger).
COMIA	: commandement interarmées.
COMIA GABON	: commandant interarmées au Gabon.
COMIA	: commandant permanent interarmées outre-mer.
COMIAS	: commandant interarmées du soutien.
COMILI HNI	: commandement militaire de l'hôtel national des Invalides.
COMLE	: commandement (ou commandant) de la légion étrangère.
COMSIC	: commandant des systèmes d'information et de communication.
COMSMA	: général commandant le service militaire adapté.
COMSUP	: commandant supérieur des forces armées.
COMSUP	: commandement (ou commandant) supérieur.
CNOI	: commission nationale d'orientation et d'intégration.
CONS COM	: conseiller communication.
CONS MUSÉE ART	: conservateur du musée de l'artillerie.
CONSCOM	: conseiller communication.
CONSMIL	: conseiller militaire.
CONS POL	: conseiller politique.
CONS RSV	: conseiller réserve.
COS	: commandant des opérations spéciales.
CPA	: centre de production alimentaire.
CPBUD	: chef du bureau pilotage budget.
CPCS	: centre de pilotage et de conduite du soutien.
CPDM	: chef du pôle défense mobilité.
CPE BECP	: cadre professeur enseignement au BECP.
CPEOM	: centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.
CPES	: centre parachutiste d'entraînement spécialisé.
CPG	: cadre professeur de groupe.
CPGA1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe A1/2/3/4/5.
CPGB1/2/3/4/5	: cadre professeur du groupe B1/2/3/4/5.
CPGC1/2/3/4	: cadre professeur du groupe C1/2/3/4.
CPGD1/2/3/4	: cadre professeur du groupe D1/2/3/4.
CPILOT	: chef du pôle pilotage.

CPIS	: centre parachutiste d'instruction spécialisée.
CPO	: chef du pôle opérations.
CPRH	: chef du pôle ressources humaines.
CPSA	: conseil permanent de la sécurité aérienne.
CPT EMA	: chef de participation terre de l'état-major des armées.
CPT-DRM	: chef de participation terre de la direction du renseignement militaire ou autorité immédiatement supérieure (sous-directeur personnel finances capacité).
CRRE	: corps de réaction rapide européen.
CRR-Fr	: corps de réaction rapide France.
CRM	: commission des recours des militaires.
CS	: chef du soutien.
CS	: chef de service.
CSC	: chef de service central.
CSD	: commandant en second.
CSEM	: centre sportif d'équitation militaire.
CSFA	: commandement du soutien des forces aériennes.
CSFEE	: centre de simulation pour la formation, l'entraînement et l'expérimentation.
CSFM	: conseil supérieur de la fonction militaire.
CSFRS	: conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques.
CSGP	: chef de service de la gestion du personnel.
CSN	: centre du service national.
CSR	: chef du service réalisation.
CSRM	: conseil supérieur de la réserve militaire.
CSS	: chef du service stratégie.
CSTM	: chef du service de transit militaire interarmées.
CTAC	: centre territoriaux d'administration et de comptabilité.
CTG	: centre de transmissions gouvernemental.
D CHEM	: directeur du centre des hautes études militaires.
D EDG	: directeur de l'école de guerre.
D EMS	: directeur de l'enseignement militaire supérieur.
D IRSEM	: directeur de l'institut de recherche stratégique de l'école militaire.
DA	: directeur adjoint.
DA	: délégué adjoint.
DAF	: direction des affaires financières.
DAJ	: direction des affaires juridiques.
DAR	: délégation aux restructurations.
DAS	: délégation aux affaires stratégiques.
DAT	: détachement avancé des transmissions.
DC	: directeur central (ou direction centrale).
DCA	: directeur central adjoint.
DCSCA	: direction centrale du service du commissariat des armées.
DCSD	: direction de la coopération de sécurité et de défense.
DCSID	: direction centrale du service d'infrastructure de la défense.
DE	: directeur de l'enseignement.
D EDG	: directeur de l'école de guerre.
D EMS	: directeur de l'enseignement militaire supérieur.

DELPAT	: délégué au patrimoine de l'armée de terre.
DEP	: directeur des études et de la prospective.
DEPB	: directeur des études et de la prospective blindée.
DEP CDT	: directeur des études et de la prospective commandement.
DEP EM	: directeur des études et de la prospective de l'école du matériel.
DEP MVT RAV	: directeur des études et de la prospective mouvement ravitaillement de l'école du train.
DEP SDC	: directeur des études et de la prospectives soutien du combattant.
DEPA	: directeur des études et de la prospective artillerie.
DEPI	: directeur des études et de la prospective infanterie.
DET	: détachement.
DETSID	: détachement du service d'infrastructure de la défense.
DETSPE	: détachement spécialisé.
DF MMA EM	: directeur de la formation « maintenance des matériels aéronautiques » de l'école du matériel.
DF MMT EM	: directeur de la formation « maintenance des matériels terrestres » de l'école du matériel.
DF ETRN	: directeur de la formation de l'école du train.
DFA	: directeur de la formation artillerie.
DFB	: directeur de la formation blindée.
DFC	: directeur de la formation commune.
DFE	: directeur des formations d'élèves.
DFI	: directeur de la formation infanterie.
DG	: directeur général.
DGA	: délégation générale pour l'armement.
DGEA	: direction générale de l'économat des armées.
DGER	: directeur général de l'enseignement et de la recherche.
DGF	: directeur général de la formation militaire.
DGGN	: direction générale de la gendarmerie nationale.
DGSCGC	: direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
DGSIC	: direction générale des systèmes d'information et de communication.
DIA	: division de l'information aéronautique.
DICOD	: délégation à l'information et à la communication de la défense.
DICOM	: direction du commissariat en outre-mer.
DID	: direction d'infrastructure de la défense.
DIR	: directeur.
DIR Et	: directeur des études.
DIR REG	: directeur régional.
DIR Tours	: direction de la direction des ressources humaines de l'armée de terre - Tours.
DIR ZON	: direction zonale de protection et de sécurité de la défense.
DIRCAM	: direction de la circulation aérienne militaire.
DIRCAB	: directeur de cabinet.
DIR CESCOF	: directeur du CESCOF.
DIR ECA	: directeur de l'école des commissaires des armées.
DIRISI	: direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
DIRNAV	: directeur de la navigabilité.
DIV PARCS	: sous-directeur division des parcs.
DL	: détaché de liaison.
DL	: directeur local.

DL DIRISI	: directeur local de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.
DLAS	: direction locale de l'action sociale.
DLEM	: détachement de légion étrangère Mayotte.
DMA	: directeur des moyens d'appui.
DMD	: délégué militaire départemental.
DMPA	: direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.
DOC	: documentation.
DP	: chef de la division des parcs.
DPEG	: division prospectives et études générales.
DPPSN	: direction de la prospective et de la planification de la sécurité nationale.
DPSD	: direction de la protection et de la sécurité de la défense.
DPT	: département (ou autorité de niveau équivalent).
DRAT	: délégué aux réserves de l'armée de terre.
DRES D	: délégation pour le regroupement des états-majors, directions et services centraux du ministère de la défense.
DRHAT	: direction des ressources humaines de l'armée de terre.
DRH-MD	: direction des ressources humaines du ministère de la défense.
DRM	: directeur du renseignement militaire.
DS	: directeur scientifique.
DSAE	: directeur de la sécurité aéronautique d'État.
DSC	: département de soutien du contrôle.
DSEZP	: sous-direction de la sécurité économique en zone de défense et de sécurité de Paris.
DSMA	: détachement du service militaire adapté.
DSN	: direction du service national.
DSN	: détachement de soutien national.
DSN-Fr	: détachement de soutien national France.
EAAT	: escadrille avions de l'armée de terre.
EALAT	: école de l'aviation légère de l'armée de terre.
EAM	: école d'administration militaire.
EC	: école de cavalerie.
ECPAD	: établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense.
EDG	: école de guerre.
EDIACA	: établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des armées.
EEM	: école d'état-major.
EFA	: école franco-allemande-formation Tigre.
EFM	: école des fourriers de la marine.
EGEN	: école du génie.
EID	: établissement d'infrastructure de la défense.
EIS	: école interarmées des sports.
ELOCA	: établissement logistique du commissariat des armées.
ELV	: élève.
ELV. OFF DA INF	: élève officier de la division d'application infanterie.
ELV. OFF GA ART	: élève officier du groupement d'application artillerie.
EM/BFA	: état-major de la brigade franco-allemande.
EMAI	: équipements-maintenance.
EMAT	: état-major de l'armée de terre.

EMB	: écoles militaires de Bourges.
EMD	: écoles militaires de Draguignan.
EM DEFENSE	: état-major de défense.
EMF1	: état-major de force n° 1.
EMHM	: école militaire de haute montagne.
EMIA	: école militaire interarmes.
EMIA	: état-major interarmées.
EMIA-FE	: état-major interarmées de force et d'entraînement.
EMP	: état-major particulier.
EMS	: écoles militaires de Saumur.
EMSD	: état-major de soutien défense.
EMSOME	: école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger.
EMSST	: enseignement militaire supérieur, scientifique et technique.
EMZ	: état-major de zone (civile).
ENE	: école nationale d'équitation.
ENSIETA	: école nationale supérieure des études et techniques d'armement.
ENSIM	: école nationale supérieure des ingénieurs d'infrastructure militaire.
ENSOA	: école nationale des sous-officiers d'active.
ENSPM	: école nationale supérieure du pétrole et des moteurs.
EOFIA	: élèves officiers en formation initiale en Allemagne.
EP BAT RES IDF	: échelon de préfiguration du bataillon de réserve d'Île-de-France.
EPOIAO	: échelon de préfiguration de l'opérateur interarmées « opérations ».
ESCA	: établissement spécialisé du commissariat des armées.
ESCC	: écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan.
ESID	: établissement du service d'infrastructure de la défense.
ESORSEM	: école supérieure des officiers de réserve spécialistes état-major.
ESM	: école spéciale militaire.
ESN	: établissement du service national.
ETAP	: école des troupes aéroportées.
ETRN	: école du train.
FAA	: forces armées aux Antilles.
FAG	: forces armées en Guyane.
FANC	: forces armées en Nouvelle-Calédonie.
FAPF	: forces armées en Polynésie française.
FAZSOI	: forces armées de la zone sud de l'Océan Indien.
FBH	: <i>french branch head</i> .
FFDJ	: forces françaises stationnées à Djibouti.
FFEAU	: forces armées aux Émirats Arabes Unis.
FFG	: forces françaises au Gabon.
FOS	: groupe de contrôle des forces et organismes de soutien.
FORMISC	: formation militaire de la sécurité civile.
FUS	: fusionneur.
G. IAT	: général inspecteur de l'armée de terre.
GA	: général adjoint.
GACE	: général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense.



GAD DRHAT	: général adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre.
GAE	: général adjoint engagements.
GAL ADJ	: général adjoint au directeur du renseignement militaire.
GAL DIR AIS	: général directeur du renseignement militaire-autorité immédiatement supérieure.
GAL DIR	: général directeur du renseignement militaire.
GAM	: général adjoint major.
GAMSTAT	: groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de terre.
GCO	: groupement de coopération opérationnelle.
GDA-CE	: général directeur adjoint et commandant des écoles.
GESTPERS	: cellule gestion du personnel.
GI NEDEX	: groupement interarmées neutralisation, enlèvement, destruction des explosifs.
GMHM	: groupe militaire de haute montagne.
GMP	: gouverneur militaire de Paris.
GMRHC	: gestion ministérielle des ressources humaines civiles.
GRH-FCDI	: gestion ressources humaines - finances contrôle et droit individuel.
GRLE	: groupement de recrutement de la légion étrangère.
GRS	: groupement recrutement sélection.
GS	: groupement de soutien.
GSBdD	: groupement de soutien de base de défense.
GSMA	: groupement du service militaire adapté.
GSPI	: groupement de soutien du personnel isolé.
HCECM	: haut comité d'évaluation de la condition militaire.
HFDS	: haut fonctionnaire de sécurité et de défense - conseiller militaire MINEFI.
HNI	: hôtel national des Invalides.
IAN	: inspection des armements nucléaires.
IAT	: inspecteur de l'armée de terre.
IDA	: inspecteur des armées.
IGAT	: inspection générale des armées - terre.
IGGN	: inspection générale de la gendarmerie nationale.
IIC	: inspection des installations classées.
INES/PN	: implémentation des nouvelles exigences de sûreté de la propulsion nucléaire.
INTERN	: cellule internationale.
INSP	: inspecteur.
ITA	: inspecteur du travail dans les armées.
ITID	: inspection technique de l'infrastructure de la défense.
JCE	: <i>joint chief engineer.</i>
JFC	: <i>joint force command.</i>
JUROPS	: juridique opérationnelle.
LCL	: lieutenant-colonel.
LM	: lycée militaire.
LTN	: lieutenant.
MAP	: mission d'aide au pilotage.
MAT	: mission d'appui à la transformation.
MATS	: mission d'appui à la transformation et à la simplification.
MCCE	: <i>multinational coordination centre Europe.</i>
MCPGM	: mission du centenaire de la première guerre mondiale.

MIADGM	: mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales.
MICAM	: mission de contrôle et d'assistance de la maintenance.
MIDAC	: ministre délégué aux anciens combattants.
MGA	: major général des armées.
MGAT	: major général de l'armée de terre.
MOY	: moyens.
MRI	: missions des relations internationales.
N1	: notation en premier ressort.
N2	: notation en deuxième ressort.
NADEFCOL	: <i>NATO Defense College (Collège de défense de l'OTAN).</i>
NAHEMA	: <i>NATO helicopter management agency.</i>
NAMSA	: <i>NATO maintenance and supply agency</i> (agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement).
NI	: notation intermédiaire.
NLR	: <i>national liaison representative.</i>
NMR	: <i>national military representative.</i>
NSE	: <i>national support element.</i>
OA CDC	: officier adjoint au chef de corps de la direction des ressources humaines de l'armée de terre Paris.
OA	: officier adjoint à l'officier général adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur.
OAMGA	: officier adjoint au major général des armées.
OCCAR	: organismes conjoints de coopération en matière d'armement.
OCI	: officier communication information.
OCOM	: officier communication.
OE	: officier d'échange.
OFF CHANC	: officier chancelier.
OFF COM	: officier communication.
OFF COM INF	: officier communication infanterie.
OFF du BIRP	: officiers du bureau information et relations publiques de la brigade des sapeurs pompiers de Paris.
OFF ELV. DA INF	: officier élève de la division d'application infanterie.
OFF ELV. GA ART	: officier élève du groupement d'application artillerie.
OFF GX	: officiers généraux.
OFF NPR OSA	: officiers notés en premier ressort par l'officier supérieur adjoint.
OFF TRAIT	: officier traitant.
OG CYBER	: officier général chargé de la cyberdéfense.
OGA	: officier général adjoint (au directeur de l'enseignement militaire supérieur).
OGRI SOUTEX	: officier général « relations internationales et soutien aux exportations ».
OGX	: officiers généraux.
OGZDS	: officier général de zone de défense et de sécurité.
OGZS	: officier général de la zone de soutien.
OI	: organisations internationales.
OLIA	: officier de liaison interarmées.
OM	: outre mer.
OME	: outre-mer et étranger.
OPEX 2X6 M	: officiers en opération extérieure - 2 x 6 mois.
ORA	: officier référent d'armées.
ORG SOUT	: organisme de soutien.
OSA DRHAT	: officier supérieur adjoint de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

OSA	: officier supérieur adjoint.
OSA S-O	: sous-officier, officier supérieur adjoint.
OSC/E	: officier sous contrat filière encadrement.
OSC/P	: officier sous contrat pilote.
OSC/S	: officier sous contrat filière spécialiste.
OSCE	: organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
PCMUE	: président du comité militaire de l'Union européenne.
PFAF	: plateforme achats-finances.
PIAM	: pôle interarmées du traitement du danger des munitions et explosifs.
PMAS	: pôle ministériel de l'action sociale.
PN	: premier notateur.
PNM	: prytanée national militaire.
PRB	: groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget.
PREPAVENIR	: cellule préparation de l'avenir.
PREV	: chargé de prévention.
PSO	: président des sous-officiers.
QG	: quartier général.
RAM	: régiment d'artillerie de montagne.
RAMa	: régiment d'artillerie de marine.
RE	: régiment étranger.
RED	: réflexion expérimentation développement.
RE-RI	: relations extérieures-relations internationales.
REG	: région.
RENS	: renseignement.
REPDEF OTAN	: représentant français auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.
REPFRANCE	: représentant français.
REPMIL UE	: représentation militaire française auprès de l'organisation des Nations unies.
RESERVE	: bureau réserve.
RGa	: régiment du génie de l'air.
RH	: ressources humaines.
RIMa	: régiment d'infanterie de marine.
RMAT	: régiment du matériel.
RMED	: régiment médical.
RMF UE	: représentant militaire français auprès de l'Union européenne.
RMMT	: responsable de la cellule de maintenance des matériels terrestres.
RMT	: régiment de marche du Tchad.
RPIMa	: régiment parachutiste d'infanterie de marine.
RSC	: régiment de soutien du combattant.
RSMA	: régiment du service militaire adapté.
S/C PP	: sous-chef « plans-programmes » de l'état-major de l'armée de terre.
S/C PS	: sous-chef « performance-synthèse » de l'état-major de l'armée de terre.
S/CEM	: sous chef d'état-major.
S/CEM RDC	: sous-chef d'état-major « <i>reard detachment command</i> » (chef de division).
SA	: second adjoint.
SAG	: service de l'administration générale.
SALCC	: Strategic air lift coordination cell.

SASF	: service d'architecture des systèmes de forces.
SCA	: service du commissariat des armées.
SCEM	: sous-chef d'état-major.
SCEM OPS	: sous-chef d'état-major opérations.
SCEM PLANS	: sous-chef d'état-major plans.
SCEM RH	: sous-chef d'état-major ressources humaines.
SCEM RI	: sous-chef d'état-major relations internationales.
SCEM SOUTIEN	: sous-chef d'état-major soutien.
SCI	: service central ingénierie (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCM	: service central marchés (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SCOE	: service central opérations exploitation (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).
SD CN	: sous-directeur contrôle de la navigabilité.
SD EA	: sous-directeur espace aérien.
SD EP	: sous-directeur « environnement des programmes ».
SD REG	: sous-directeur règlementation.
SD SA	: sous-directeur surveillance et audit.
SD	: sous-directeur d'emploi.
SD-FCDI	: sous-directeur finances, contrôle et droits individuels.
SDBC	: sous-direction des bureaux des cabinets.
SDBFC	: sous-directeur budget finances comptabilité.
SDC	: sous-directeur contrats.
SDCI	: sous-direction contre-ingérence.
SDCNE	: sous-direction des centres nationaux d'expertises.
SDEP	: sous-directeur études et politique.
SDF	: sous-directeur de la formation.
SDG	: sous-direction gestion.
SDIR	: sous-directeur.
SDIRC	: sous-directeur clients de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRR	: sous-directeur ressources de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRS	: sous-directeur stratégie de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense.
SDIRSSI	: Sous-directeur des systèmes sécurité de l'information de la direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.
SDPR	: sous-directeur pilotage et règlementation.
SDR	: sous-direction recrutement.
SDSI	: sous-directeur systèmes d'information.
SDSR	: sous-direction de la stratégie et des ressources.
SDTL	: sous-directeur technique et logistique.
SEA	: service des essences des armées.
SEEAD	: service des essais et expérimentations aéronautiques de la défense.
SEEM	: section équestre de l'école militaire.
SEM	: sports équestres militaires.

SESU	: service exécutant de la solde unique.
SG	: secrétaire général.
SG	: service général.
SGA	: secrétariat général pour l'administration.
SGDSN	: secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.
SGEM	: secrétaire général de l'état-major.
SGM	: Saint-Germain-en-Laye.
SGP	: service de gestion du personnel.
SHD	: service historique de la défense.
SIAé	: service industriel de l'aéronautique.
SLC	: service local du contentieux.
SLT	: sous-lieutenant.
SIMMAD	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.
SIMMT	: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestre.
SIMU	: Service interarmées des munitions.
SIRH	: système d'information des ressources humaines.
SIRPAT	: service d'information et de relations publiques de l'armée de terre.
SLC	: service local du contentieux.
SMA	: service militaire adapté.
SMCO	: service de maintien en condition opérationnelle.
SMFN	: section nationale de mise en formation nationale.
SMITer	: service de la maintenance industrielle terrestre.
SMODI	: service ministériel opérateur des droits individuels.
SMSIF - Chaîne SCA	: service ministériel des systèmes d'information de fonctionnement - chaîne SCA.
SNR	: <i>senior national representative</i> .
S-O	: sous-officier.
SO chancellerie IA	: sous-officier chancellerie interarmées.
SOUS DIR EXPL	: sous-directeur exploitation.
SOUS DIR OPS	: sous-directeur opérations.
SOUS DIR PFC	: sous-directeur personnel finances capacités.
SOUS-DIR	: sous-directeur.
SOUTEX	: soutien aux exportations.
SOUTIEN	: bureau soutien.
SPAC	: service parisien de soutien de l'administration centrale.
SPCMI	: secrétariat permanent du comité ministériel d'investissement.
SSA	: service de santé des armées.
SSLT	: service spécialisé de la logistique et du transport.
STAG ETRANGERS	: stagiaires français de l'école de guerre en scolarité à l'étranger.
STAT	: section technique de l'armée de terre.
STBFT	: service technique des bâtiments, fortifications et travaux.
STMI	: service du transit militaire interarmées.
TAAF	: terres australes et antarctiques françaises.
TC	: temps de commandement.
TCUE	: temps de commandement d'unité élémentaire.
TDC	: tête de chaîne.

TE : titre étranger.  
TR : temps de responsabilité.  
UAF : unité d'appui à la formation.  
UIISC : unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile.  
USID : unité de soutien de l'infrastructure de la défense.  
USJFCOM : *united states joint forces command*.  
VGE : Valéry Giscard d'Estaing.